CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 7 Février 2020

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures cinquante-cinq, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Annie CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. Patrice MORANÇAIS, M. Laurent DAULNY à M. Bertrand LABAR, Mme Hélène FAIVRE à M. Thierry GAILLARD, Mme Marie-France GALBRUN à M. Etienne LEJEUNE et Mme Nicole PALLIER a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Je fais circuler la feuille de présence, que je vous remercie de signer.

Mesdames et messieurs, je voudrais solliciter votre accord pour examiner un rapport supplémentaire qui a été transmis le 5 février. Il s'agit d'une information désormais obligatoire concernant les indemnités des élus.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous l'ajoutions à l'ordre du jour ?...

Tel n'est pas le cas. Il en est ainsi décidé.

Vous a également été remis sur table un correctif qui concerne la fonction 5. Mme BUNLON a en effet signalé une erreur commise au moment de la reprographie des documents.

Ces documents sont-ils bien à votre disposition ?... *(Acquiescement général.)*

—

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Conséquence de la dématérialisation des déclarations fiscales

Vœu déposé par M. Guy MARSALEIX,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. MARSALEIX. – Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que depuis 2019, tous les contribuables doivent effectuer leur déclaration de façon dématérialisée ; que ces procédures représentent pour certaines personnes, âgées ou éloignées des nouvelles technologies, des évolutions qu'elles ont du mal à appréhender et qu'elles font réaliser par des proches ;

« **Considérant** que ces nouvelles procédures suppriment par défaut la version papier concernant les avis d'imposition, ces personnes ne sont plus informées par courrier des délais de paiement ; et pour certaines se retrouvent à devoir payer des pénalités pour non-respect de délais dont elles n'avaient pas eu connaissance ;

« **Considérant** que les demandes d'indulgence ont été refusées ;

« **Considérant** que le Président de la République, lors de son tour de France au printemps 2019, avait demandé aux services de l'État d'être moins punitifs et d'essayer de concilier les choses à l'amiable ;

« **Considérant** que le Gouvernement a justement mis en place un droit à l'erreur en matière fiscale, fait ici preuve de bien peu d'égard à l'inclusion numérique, qu'il promeut pourtant par ailleurs ;

« **Considérant** qu'à l'heure où les centres des impôts disparaissent, ces personnes se sentent abandonnées et totalement dépendantes de leur entourage ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020, demande au Ministre de l'Action et des Comptes publics qu'une communication soit faite sur la possibilité de continuer à recevoir les avis d'imposition par voie postale et que, pour cette année, les majorations soient remboursées auprès des contribuables qui en feraient la demande sur leur simple bonne foi. »

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. LABAR. – Ce vœu se lit ainsi :

« **Considérant** que ministre de l'Intérieur a décidé d'augmenter de 19 % à 25 % la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels suite à leur forte mobilisation ; que cette décision a été saluée par le président de la Conférence nationale des SDIS qui y voit une « reconnaissance de la dangerosité du métier tout à fait légitime » et que cette prime n'avait pas été revalorisée depuis 1990 ;

« **Considérant** que cette revalorisation de 6 % représente une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros et qu'elle n'est pas supportable sans compensation pour les collectivités qui en ont la charge ;

« **Considérant** que Christophe CASTANER, M. le ministre de l'Intérieur, s'est engagé à prendre un décret dans les prochaines semaines « tout en tenant compte des contraintes budgétaires des collectivités territoriales à travers l'étalement de cette mesure sur une période de deux à trois ans, selon la volonté de leurs assemblées délibérantes » ;

« **Considérant** qu'il n'est pas acceptable que ce geste du Gouvernement se traduise par une nouvelle augmentation de charges pour les Départements et les Communes ; que si l'Etat contraint les dépenses de fonctionnement des collectivités d'une part, il doit cesser de les solliciter d'autre part, en répondant favorablement à une demande sociale aussi légitime soit elle ;

« **Considérant** que plusieurs pistes ont déjà été soumises au ministre par l'AMF et l'ADF pour parvenir à dégager des financements, ceci malheureusement sans succès et que nous sommes dans l'attente d'arbitrages du ministre de l'Action et des Comptes publics qui tardent à venir.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020, demande au ministre de l'Intérieur** que le décret, actant cette revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels, comprenne également les mesures compensatoires pour les collectivités locales qui devront en assurer la charge, comme la suppression de la sur-cotisation à la CNRACL.

(Ce vœu est renvoyé devant la première commission.)

Plan Particulier pour la Creuse

Motion proposée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** la rencontre à l'Elysée du 17 octobre 2017, de M. le Président de la République et d'une délégation d'élus creusois, suite au licenciement de 157 salariés par la société GM&S, équipementier automobile situé à la Souterraine ;

« **Considérant** la décision prise ce jour-là d'un plan global de revitalisation du département, dit Plan Particulier pour la Creuse (PPC) ;

« **Considérant** la signature de ce Plan, le 5 avril 2019, au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, par M. le Premier ministre et de nombreux partenaires publics et privés – Etat, collectivités territoriales, EPCI, parlementaires, associations des maires et adjoints, chambres consulaires ;

« **Considérant** la nomination, en mars 2018, d'un sous-préfet, comme directeur de projet en charge du PPC, auprès de M. le préfet de la Creuse, afin de coordonner les initiatives émanant du terrain et l'intervention des services ministériels ;

« **Considérant** le départ précipité de ce sous-préfet en décembre dernier et le silence de l'Etat quant à son éventuel remplacement ;

« **Considérant** la nécessité de mener à son terme un PPC qui a nécessité l'implication de nombreux opérateurs locaux – dix-sept groupes de travail ont proposé environ 120 projets concrets et opérationnels – et suscité une forte attente dans la population creusoise ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020, demande à M. le Premier ministre** de nommer, dans les plus brefs délais, un nouveau directeur de projet, chargé de la coordination et du suivi du PPC, auprès de Mme la préfète de la Creuse. »

(Cette motion est renvoyée devant la première commission.)

Pour l'effectivité des transferts d'emplois publics dans la Creuse et le renforcement du maillage territorial des services publics

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – La motion d'urgence est ainsi rédigée :

« **Considérant** que dans le cadre de la réduction des réseaux des finances publiques, plus de 1 200 trésoreries rurales ont fermé leur porte en France, ces dernières années et que s'agissant de l'ex-Limousin, une dizaine d'entre elles a été supprimée le 1er janvier 2019 ;

« **Considérant** que, lors de sa venue à LAVALEIX-LES-MINES, le ministre de l'Action et des Comptes publics a fait part de la volonté de réorganisation et de réimplantation des services publics de proximité au sein des territoires ; qu'à cette fin, il a choisi plusieurs

départements pilotes, dont la Creuse, afin de promouvoir un nouvel accès aux services de la Direction générale des finances publiques ;

« **Considérant** que le ministre avait déclaré lors de cette visite vouloir rapidement « faire du concret pour que les habitants aient accès à plus de services publics » et augmenter jusqu'à 30 % « la présence humaine » de son ministère ; qu'il avait annoncé une réimplantation ou « déconcentration » d'emplois publics de l'Etat ;

« **Considérant** que le Plan Particulier pour la Creuse a pour objet de répondre aux difficultés structurelles de la ruralité en faisant de ce territoire un laboratoire d'expérimentation des politiques publiques bénéficiant de l'attention de tous les pouvoirs publics, que M. le Premier ministre, signataire dudit plan le 5 avril dernier à FELLETIN, a déclaré que « l'acte II du quinquennat est celui des territoires » ;

« **Considérant** que la liste des 50 communes retenues pour des transferts d'emplois publics, présentée le 29 janvier dernier, ne comporte, pour l'ex-Limousin, que LIMOGES et GUERET ;

« « **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020,**

« **Rappelle** que notre département ne conservera qu'une poignée de trésoreries de plein exercice – dits « centres de gestion comptable » – à l'issue de la mise en place d'une vingtaine de points d'accueil de proximité portés principalement par les Maisons France Service ;

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Action et des Comptes publics** de réaliser le transfert de postes d'agents publics et de leurs familles à BOURGANEUF et AUBUSSON – et donc, de répondre favorablement au dossier présenté par ces deux communes, une deuxième vague de sélection étant prévue au printemps.

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la troisième commission.)

Reconnaissance de calamités agricoles sur l'ensemble du territoire creusois

Vœu présenté par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. LABAR. **–** Le vœu est ainsi rédigé :

« **Considérant** que l'Etat a le devoir de protéger et soutenir sa population lorsque des catastrophes environnementales arrivent ;

« **Considérant** que les difficultés financières sont déjà suffisamment importantes pour le monde agricole ;

« **Considérant** que c'est tout le département creusois qui fut touché par la sécheresse ;

« **Considérant** que les sept mois de sécheresse durant l'année 2019 ont occasionné la perte de récoltes vitales pour tous les agriculteurs creusois ;

« **Considérant** que la répercussion de cette sécheresse s'étendra sur l'année 2020, notamment sur les capacités à nourrir les animaux d'élevage ;

« **Considérant** qu'un effort fut demandé par l'Etat afin de diminuer la consommation en eau, et que les agriculteurs ont respecté cette demande ;

Le Conseil Départemental de la Creuse réuni en assemblée plénière, le vendredi 7 février 2020,

« Demande à M. le Ministre de l'Agriculture, Didier GUILLAUME, qu'au même titre que l'effort demandé et accepté par les agriculteurs, l'Etat fasse l'effort financier de reconnaître toutes les communes creusoises en calamités agricoles. **»**

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Lacunes de l'indemnisation des conséquences de la sécheresse de l'été 2019

Vœu proposé par M. Guy AVIZOU,
au nom du Groupe de la Gauche

M. AVIZOU. – Le vœu se lit ainsi :

« **Considérant** qu'après une première réunion en décembre dernier ayant permis l'attribution à 80 % des agriculteurs du département de la Creuse d'une enveloppe d'indemnisation de 12 millions d'euros, le Comité national de gestion des risques en agriculture s'est réuni à nouveau fin janvier dernier ;

« **Considérant** que la demande de prise en compte du territoire de trente-sept communes de l'ouest de la Creuse exclues du dossier de calamité agricole en décembre a été rejetée, au motif que les données statistiques ne démontreraient pas que le seuil de 30 % de pertes a été atteint sur ce secteur ;

« **Considérant** que cette décision suscite à juste titre l'incompréhension et la colère des agriculteurs impactés et celles des syndicats agricoles qui dénoncent une décision incompréhensible dans un contexte de crise dramatique pour l'agriculture creusoise et la ruralité ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020,

Demande à M. le Ministre de l'Agriculture d'être à l'écoute de la profession agricole et, donc, de répondre au moyen d'une mesure de solidarité nationale aux préoccupations exprimées relativement au caractère injuste et incomplet des mesures d'indemnisation des conséquences économiques de la sécheresse de 2019 sur le territoire creusois. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Contre le manque d'organisation des transports en commun et la suppression des lignes de bus du territoire creusois

Motion présentée par Mme Catherine DEFEMME, au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme DEFEMME. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que l'Etat ne doit pas laisser ses citoyens sans services publics et que les citoyens des territoires ruraux ont les mêmes droits que les autres ;

« **Considérant** que le département de la Creuse est insuffisamment desservi en liaisons ferroviaires ;

« **Considérant** que les horaires d'arrivée des trains sont en décalage avec les bus navettes et que la prise en charge des bus régionaux n'apparaît plus sur le site internet de la SNCF ;

« **Considérant** que l'adéquation entre le service ferroviaire et les transports de bus est inexistante ;

« **Considérant** que la logique actuelle est la diminution de l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, dans un souci d'écologie et de respect de l'environnement ;

« **Considérant** que la mise en cohérence des transports est nécessaire afin d'optimiser au maximum les déplacements et de rendre aux usagers le service auquel ils ont droit ;

« **Considérant** que le développement de la Creuse est lié à cette problématique des transports ;

Le Conseil Départemental de la Creuse réuni en Assemblée Plénière, le vendredi 7 février 2020,

Demande à M. le Secrétaire d'État chargé des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, de donner les moyens de maintenir un service de qualité et de coordination sur les territoires ruraux, les citoyens ayant les mêmes droits aux services publics sans que leur localisation puisse interférer dans ce droit commun et universel. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la quatrième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je propose aux première, troisième et quatrième commissions de se réunir lors de la suspension de notre séance, à leur convenance en fin de matinée ou avant la reprise de nos travaux de l'après-midi, pour l'examen de ces vœux et motions.

DISCOURS DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, mes chers collègues, mesdames et messieurs, la première séance plénière de l'année est, vous le savez, consacrée au vote du budget prévisionnel, précédé des orientations budgétaires dont nous avons débattu ensemble en décembre dernier.

Le budget 2020 reflète les engagements que les élus de ma majorité portent et avaient tracés, et c'est donc avec quelque satisfaction avouée que, malgré les difficultés que nous avons rencontrées et avons encore à affronter, le contrat moral proposé aux Creusois nous semble être tenu.

Nous allons y revenir très précisément, lorsque nous ouvrirons les discussions, lors de l'examen du budget qui vous est proposé.

« Ensemble, nous sommes plus forts »... Encore faut-il en être assuré, et ce n'est certainement pas à marche forcée que l'État peut contraindre sans raison démontrée « les trop loin de Paris », ceux qui n'adhéreraient pas à des processus de fusion ou de regroupements. Nous le savons ici, en Creuse.

L'éloignement des centres de décision, la distance que cela a créé entre la population et ses élus, que l'on connaît avec l'agrandissement des cantons – les plus ruraux en particulier – , puis des intercommunalités ou des régions, n'ont pas rassuré les citoyens, ni les élus eux-mêmes, souvent propulsés dans une telle zone d'inconfort que nombreux sont ceux qui « jettent l'éponge » avec soulagement à l'aube de ces élections municipales.

Qu'il aura été complexe ce dernier mandat municipal, bercé d'incertitudes, rythmé par la baisse de la DGF, taraudé par le transfert, ou pas, de compétences à l'intercommunalité ! La question de la gestion de l'eau en est le parfait exemple.

Si le « cumul des mandats » a lui aussi été diabolisé, en Creuse, nous avons su raison garder, et je remercie les Conseillers départementaux qui ont continué à exercer des mandats de conseillers municipaux, adjoints ou maires, conseillers communautaires, vice-présidents ou présidents d'EPCI ; ils auront nourri leur engagement d'une proximité indispensable à mieux comprendre ce qui se vit sur le territoire, mieux comprendre pour mieux agir.

Notre collectivité s'est engagée à accompagner les Creusois, les élus des communes et des intercommunalités.

Nous avons renforcé et renforcerons encore les aides essentielles à nos populations, dépendantes, âgées, en difficulté... Vous examinerez aujourd'hui le Programme départemental d'insertion 2020 mettant un accent particulier sur le retour à l'emploi. Nous continuerons d'accompagner les enfants et les familles – vous avez d'ailleurs pu constater que c'est bien cette ligne budgétaire qui est en augmentation quasi exponentielle en 2020 – sans oublier de négliger l'impact du manque de pédiatres et généralistes, qui retentit fortement sur les besoins de notre service de PMI.

C'est aussi en partie pour cela que nous lançons un plan d'accompagnement à la formation et à l'installation de professionnels de santé en Creuse.

Une compétence de l'Etat, nous le savons, mais loin de nous probablement, l'effet attendu de la fin du *numerus clausus*... et c'est dans un travail partenarial recensant toutes les initiatives et politiques déjà actives que nous avons fait du cousu main pour notre territoire.

Nous avions déjà, je veux le rappeler, déployé notre service de médecine préventive auprès des fonctions publiques territoriale et hospitalière, et c'est avec joie que nous avons appris que quatre centres de Santé avec des médecins salariés devraient voir le jour en Creuse, suite à l'appel à projets de l'ARS.

Nous avons mis en place et venons de pérenniser une politique Habitat pertinente et continuerons à soutenir notre bailleur social dans ses orientations stratégiques, quand l'Etat a changé les règles du jeu, lui imposant de fusionner avec les voisins.

Notre agence Creuse Tourisme construit une nouvelle dynamique axée sur un marketing territorial désormais reconnu nationalement et participera à cette nouvelle politique d'attractivité et d'accueil que toutes les collectivités creusoises engagent avec le Conseil départemental.

En guise de prémices, la candidature à l'accueil de fonctionnaires du ministère de Bercy, en Creuse, candidature que j'avais présentée en personne à M. le Ministre Darmanin l'été dernier, vient de recevoir son avis favorable, et c'est à la demande de la Ville de GUERET que nous avons travaillé ensemble à la concrétisation de cette démarche.

Nous continuons à initier ou à participer à des groupements de commandes afin de réduire certaines dépenses communes et nous verrons que le groupement d'achat pour les télécommunications a remporté un franc succès.

Nous avons signé le dernier contrat Boost'ter mardi soir, contrats d'ingénierie et d'engagements financiers pour les intercommunalités et, dans nos propositions budgétaires, des financements nouveaux sont fléchés pour des aides supplémentaires aux communes, aides qui seront accompagnées par notre nouvelle Agence d'aménagement et d'attractivité, A 2.3.

Nous avons mis en place des avances remboursables pour le déploiement du très haut débit. Cela s'inscrit dans le budget 2020 au fur et à mesure que les travaux se réalisent.

Nous accompagnerons toujours la diffusion et l'accès à la culture et aux sports pour le plus grand nombre ; nous sommes aux côtés de la Ville de GUERET et de l'Agglo du Grand

GUERET dans leur candidature « Ville de préparation aux JO 2024 », et nous venons d'obtenir le label « Terre de Jeux ».

Demain, nous porterons avec nos partenaires l'agrandissement de la Cité de la Tapisserie à AUBUSSON, et c'est une participation financière supplémentaire nécessaire à son fonctionnement que je vous demanderai de valider, quand nous nous engagerons, sur quatre années, à financer notre part à l'investissement de cette seconde tranche.

Le contrat d'engagement financier avec le SDIS se poursuivra en 2020, permettant à nos sapeurs-pompiers d'être dotés de nouveaux matériels performants et adaptés à leurs interventions. Nous allons d'ailleurs accueillir prochainement un nouveau Directeur, le Colonel Delcroix, présent depuis le printemps 2015, ayant pris ses nouvelles fonctions dans les Ardennes.

Je vais m'arrêter là afin de laisser place aux expressions politiques mais, auparavant je, voudrais souligner avec beaucoup d'amertume, deux points.

Le premier est, chers collègues, qu'il vous sera demandé aujourd'hui, pour la dernière fois, de voter le taux de fiscalité qui s'appliquera aux recettes que nous attendons pour exercer nos compétences, ce droit à l'autonomie fiscale des collectivités inscrit dans notre Constitution. La proposition du Gouvernement, votée par la grande majorité des députés, vient d'acter la suppression de cette autonomie fiscale pour les Départements.

Nous serons désormais tributaires et à la merci de l'Etat, Etat pour lequel nous mettons en place tant de politiques qui auront servi d'amortisseur social, tant d'actions de proximité dimensionnées aux réels besoins de nos concitoyens alors que, dans le même temps, nous aurons contraint nos dépenses de fonctionnement, maîtrisé notre endettement, relancé les investissements du quotidien et mis en place ceux de demain.

Le second point est cette loi en préparation : Décentralisation, Différenciation et Déconcentration, dite « loi 3D ».

Le mot d'ordre donné semble être celui de la concertation. Je participerai à la Préfecture de Région à Bordeaux, dans deux semaines, à ce temps d'échange. Il est dit par Mme la Ministre GOURAULT qu'il s'agit de « transformer les relations entre l'Etat et les collectivités, sans constituer pour autant un nouveau big bang territorial ». Cela équivaudrait à partir des besoins et des projets plutôt que d'une solution définie d'en haut et administrée de manière indifférenciée qui consisterait à construire « des réponses concrètes et adaptées aux spécificités de nos territoires ». L'époque ne serait plus à « l'uniformité de l'application des politiques publiques » sur le territoire, mais au soutien des initiatives, des expériences et des innovations.

Donc, un PPC pour toutes les collectivités ?...

De l'expérience que nous retirons du PPC en Creuse, si le travail mené, accompagné par l'Etat nous a permis d'engager des projets nouveaux, je n'ai pour autant ni vu de nouvelles politiques décentralisées ou déconcentrées, ni de droit à différenciation, apparaître. Je reste donc quelque peu perplexe.

Quant à l'annonce du transfert de nouvelles politiques publiques ou compétences nouvelles, de quels moyens *ad hoc* supplémentaires disposerions-nous ? De cela, je n'en entends pas parler !

C'est la raison pour laquelle je suis résolument et intimement persuadée, alors que nous avons franchi un seuil nouveau, alors que nous pourrions penser que tout ne va pas si mal, qu'il va falloir, mesdames et messieurs, se préparer pour les prochaines turbulences. Si le climat semble ne plus être « politicien » à l'aube de ces municipales 2020, c'est bien le « faire ensemble pour être plus forts » qui va devoir prévaloir, si nous ne voulons pas *in fine* disparaître dans une prochaine réforme territoriale !

Je vous remercie de votre attention. Je propose que l'expression des Groupes se fasse dès à présent, si vous le souhaitez.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, le dernier recensement a montré que la baisse de la population, un temps enrayée, a repris. Nous sommes désormais moins de 120 000 et la composition de la pyramide des âges peut laisser craindre la poursuite de cette tendance. Le redressement démographique doit donc devenir notre obsession au risque, sinon, de passer au-dessous d'un seuil critique qui interdirait toute possibilité de redressement. La tâche est difficile dans un département touché sans discontinuité depuis plus d'un siècle par l'exode rural, dramatiquement touché également par la saignée de la Première Guerre mondiale, environ 100 000 victimes, saignée dont la Creuse ne s'est jamais véritablement remise. Le sentiment qu'une vie meilleure se trouve forcément ailleurs a durablement marqué les esprits et, aujourd'hui encore, nos jeunes succombent, par envie ou par nécessité, au mirage de la grande ville, notamment les grandes métropoles auréolées de leur excellente image de villes attractives et dynamiques.

Pourtant, si rien n'est aussi difficile, rien n'est aussi nécessaire que d'accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités. La solution repose sans aucun doute sur de multiples démarches simultanées autour de dispositifs et d'emplois dédiés à l'accueil, comme ceux financés par le Massif central et le Conseil départemental, sur une communication hors département, puisque 80 % des Français déclarent avoir une envie de campagne – nous remarquerons au passage qu'ils sont plus de 80 % à vivre en ville –, sur la création d'emplois, à l'heure où une part importante des emplois de demain n'existe pas encore.

La Creuse a peu de moyens, elle est donc plus soumise à l'obligation de faire des choix et d'établir des priorités. Dans cette démarche, le Conseil départemental a toute sa part à prendre. En dehors de son action sociale, qui est le cœur de ses compétences, notre Conseil départemental lorsqu'il accompagne le déploiement du numérique ou lorsqu'il favorise l'installation de médecins est bien dans son rôle, rôle de stimulant pour l'implantation d'activités et donc de population. En revanche, l'est-il encore lorsqu'il réduit l'enveloppe dédiée à certaines associations, aux emplois associatifs, à la vie culturelle ? Permettez-nous d'en douter !

Mais au-delà de ces considérations habituelles, maintes fois évoquées, face à l'urgence démographique, peut-être peut-on réfléchir tous ensemble à quelques mesures phares, nous éloignant du risque du saupoudrage, pour choisir vraiment la voie de l'attractivité. Je

prendrai pour exemple un équipement qui, aujourd'hui, il faut s'en réjouir, fait l'unanimité : la Cité internationale de la Tapisserie. Je dis bien aujourd'hui car, fut un temps, c'était ici un projet très discuté, très disputé. Voilà comment un établissement culturel a enclenché un développement économique par la fréquentation touristique ; c'est ainsi que pour un euro dépensé pour entrer dans la Cité, plusieurs euros supplémentaires sont dépensés dans la ville, mais pas seulement. La Cité a redonné du souffle à la tapisserie par ses commandes, par la formation de lissiers, par des créations d'emplois. La Cité nous montre aussi comment un équipement peut induire un effet d'entraînement.

Il ne s'agit pas de construire un tel type d'équipement culturel partout – et nous connaissons aujourd'hui des équipements culturels vides, vides de visiteurs –, mais de constater que lorsqu'on se situe à la jonction entre un savoir-faire reconnu et l'innovation, le développement local est au rendez-vous.

Lorsque nous avons rencontré les élus de Bordeaux Métropole, ils nous ont dit que notre territoire intercommunal était une pépite. Nous croyons vraiment que toute la Creuse est encore une pépite. A nous de voir, bien sûr, comment la mettre en valeur !

Dans un tout autre domaine que vous avez abordé, madame la Présidente, dans le cadre des 3 D – Décentralisation, Déconcentration, Différenciation –, les collectivités sont appelées à expérimenter. Récemment, nous apprenions que six régions allaient piloter Pôle emploi, sorte de transfert de compétences à la carte pour apporter plus de souplesse dans les relations entre les collectivités et l'Etat, a priori. Vous direz, madame la Présidente, votre position sur ce sujet. Souhaitez-vous expérimenter ? Souhaitez-vous renforcer des compétences plutôt que d'en envisager de nouvelles ? Comment pensez-vous que le Conseil départemental puisse être un échelon où la loi pourrait permettre de répondre aux besoins spécifiques de notre territoire ? Finalement, la question de fond est celle de savoir ce que nous voulons faire d'un Conseil départemental à l'heure d'une nouvelle vague de décentralisation. Mais je partage aussi votre inquiétude, madame la Présidente ; peut-être que, demain, une nouvelle réforme territoriale pourrait nous faire disparaître. Il faut toujours être très vigilant, même si le climat semble avoir changé.

Enfin, en ce qui concerne le budget, nous allons l'examiner dans un instant, mais tant sur le fond que sur la forme, nous ferons des remarques, notamment l'absence de rapport sur le tableau des emplois. Cet oubli est symptomatique d'un problème de gestion de personnel. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Pour le mandat municipal qui se termine et auquel vous faisiez allusion, oui, il aura été marqué par bien des soubresauts. Les réformes territoriales ont entraîné chez les élus municipaux un sentiment de dessaisissement, que les réformes se faisaient sans eux alors même que l'Etat sait bien solliciter les maires quand il s'agit de gérer les crises. Je pense, par exemple, à leur rôle dans la consultation nationale après le mouvement des Gilets jaunes. Un nouveau mandat va s'ouvrir. Formons le vœu qu'il soit celui du respect, d'une décentralisation enfin assumée par l'Etat, avec des accompagnements financiers, un temps de la concertation. La France ne peut pas se faire contre ses territoires.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mes chers collègues, monsieur LEGER, je m'associe évidemment au premier point de votre intervention concernant le déclin démographique, qui est très inquiétant et qui nous interpelle tous dans cette Assemblée, mais également, aujourd'hui dans le cadre de la campagne des municipales, dans nos communes, pour essayer de résoudre ce problème, car c'est tous ensemble que nous relèverons ce défi, et pas seulement le Département.

Le Département met en place des politiques, en particulier, vous l'avez évoquée, l'avance remboursable pour l'installation de la fibre dont vous avez pu bénéficier en tant que Communauté de communes d'AUBUSSON, ainsi que d'autres. Je pense également aux contrats Boost'ter, qui ont également été évoqués et dont le dernier a été signé par Nicolas SIMONNET et Valérie SIMONET à BONNAT il y a quelques jours. Cela montre combien le Département a toute sa place à côté des Communautés de communes. S'il est vrai, soit dit sur le ton de la plaisanterie, que la disparition du Département n'est plus à l'ordre du jour, restons malgré tout vigilants !

En cette plénière de février, l'important est le budget. Nous pouvons toujours, il est vrai, voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Aujourd'hui, la situation est ce qu'elle. Globalement, comme le montrent les indices financiers du Conseil départemental, la situation est meilleure. Mais, là encore, restons vigilants, et soyons vigilants à l'horizon 2022-2023 qui sera, en quelque sorte, la conséquence de ce qui a été évoqué par Mme la Présidente, à savoir la disparition du foncier bâti qui sera extrêmement problématique, en particulier pour nos recettes futures, c'est-à-dire une disparition de ce taux avec une dynamique des bases que l'on a pu estimer en interne. La disparition de ce taux, compte tenu de la dynamique des bases estimée en interne, fera qu'à terme, nous perdrons des recettes Forts de cela, il nous faut réagir et être attentifs aux dépenses.

Vous avez évoqué le tableau des emplois. Nous y reviendrons, je pense, mais, monsieur LEGER, les employés n'ont pas été « mis à la punition » au Conseil départemental. J'ai connu il y a quelque temps des plénières troublées par des mouvements de grève. Souvenez-vous, cela s'est produit à plusieurs reprises. La majorité, derrière la Présidente, a entendu vos observations ainsi que les raisons de ces grèves et, un an plus tard, nous pouvons affirmer que nous y avons répondu à la mesure de nos moyens et de nos possibilités. C'est ce qui a été fait et, à voir l'enveloppe de la masse salariale du Département, nous pouvons considérer que nous n'avons pas sabordé cette masse salariale. Bien au contraire ! Nous le voyons bien dans nos fonctions obligatoires que sont le social. Globalement, nous avons comblé les emplois des UTAS et des différents services du Conseil départemental, les personnes ont été remplacées. Certes, nous rencontrons parfois des difficultés à la marge. Ainsi, nous avons connu cette semaine quelques problèmes au collège de BOUSSAC, mais cela fait aussi partie des événements qui peuvent se produire.

Globalement, avec ce budget, qui représente tout de même plus de 95 millions d'euros, au-delà de 55 % du budget de fonctionnement, je dirai que nous avons répondu présents. La difficulté que nous rencontrons aujourd'hui est de savoir que ce que nous faisons par rapport à l'investissement. Mme la Présidente l'a évoqué en parlant des quatre contrats de santé qui vont être signés. Vous avez, monsieur LEGER, parlé de la démographie. Moi, je parlerai de la problématique des médecins et des autres professionnels de santé. C'est aussi un sujet qui peut tous nous réunir au sein de cette Assemblée car nous sommes tous confrontés, au

sein notamment de nos Communautés de communes, à la difficulté d'attirer des professionnels de santé. C'est une difficulté considérable, qui représente un défi énorme car, aujourd'hui, la population nous le demande, quel qu'en soit le prix. Et Dieu sait combien ce prix est élevé. Aujourd'hui, c'est la course à l'échalote pour trouver des médecins salariés. Certains Départements ont mis en œuvre des politiques telles que nous en arrivons à des chiffres astronomiques, qui nous interpellent en tant qu'élus, mais qui interpellent également les Creusois. Nous serions tentés de dire que cela est tout à fait normal. Ce défi doit être relevé. Nous le faisons grâce à ces contrats de centre de santé. Il me paraît essentiel d'y répondre favorablement ainsi qu'au niveau des Communautés de communes.

Je livrerai également quelques chiffres, à commencer par le ratio d'endettement de la Collectivité. Il est de 5,7 ans aujourd'hui ; il était de l'ordre de 15 ans en 2015, me semble-t-il. Monsieur LOZACH, vous m'arrêtez si je dis une bêtise...

M. LOZACH. – Il existe une grande différence entre 2013 et 2014.

M. FOULON. – Je sais, monsieur LOZACH, vous allez me parler d'effet ciseaux ! Je connais votre réponse.

Je me bornerai à souligner combien ce ratio est intéressant, nous le voyons bien par rapport à notre capacité d'investissement. Comme vous le verrez dans le budget aujourd'hui : nous avons inscrit 27 millions d'euros en investissement. Avec ces ratios financiers équilibrés et de qualité, la Collectivité nous permet d'investir dans différents domaines qui ont été évoqués par Mme la Présidente : la santé, la fibre, les routes pour lesquelles un investissement important sera réalisé.

Ce budget est un budget offensif, un budget qui s'inscrit dans la dynamique de impulsée par cette Majorité. J'espère, mesdames et messieurs les membres de cette Assemblée, que l'examen et la discussion du budget et des orientations qui sont prises déboucheront sur un quasi-consensus. Je l'espère. A l'aune de la Commission des finances qui s'est déroulée hier soir et à laquelle vous avez assisté, monsieur LEGER, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait de polémique en vue concernant le vote de ce budget. Je vous remercie de cette sagesse. Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur FOULON.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'aborderai deux ou trois points, très rapidement.

Tout d'abord, je pense que nous sommes unanimes, sur tous les bancs de notre Assemblée départementale, pour regretter la disparition de l'autonomie fiscale des Conseils départementaux. Vous l'avez rappelé, cela a été voté et décidé par l'Assemblée nationale et, bien évidemment, il existe une différence de position et de vote sur cette problématique entre l'Assemblée nationale et le Sénat qui, lui, n'a pas voté cette perte d'autonomie fiscale pour les Conseils départementaux qui vont devenir, à ma connaissance, la première collectivité en

France à voir disparaître totalement sa liberté de décision, sa liberté de choix en matière de fiscalité locale.

Mon deuxième point portera sur la loi 3 D, que vous avez évoquée. Sans vouloir me faire l'avocat du diable, je voudrais d'ores et déjà exprimer un scepticisme quant aux deux premiers D – de décentralisation et déconcentration. Je pourrais même parler d'une méfiance à l'encontre d'une nouvelle décentralisation, car je ne suis pas convaincu que les intercommunalités creusoises soient demandeuses d'un nouveau transfert de compétences de l'Etat vers les EPCI.

M. FOULON. – C'est même l'inverse.

M. LOZACH. – Leur demande serait plutôt de ~~pouvoir~~ déjà digérer ce qui s'est passé ces dernières années que de subir un nouveau transfert de responsabilités. Il en est de même des Conseils départementaux, étant donné les difficultés dans lesquelles se trouve globalement plongé cet échelon de collectivité. Je constate d'ailleurs que nous sommes loin d'avoir trouvé un accord entre les associations nationales d'élus au sujet des domaines qui pourraient être transférés : transports, logement, transition écologique, etc. Les divergences sont nettes entre les différentes associations.

J'exprimerai ma méfiance également s'agissant de la déconcentration. Nous savons pratiquement ce qui se cache derrière ce mot de déconcentration dans l'esprit du Gouvernement. Cette déconcentration consiste notamment en la mise en place de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et, demain, des Maisons France Service. Voilà ce que sera cette déconcentration et, si nous nous lançons dans un mouvement plus ambitieux, nous pouvons avoir quelques craintes pour les départements ruraux parce que nous savons pertinemment comment se passent les déconcentrations de services publics. Nous avons connu les RGPP sous Sarkozy, la modernisation de l'action publique sous Hollande et nous connaissons actuellement le Programme d'action publique 2022. Dans un département comme le nôtre, cela se termine systématiquement par des restructurations de services, et donc des suppressions de services.

En revanche, je pense qu'il faut mettre l'accent sur le troisième D, c'est-à-dire sur la différenciation, qui repose notamment sur le droit à l'expérimentation, ouvrant peut-être même la possibilité de disposer d'un pouvoir réglementaire pour adapter réellement les politiques publiques territoriales aux spécificités de tel ou tel territoire ou de telle ou telle région car, pour l'essentiel, ce seront les régions qui seront concernées.

Quant à la concertation, il y a en effet la réunion que vous avez évoquée, qui se tiendra à Bordeaux dans quelques semaines. Mais la concertation régionale est déjà officiellement engagée et, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, elle a eu lieu le 13 janvier dernier à Agen, dans le Lot-et-Garonne. Le Lot-et-Garonne, c'est aussi la Région Nouvelle-Aquitaine, et je voudrais savoir combien d'élus autour de cette table ont été conviés à cette concertation régionale du 13 janvier à Agen. Certes, il y aura la réunion prochaine à la Préfecture à partir d'un questionnaire, un questionnaire avec du contenu, c'est le moins que l'on puisse dire. Personnellement, je l'ai reçu hier, mais je pense que tout le monde en a été destinataire.

Troisième point, je mettrai un bémol sur vos contrats Boost'ter. Vous en parlez, c'est normal. C'est la règle du jeu. Mais l'apport du Conseil départemental représente en moyenne 620 000 euros par an pendant cinq ans, soit la moitié du Fonds d'aide à l'équipement des communes, le FDAEC que vous avez supprimé. *(Protestations.)*

M. FOULON. – Ah, cela faisait longtemps !

M. LOZACH. – Enfin, je terminerais par vous puisque vous réagissez, monsieur FOULON, et le budget d'investissement volontariste, d'après l'expression employée. Je vous signale simplement qu'avec un budget de 27,5 millions d'euros, nous revenons à l'année 2013 où, d'après le compte administratif, l'investissement était de 27,7 millions d'euros. Vous allez peut-être nous dire que nous avions trop investi à cette époque. Peut-être ne fallait-il pas construire le collège de BOUSSAC ?

Mme LA PRESIDENTE. – Plus personne ne souhaite intervenir ?...

Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour, et nous répondrons aux différentes interpellations au fur et à mesure.

L'ordre du jour appelle, pour commencer, l'examen du budget 2020.

Si nous avons construit ce budget 2020 avec un peu plus de sérénité, je dois tout de même avouer avoir tremblé jusqu'aux derniers jours de décembre 2019, jusqu'au vote définitif de la loi de finances de 2020 car, si je savais que nous perdions malheureusement les recettes liées au foncier bâti, restait en suspens la pérennisation du FSID, représentant rien de moins que 6 millions de recettes à la clé !

Vous comprenez aisément que cette nouvelle recette votée en 2019, nous a permis de financer un tiers de nos investissements. C'est très loin d'être négligeable. Il est évident pour chacun d'entre nous que nous n'aurions pas eu la possibilité d'emprunter une telle somme alors que notre enveloppe d'emprunt avait déjà pu atteindre un montant de 13,5 millions d'euros. Voyez-vous, monsieur LOZACH, par rapport à ce que vous disiez, si nous poursuivons la progression des recettes de la Collectivité ces dernières années, au moins depuis 2014, et les dépenses qui allaient de pair, il était en effet difficile jusqu'à présent, et encore moins si nous n'avions pas bénéficié du FSID l'an dernier et pour les années à venir, de faire autant d'investissements que nous le souhaiterions.

Cette loi de finances qui, disais-je, acte la disparition du foncier bâti pour les départements m'alerte sur le fait que, sans avoir augmenté les taux depuis 2016, la seule augmentation des bases procurait chaque année une recette supplémentaire d'environ 500 000 euros – soit un million d'euros tous les deux ans de recettes supplémentaires. La question qui nous taraude va demeurer quant à l'évolution qui sera ou ne sera pas – c'est bien là notre inquiétude – appliquée sur le montant de TVA reversée au titre de la compensation du foncier bâti chaque année. Vous l'aurez compris, on nous promet un montant de TVA égal au produit du foncier bâti de 2020, mais qu'en sera-t-il les années suivantes ? Quel sera son taux d'évolution ? Personne ne nous l'a dit.

De plus, nous savons pertinemment, puisque nous ne pouvons que le constater, que les dépenses des Conseils départementaux en matière d'action sociale notamment, continueront de croître, sans que les restes à charge ne soient mieux compensés.

Les analyses prospectives réalisées par la Direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine doivent nous inciter à la plus grande prudence en matière de gestion financière pour notre collectivité, dès cette année. Les craintes partagées par la très grande majorité des Départements ont été analysées, démontrées, argumentées par de nombreux experts dans le cadre d'un travail commandé par l'ADF, dont le Bureau et le Président, M. Bussereau, ont eu de multiples rendez-vous pour échanger de ce sujet brûlant avec le Gouvernement. Mais rien n'y a fait, pas même notre manifestation de désarroi, expression passive d'une froide colère que nous avons eue en quittant la salle du Congrès de Bourges lorsque Mme la Ministre de la Cohésion des territoires faisait acte de non-recevoir.

Plus de sérénité, en effet, dès lors que nous avons pu inscrire de nouveau, et cette fois, nous dit-on, ce sera de façon pérenne à l'intérieur d'un Fonds de péréquation globalisé, cette recette de 6 millions d'euros. L'excédent anticipé de gestion 2019 en investissement s'élève à 89 800 €, indiquant un très bon taux de réalisation des dépenses prévues, quand l'excédent anticipé de gestion 2019 de fonctionnement ressort à 11,53 millions d'euros, contre 10,05 millions d'euros en 2018. Si nous pouvons noter que cet excédent progresse peu à peu, cet excédent va demeurer et progresser peu à peu, mais insuffisamment à court terme pour faire face ne serait-ce qu'à l'augmentation des dépenses sociales.

(Il est procédé à la projection d'un diaporama.)

Comme le montre l'évolution de l'épargne brute, la prudence doit rester de mise. Les dépenses réelles de fonctionnement repartent à la hausse. Comme nous le constaterons par la suite, il s'agit bien évidemment des dépenses sociales du volet enfance-famille, sur lequel nous avons de nombreuses inquiétudes à avoir.

Notre épargne brute a cependant plus que doublé depuis 2015, tendance constatée seulement depuis deux ans puisqu'en effet, en 2017, nous avons réglé le mois de RSA de retard de décembre 2015. Cela nous permet de procéder à un virement pour financer nos investissements quand, dans le même temps, nous réduisons notre enveloppe d'emprunt.

Nous constatons enfin une nette amélioration de quelques indicateurs financiers : non seulement notre taux d'épargne est sorti du seuil limite atteint en 2018, mais il se situe désormais au-delà du seuil d'alerte des 10 %.

Les ratios se rapportant à la capacité de désendettement en nombre d'années nous permettent d'affirmer que la situation a a permis d'asseoir les décisions budgétaires que nous avons prises depuis 2016, confirmant que lorsque les difficultés sont réelles et mesurables, ce n'est pas en tergiversant, mais en prenant les mesures adaptées au plus tôt que l'issue peut devenir favorable, même lorsque ces décisions sont considérées comme peu populaires. Je pense sincèrement que le courage politique se mesure davantage, aujourd'hui, dans la capacité à gérer correctement les finances d'une collectivité que dans les discours démagogiques que l'on sert à des citoyens blasés.

J'adresse en cet instant un petit clin d'œil à Gérard GAUDIN qui, je le regrette sincèrement, n'aura pas partagé avec nous ces résultats dont il fut le grand architecte. Il en

remercierait tout particulièrement, comme je vais le faire, la Directrice des finances et du budget, toute son équipe ainsi que tous les services et agents qui s'attachent au quotidien à faire en sorte que notre Conseil départemental ne soit plus en situation aussi fragile qu'il l'a été il y a encore si peu de temps.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai annoncé, une discussion a débuté avec les organisations syndicales et, si les orientations souhaitées de part et d'autre, aboutissent, vous aurez à vous prononcer lors de notre prochaine plénière sur des modifications statutaires et indiciaires au profit de nos agents.

Nous vous proposons donc un budget 2020 presque « record ». Mais rappelons-nous que, sans recettes nouvelles au cours des années à venir, je crains qu'il ne soit l'un des meilleurs que nous ayons à exécuter ensemble. Alors, profitons-en !

Intégrant le budget annexe du Parc départemental, le BP 2020 s'élèvera à 248 M€ d'euros, contre 226 M€ en 2019. Le budget d'investissement atteindra 44 M€, en progression de plus de 6 % et le budget de fonctionnement sera de 204 M€, en progression de plus de 9 %.

Je vais maintenant laisser le soin au vice-président en charge des finances et du budget, Thierry GAILLARD, de vous présenter le détail de ce budget primitif, avec la participation active de ses collègues vice-présidents qui vous l'expliciteront fonction par fonction.

Il vous est apparu que nous équilibrons ce projet de budget, augmentant nos investissements sans faire appel à plus de pression fiscale – mais nous pourrons en débattre – tout en réduisant le besoin d'emprunt de 1 M€. Nous pouvons donc désormais poursuivre plus sereinement les projets engagés et programmer ceux que nous n'osions jusqu'à présent engager.

La parole est à M. GAILLARD.

BUDGET 2020
PRESENTATION ET VOTE

RAPPORT N°CD2020-02/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Mes chers collègues, vous disposez, grâce à ce diaporama, d'un certain nombre d'éléments. Le projet de budget pour 2020 comporte les reprises anticipées du résultat de clôture 2019 et du budget annexe du Parc départemental qui est désormais intégré.

En section d'investissement, il vous est proposé d'inscrire 2 190 547 €, qui reprend le résultat de gestion indiqué par Mme la Présidente, de 89 823 € auxquels s'ajoute la reprise de l'année N+1, de 1 550 421 € ainsi que la reprise anticipée du Parc qui est de 550 303 €.

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 22 764 300 €, comprenant le résultat de gestion communiqué par Mme la Présidente, à hauteur de 11 353 048 €, auquel

s'ajoute la reprise N+1 de 10 056 426 € ainsi que la reprise anticipée du Parc, de 1 354 825 euros.

Le budget primitif s'établit donc à 248 102 362 €, après l'intégration du budget annexe du Parc et la gestion comptable des stocks, et se répartit entre 44 177 010 € en investissement et 203 925 352 € en fonctionnement.

J'apporterai, en toute tranquillité, une précision concernant la remarque de M. LOZACH, qui disait qu'à hauteur d'un peu plus de 44 M€, il s'agissait d'un budget volontariste. Je maintiens qu'il s'agit bien d'un budget volontariste. Vous avez fait un parallèle entre ces 27 M€ en réel et ce qui avait été fait en 2013. Je tenais seulement à vous rappeler qu'il faut mettre cela en perspective avec les indicateurs affichés. Vous l'avez vu, le ratio de désendettement est légèrement supérieur à cinq ans ; je vous rappellerai qu'en 2013, il était entre douze et quinze ans. La notion d'épargne brute entre aussi en ligne de compte, et nous savons ce que cela signifie. Il n'est pas possible de comparer tout et n'importe quoi.

M. LOZACH. – En 2013, il était déjà supérieur.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Quand vous regardez le ratio de désendettement en 2013 et 2014...

M. LOZACH. – En 2013 et en 2014, ce n'est déjà pas le même.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je vous demande de mettre les montants en perspective au regard de ces ratios, que tout le monde doit garder à l'esprit. Vous savez ce qu'est l'épargne brute. Je ne vais pas vous faire l'injure de vous le rappeler. Donc, mettez bien cela en perspective parce que cela me semble essentiel. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. En valeur absolue, les chiffres n'ont pas de sens.

M. LOZACH. – Ce qui m'importe avant tout, monsieur GAILLARD, ce ne sont pas vos observations, mais celles de la chambre régionale des comptes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Oui, mais les ratios financiers s'appliquent à toutes les collectivités.

M. LOZACH. – Y compris pendant la période 2010-2014.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'est cela, mais les ratios sont ce qu'ils sont et, à ce sujet,

malheureusement, vous pouvez bien dire ce que vous voulez, ils existent et sont intangibles. Je sais bien que c'est ce qui vous dérange, mais peu importe !

M. LOZACH. – Vous nous reprochez d'avoir trop investi. Alors, je vous pose la question, monsieur GAILLARD...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Non, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – ... ne fallait-il pas reconstruire le collège de BOUSSAC ? Ne fallait-il pas ouvrir la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson ? Ne fallait-il pas créer le Conservatoire départemental de musique, autoriser la construction de cinq EHPAD, signer pas signer le programme routier d'intérêt régional, etc.

Nous avons bien compris ce que vous disiez, monsieur GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Non.

M. LOZACH. – Ce n'est pas la peine d'insister à ce point.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, voulez-vous que je vous rappelle pourquoi vous avez pu réaliser des investissements en 2013 ? Je ne voudrais ou ne pensais pas devoir revenir ainsi en arrière. Vous disposiez de recettes supplémentaires pour effectuer ces investissements grâce à un reversement de TVA sur les transports ! Cela a été, vous avez raison, une année exceptionnelle grâce à cette recette qui n'avait pas été encaissée auparavant. Vous avez raison, cette année-là a été une année exceptionnelle !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il faut tout dire.

M. LOZACH. – Mais cette récupération de TVA s'équilibre en dépenses et en recettes.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne s'agit pas d'une TVA sur les investissements, mais de TVA sur les transports, qui n'avait pas été perçue depuis plusieurs années et qui s'est cumulée pour abonder les recettes du Conseil général en 2013. Il est tout à fait normal, en effet...

M. LOZACH. – Et de la responsabilité de qui ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'en sais rien,

M. LOZACH. – Moi, je la connais la responsabilité !

Mme LA PRESIDENTE. – Il est tout à fait normal que vous ayez utilisé cette recette à bon escient, comme vous le rappeliez. Il faut vous en féliciter, et personne ne le conteste. Mais voilà la raison pour laquelle vous ne pouviez faire autant d'investissements en 2014, puisque cette recette avait disparu. Cela s'explique. À l'instar de ce que je disais tout à l'heure : si nous ne bénéficions pas des 6 M€ de FSID, nous réaliserons un tiers d'investissement en moins en 2019. Si nous devions ajouter à la perte de 6,5 M€ de DGF le non-renouvellement de 6 M€ du FSID, les dépenses d'investissement enregistreraient une moindre recette de 12,5 M€. C'est très simple, très mathématique et très cartésien. Il y a toujours des explications aux chiffres. Toujours !

M. LOZACH. – Cette régularisation de TVA n'a pas été uniquement une recette, c'est un jeu d'écriture en recettes et en dépenses. Reprenez le compte administratif de l'année où il a été procédé à cette régularisation, avec un retard dont l'Etat a reconnu la responsabilité.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait et que, probablement, vous avez mis en avant. Mais cela a représenté une recette exceptionnelle sur l'année 2013 au titre de la récupération de la TVA sur les transports. Bravo !

M. LOZACH. – C'est une régulation budgétaire, un jeu d'écriture puisque ce montant est inscrit également dans les dépenses. Il figure en dépenses et en recettes.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vérifierons parce que je ne me suis pas penchée sur les comptes de 2013. Vous avez raison, il faut être précis sur ces points.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ne vous méprenez pas, monsieur LOZACH, je ne vous reproche absolument pas d'avoir investi. Je tenais simplement à établir un parallèle par rapport à la situation financière qui permet ou pas d'investir. Il n'y avait là aucun objet de polémique...

M. BAYOL. – Mais non, voyons !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – N'ayez pas d'inquiétude. *(Brouhaha.)*

M. LOZACH. – C'est bien ainsi que nous l'avons compris ! *(Sourires.)*

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je voulais m'en assurer, cela va sans dire, mais je pense que c'est mieux en le disant.

M. LOZACH. – Honnêtement, revenir, comme vous le faites sur la Creuse de 2014, c'est n'avoir rien à dire sur le présent et le futur.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Arrêtez tout de même, c'est vous qui y êtes revenu dans vos propos. Je ne fais que reprendre vos propos. Ne jouez pas au pompier pyromane !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LOZACH, je vous inviterai à reconnaître que...

M. LOZACH. – Qui a lancé la conversation sur ce sujet ?

Mme LA PRESIDENTE et M. GAILLARD. – C'est vous !

M. LOZACH. – Non.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vous perdez la mémoire en plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous veillerez à reprendre le compte rendu et vous verrez que j'ai précisément fait une comparaison avec les indicateurs financiers de l'année 2015. Je suis suffisamment « capée » pour savoir que je n'avais pas besoin, ni envie, de revenir sur les années précédentes. Je compare donc les indicateurs et les ratios des endettements par rapport à 2015.

M. LOZACH. – 2014 se trouvait dans le tableau, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais je n'en ai pas parlé.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Elle n'en a pas parlé, c'est vous qui en avez parlé. Le diable est dans les détails !

Sur la décomposition des recettes de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 201 616 792 euros, réparties entre la DGF et les compensations de l'Etat, les ressources fiscales et les autres ressources de fonctionnement.

La DGF s'élève à près de 44 M€, comprenant les allocations compensatrices pour 2 M€, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour 3,4 M€ et le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion à hauteur de 700 000 €.

Des ressources fiscales proviennent également de la fiscalité locale directe : taxe foncière sur les propriétés bâties, pour 27,5 M€ ; cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, 3,33 M€ ; le produit des impositions forfaitaires, à hauteur de 500 000 € ; ainsi que le FNGIR, un peu plus de 3 M€ ; le Fonds de péréquation de la CVAE, 345 000 € ; et le dispositif de compensation péréquée pour le financement des AIS de 6,556 M€.

Les autres ressources de fonctionnement, avec la reprise du résultat anticipé, se décomposent comme suit : les DMTO, quelque 8 M€ ; la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, 24,6 M€ ; la TICPE, 10,5 M€ ; la taxe d'aménagement, 0,9M€ ; et le FCTVA, 0,25M€. Nous retrouvons également les produits de gestion courante pour un peu plus de 6 M€ et les recettes sociales, bien sûr, que sont les dotations de la CNSA pour l'APA, l'aide aux personnes handicapées, la MDPH ainsi que le recouvrement de divers dispositifs d'action sociale, à hauteur de 1,7 M€ ; et le Fonds globalisé, 12,57 M€, sans oublier le Fonds de péréquation des DMTO pour un peu plus de 5 millions d'euros, le Fonds de solidarité pour 1,65 M€ et le Fonds de soutien interdépartemental, presque 6 M€ et, enfin, les recettes d'ordre à hauteur de 2 308 560 €.

M. JEANSANNETAS. – Une simple question, mais je ne sais pas si vous avez la réponse : quelle est, en pourcentage, la part des ressources fiscales par rapport aux ressources totales ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il faudrait effectuer le calcul, que je n'ai pas fait. Peut-être en disposons-nous dans un tableau ?

M. JEANSANNETAS. – Cette question se pose par rapport à l'interrogation que nous avons sur l'autonomie fiscale de la Collectivité. Je connais un peu la réponse.

Mme LA PRESIDENTE. – La réponse se trouve en page 19 du document.

M. JEANSANNETAS. – La réponse est connue : nous avons très peu d'autonomie.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Oui.

M. JEANSANNETAS. – L'autonomie financière et l'autonomie fiscale sont très faibles. Ne soyons pas effarouchés de cette éventuelle perte. Il existe des collectivités en Europe qui n'ont aucune part fiscale et qui ne fonctionnent qu'avec des dotations. En revanche, il faut que les dotations soient à la hauteur des services et des compétences données à la collectivité.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – C'est cela.

M. JEANSANNETAS. – Donc, soyons sereins...

M. FOULON. – Et vigilants.

M. JEANSANNETAS. – ... et restons vigilants, mais ne crions pas à la perte de l'autonomie fiscale parce que nous n'en avons jamais vraiment eu l'occasion. De plus, ce n'est pas constitutionnel.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vigilants effectivement parce que, comme nous le verrons, le produit attendu à taux constant est de 27,5 M€, soit 500 000 € supplémentaires à taux constant, seulement pour l'effet base. En basculant sur une fraction de TVA, nous ne savons pas ce qu'il adviendra de ces 500 000 €.

M. FOULON. – Cela peut être perdu.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Donc, soyons vigilants sur ce point parce que, année après année, cela peut évoluer.

En dépenses de fonctionnement, vous voyez apparaître un montant de 203 925 352 €, ventilé sur les dépenses réelles à hauteur de 182 243 118 €, auxquelles s'ajoutent les dépenses d'ordre de 21 682 234 €, soit un montant augmenté de 10 % par rapport au budget prévisionnel 2019.

Pour donner quelques détails, la part des dépenses sociales représente 47 %, soit 95,5 M€, qui se décomposent comme suit : famille-enfance, 17 M€ ; personnes handicapées, 18 M€ ; personnes âgées, 5,6 M€ ; autres interventions sociales, 1,8 M€ ; APA, 30 M€ ; RSA, 18 M€, et PCH, 3,6 M€.

S'agissant des dépenses incompressibles, je citerai les dépenses de personnels, pour 45 M€ ; le SDIS, 6 M€ ; la compensation de charges transférées pour les transports, quasiment 4 M€ ; les collèges, 1,9 M€ ; la voirie, qui comprend l'entretien de la voierie et les activités du Parc, 6 M€ ; le fonctionnement des services, 3,8 M€ ; les diverses participations statutaires et subventions, un peu plus de 9 M€ ; des mouvements financiers à hauteur de 1,7 M€ ; et la dotation aux amortissements, qui intègre pour cette année celle du Parc, 10,5 M€.

Le virement à la section d'investissement sera, cette année, de 11 M€, contre 8,1 M€ au budget 2019, soit d'un montant supérieur. La ligne des dépenses imprévues sera de 8,47 M€, également supérieure, parce que nous avons jugé cela prudent. Gérer, c'est prévoir et, comme nous l'avons vu au travers des ratios financiers présentés par Mme la Présidente, la situation

semble stabilisée et en nette amélioration. Pour autant, l'analyse réalisée par la DRFIP montre que si nous ne prenons pas la mesure de certains éléments, nous connaîtrons dès 2023 une dégradation de ces ratios financiers. Il nous a donc semblé prudent de prévoir une ligne de dépenses imprévues à hauteur de quasiment 8,5 M€.

Nous en venons à la section d'investissement.

En recettes d'investissements, sont inscrits un peu plus de 44 M€ avec le report du résultat N-1, soit une progression de presque 6 % par rapport à 2019.

Pour vous livrer quelques détails sur ces recettes d'investissements : la DCID à hauteur de 3,3 M€ ; la DDEC, à hauteur de 729 000 € ; le FCTVA, un peu plus de 2 M€ ; le produit des radars, en baisse en 2020, à 600 000 €; les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles, y compris celles du Parc, 10,5 M€ ; et, comme je ne le disais précédemment, un virement de la section de fonctionnement en augmentation, qui s'élève à 11 M€. Ce n'est pas neutre, puisque cela permet à l'emprunt de 12 M€ que nous vous proposerons, d'être en recul d'1 M€ par rapport à l'année dernière. Donc, nous investissons plus sur nos fonds propres, parce que notre épargne brute a été restaurée, et cela permet également d'emprunter moins.

Les dépenses d'investissement, quant à elles, s'élèvent à 44 M€, contre 41,2 M€ en 2019, soit une augmentation de 7,2 %. Les équipements départementaux et non départementaux, d'un montant d'un peu plus de 27 M€, sont ventilés en deux tiers, un tiers. Les mouvements financiers à hauteur de 11 M€ concernent, bien évidemment, le remboursement de la dette. Là encore, il est nécessaire de dégager une épargne brute – recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement – avec laquelle nous avons l'obligation de rembourser le capital de la dette. La quote-part de la subvention d'investissement transférable représente un peu plus d'1 M€, et la ligne de dépenses imprévues 2,9 M€.

Avez-vous des questions à propos de cette présentation générale du budget ?...

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Comme je le disais dans mon propos liminaire, nous avons des remarques à formuler sur la forme et sur le fond.

Tout d'abord, sur la forme, la présentation de rapport budgétaire ne correspond à ce que nous avions l'habitude les années précédentes, et le fascicule qui nous a été adressé et celui qui est repris aujourd'hui en couleur et distribué à certains d'entre nous n'a pas la même forme.

Nous étions habitués à avoir nos fameuses colonnes dépenses d'investissements et dépenses de fonctionnement et, en regard, les recettes sur chacune des parties du budget. Aujourd'hui, la lecture de ces rapports est rendue encore plus compliquée alors même que, déjà, nous n'avons pas la possibilité de comparer au compte administratif. Il faut aller piocher ici et là les informations, reconnaissez que la lecture est devenue bien difficile.

Plus grave peut-être est l'absence du rapport sur les emplois de la Collectivité et les effectifs budgétaires qui s'y rapportent. Il nous semblait bien, pourtant, que le rapport sur les

emplois était obligatoire lors de l'examen du budget. En tout cas, l'an dernier, vous écriviez au sujet du rapport sur le tableau des effectifs : « L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation le tableau des emplois et le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité. », et vous affirmiez : « Ces documents sont indispensables pour présenter le budget primitif. » Aujourd'hui, nous ne les avons pas. Sont-ils devenus moins indispensables ? Je ne le pense pas au regard de l'enveloppe consacrée aux personnels. Il y a là un souci. S'agit-il de se conformer à la légalité ? Je ne suis pas suffisamment au fait des choses juridiques pour répondre, mais il y a au moins là un problème de forme et de fond, à savoir que nous n'avons pas ce rapport qui pèse tout de même entre 43 et 45 M€. Il est difficile d'avoir une vision claire sur le personnel, évoquée pourtant ce matin par M. FOULON, qui rappelait que le climat devenait plus serein – en tout cas, il est difficile d'avoir une vision budgétaire lorsqu'elle ne nous est pas fournie en détail.

Ensuite, se posent des difficultés de lecture parce que les chiffres diffèrent entre le rapport qui nous a été envoyé dans les délais légaux et le fascicule qui nous a été adressé en dehors de ces délais. Je vais prendre quelques exemples, mais des exemples qui pèsent, au bout du compte, plusieurs centaines, voire millions d'euros.

Ainsi, page 69 du rapport reçu il y a quinze jours : « [...] le montant de la DGF, après avoir connu un prélèvement de 6,5 M€ en quatre ans serait stabilisé », dites-vous, « à 43 440 000 € » mais, à la ligne au-dessus, est noté 43 900 000 €. Quel est donc le bon montant ? Sur le fascicule, on peut lire : « [...] s'agissant de la DGF pour notre département, son montant atteindra 43,9 M€, poursuivant sa diminution continue (- 0,5 M€ par rapport à 2019). »

Quelle est la bonne version ? La stabilité, la baisse ? Quel est le bon chiffre ? C'est bien la première fois que nous constatons de tels errements dans les calculs.

Page 27 du fascicule, je lis : « Les dépenses d'actions sociales poursuivent leur progression et sont évaluées en 2020 à 109 M€ ». Mais, dans le rapport, il était question de 107 M€. Alors, est-ce 107 ou 109 ? Cela représente tout de même 2 M€.

Fascicule, page 29 : « Les personnes dépendantes, les dépenses à l'APA sont estimées à 31,6 M€ pour 2020 » Mais, il s'agit de 30,3 M€, selon le rapport, en page 40.

Le RSA est de 20 M€ au sein de l'enveloppe globale. Il est de 18,3 M€ en page 41. Nous passons donc de 20 à 18,3 M€. Vous nous direz quel est le bon document qu'il nous faut examiner aujourd'hui et quels sont les chiffres qu'il faut réellement voter : est-ce ceux du fascicule ou ceux des rapports ?

Vous me répondrez que ce n'est que la forme. Mais enfin, quand nous votons un budget de 240 M€, nous ne votons pas le budget de l'amicale de pétanque de nos petites communes !

Sur le fond, comme l'an passé, en application de la loi de finances, le Fonds de soutien aux départements fragiles, alimenté par les DMTO, ces fameux droits de mutation, connaît une forte hausse. Ce dispositif instauré en 2014 – je n'ose dire par qui – a été complété par la suite, et nous sommes bien contents de le trouver !

Nous relevons également, et cela a été dit ce matin par deux personnes qui, si elles s'estiment beaucoup, n'appartiennent pas aux mêmes rangs, que la fin de l'effet ciseaux nous

sort tout de même de grandes difficultés. Depuis 2008, tous les départements avaient été affectés par cet effet ciseaux entre les charges des AIS et la baisse des dotations. Bien évidemment, ce sont surtout les départements pauvres comme le nôtre qui en étaient affectés. J'ai moins de crainte pour les Hauts-de-Seine, par exemple. Mais nous sommes progressivement sortis de cet effet ciseaux et, sans aller jusqu'à dire que nous avons désormais les coudées franches, nous connaissons toutefois une stabilité des dotations. Même si vous nous direz par la suite quel est le bon montant des dotations, nous sommes finalement parvenus à réguler l'augmentation du reste à charge sur les allocations individuelles de solidarité.

Sur l'investissement, vous vous faites fort, c'est un peu votre credo ce matin, à un an des départementales – peut-être est-ce d'ailleurs le dernier budget qui sera voté, vous nous direz cela, nous n'en sommes pas là – et, à votre place, je ferais la même chose, d'avoir redressé la capacité d'investissement. Affichée à hauteur de 24 M€ l'année dernière, en réalité, sur le consommé, comme cela a été dit lors du DOB, elle s'élevait à 20 M€. Nous voyons bien qu'entre l'affichage de quelque 40 M€ et la capacité réelle d'investissement, le réalisé est du simple au double. Il existe donc un problème d'affichage que nous avons déjà dénoncé ici, non pas que vous ayez grevé durablement la capacité d'investissement, mais entre ce qui est écrit et ce qui est réellement investi sur le terrain, la marche est très haute, presque du simple au double.

Le taux de la taxe foncière n'est pas augmenté depuis 2016. Vous l'avez dit également. Mais le bond en 2016 a été si fort que cela vous a permis d'obtenir presque 6 M€ supplémentaires sur la recette de la taxe foncière. De 21,2 M€ en 2015, l'inscription budgétaire atteint aujourd'hui à quasiment 28 M€. Ce sont bien les bons chiffres, nous les avons vérifiés parce que, la dernière fois, après les chicayas habituelles à ce sujet, j'ai repris les chiffres. C'est bien comme nous l'avions dit lors de la dernière réunion.

Dans le même temps, la dette par habitant a bondi de près de 40 €, même si, cette année, vous avez diminué le montant de l'emprunt, qui est passé de 13,5 M€ à 12,5M€. Cela nous semble bien parce que nous avions déjà exprimé nos craintes par rapport à un possible surendettement, même si nul ne saurait contester l'investissement supplémentaire engagé l'an dernier en faveur du déploiement du numérique.

Je terminerai mon propos sur un point sur lequel nous nous étions chicanés lors de la dernière réunion pendant au moins cinq minutes pour savoir de combien avait été le désengagement de l'Etat. Cette fois-ci, nous pouvons reprendre les vrais chiffres et votre rapport nous donne raison puisque vous écrivez vous-même, madame la Présidente que « la DGF a connu un prélèvement de 6,5 M€ en quatre ans ». Il n'est donc pas question des 6,5 M€ par an que vous aviez évoqués, un jour, à la radio. Il me semble que, cette fois, nous pouvons tous tomber d'accord.

En résumé : une pression fiscale qui demeure très forte, un effet d'affichage sur l'investissement et, heureusement, la fin d'un effet ciseaux qui donne de l'air à la Collectivité. Nous n'avons pas vu, madame la Présidente, le budget offensif que nous présentait ce matin M. FOULON. Rappelons tout simplement que, comme cela a été dit, le montant d'investissement est revenu à ce qu'il était en 2013.

M. FOULON. – Depuis, il s'est passé des choses, monsieur LEGER !

Mme LA PRESIDENTE. – Sur les présentations, il me semblait que celles-ci étaient un peu opaques auparavant. J'ai l'impression que vous ne l'interprétez pas de la même façon. Le fascicule en couleur est une analyse interprétée par notre majorité, et je pensais que ce ne serait pas celui qui aurait le plus d'importance.

Pour que chaque élu puisse mieux comprendre comment se construit un budget et de quoi nous parlons, je me suis attachée à faire une présentation par fonction. Vous disposez d'un tableau présentant le total des dépenses en investissement et en fonctionnement de façon détaillée, et ce pour chaque fonction. Ainsi, vous disposez d'un moyen mémo-technique permettant de mieux comprendre de quoi nous parlons. Cela me semblait mettre en valeur les éléments essentiels à retenir et, à l'intérieur de ces fonctions, est expliquée la façon dont nous parvenons à ces chiffres. Ce n'était pas le cas auparavant puisqu'il fallait les retrouver dans des tableaux complexes, comme vous le souligniez, qu'à mon avis, peu d'entre vous prenaient le soin de lire tellement ils étaient complexes.

Cela a été une façon simplifiée de présenter le budget et ce à quoi il faut que vous vous attachiez – vous avez raison – est bien le document de plénière qui vous a été adressé et qui décrit, fonction par fonction, les propositions de budget qui vous seront faites.

M. LEGER. – Donc, le bon rapport est celui que nous avons reçu.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, c'est celui-là.

M. LEGER. – Pourquoi le fascicule ne reprend-il pas les bons montants ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais m'employer ici, au sein des services, à vérifier ce qui s'est passé, monsieur LEGER. Je vous remercie d'avoir fait ces remarques, je n'avais pas suffisamment pris soin de vérifier.

M. LEGER. – J'adore la couleur, mais le noir et blanc n'est pas mal aussi à partir du moment où les chiffres sont exacts. Vous savez, nous goûtons peu la « décoration », ai-je envie de dire. Quand on pèse 240 M€, au diable la couleur ! Ce qui nous intéresse sont les vrais chiffres.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez totalement raison, peut-être une analyse globale ne présente-t-elle que peu d'intérêt et que des données brutes et chiffrées suffiraient. C'est une question que je me poserai la prochaine fois...

M. LEGER. – Non, non, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Mais vous avez raison, il est inadmissible qu'il y ait des coquilles.

M. LEGER. – Voilà, parce que nous n'avons rien contre l'analyse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me chargerai dès la fin de cette plénière de remettre les choses en ordre et de rechercher ce qui s'est passé. Merci de l'avoir souligné, je pense que ce sera encore plus efficace que ce soit vous qui l'ayez fait que moi.

Concernant le tableau des emplois, monsieur GAILLARD, vous avez la parole.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Concernant le tableau des emplois...

M. LEGER. – Pourquoi ne l'avons-nous pas ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je prends justement la parole pour vous l'expliquer. Le tableau des emplois est à votre disposition et à celle de tous les élus. D'un point de vue réglementaire et légal, il s'agit d'une annexe budgétaire qui résulte des délibérations de l'Assemblée départementale sur les créations, les suppressions et les modifications de postes. Cette annexe est transmise avec le budget au contrôle de légalité et à la DGFIP. Il n'a pas obligation à être communiqué à l'Assemblée départementale, d'autant plus qu'à partir du 1er janvier 2020, nous entrons dans une procédure de dématérialisation de ce tableau des emplois. Mais comme vous avez pu le noter, à chaque séance, nous présentons bien les rapports relatifs aux créations, suppressions et adaptation des emplois. Donc, n'y voyez pas de malice. Nous avons envoyé une personne en imprimer quelques exemplaires pour que vous puissiez aisément le consulter.

M. LEGER. – Sans mauvais jeu de mot, c'est léger ! Quarante-trois millions d'euros, plus d'un millier d'agents, et nous l'avons au dernier moment, parce que nous vous le demandons. Je crois qu'il y a un sacré flottement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Absolument pas, monsieur LEGER. Mais enfin, comprenez-vous ce que nous disons ? Je vous répète que, d'un point de vue réglementaire et légal – parce que vous sembliez en douter, je vous donc rassure sur ce point –, il n'y a pas d'obligation légale à communiquer ce tableau des emplois en séance de l'Assemblée départementale. Ce n'est pas moi qui fais les lois.

Mme MARTIN. – C'est dans quel article ? Sur quel texte vous appuyez-vous ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Nous allons vous rechercher le texte, bien sûr. Si je vous le dis, c'est que nous avons les éléments pour l'affirmer.

Mme MARTIN. – Nous l'avons toujours eu. Pourquoi ne l'avons-nous pas cette année ? C'est la question que je pose.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour les raisons que je viens d'évoquer. Mais ne vous inquiétez pas, nous allons vous le communiquer parce qu'il n'y a rien à cacher sur ce tableau des emplois. La meilleure preuve en est qu'à chaque séance, nous vous présentons des rapports sur l'adaptation du tableau des emplois. C'est donc parfaitement transparent et fluide, et je ne vois pas ce que vous allez chercher derrière, mais c'est votre problème.

Puisque j'ai la parole, j'ajouterai qu'il ne faut pas créer de confusion. Vous parliez tout à l'heure de 44 M€ pour notre projet de budget d'investissement, et vous rameniez cette somme à 20 M€ de taux de réalisation, en laissant supposer que, sur ces 44 M€, nous n'en investirions que 20 M€. Ce n'est pas le cas puisqu'en investissement réel, il ne s'agit pas de 44 M€ mais de 27 M€, puisque 17 M€ sont affectés au remboursement de la dette, à la ligne des dépenses imprévues, etc. Donc, nous sommes bien d'accord. Il m'empêche qu'en comparant projet de budget 2019 et projet de budget 2020, ce dernier est bien en augmentation de 7 %. Vous ne pouvez pas le nier, quoi que vous vouliez en dire.

Dernier point concernant l'augmentation des recettes fiscales que vous évaluiez à 6 M€. C'est inexact parce l'effet taux est de 4 M€, et le reste est dû à l'effet base. Là aussi, il faut être précis.

M. LEGER. – J'avais bien pris la précaution de dire que je n'étais féru de droit, et je ne sais pas si le rapport sur le personnel est obligatoire. Mais ce n'est peut-être pas tant cela le problème que le fait que nous avions l'habitude de l'avoir...

M. JEANSANNETAS. – Il est obligatoire de l'avoir.

M. LEGER. – ... et il est tout de même difficile de voter un budget aussi important sans avoir ce rapport. Nous allons arrêter, mais je pense qu'il y a un sacré flottement cette année. Nous l'avons vu à travers les différences de chiffres, qui jouent sur plusieurs millions d'euros tout de même. Il est vrai qu'il nous arrive à tous de faire des coquilles. Qui n'a pas voté un jour un budget dans lequel il y avait une coquille ? Mais là, il ne s'agit plus de simples coquilles, mais d'écarts de chiffres quasi systématiques entre le fascicule et les rapports, et il manque ce rapport sur le personnel. Il y a un sacré flottement, et cela ne nous rassure pas.

Mme LA PRESIDENTE. – Je prends note de toutes ces remarques.

Nous allons poursuivre et vous présenter dans le cadre de la construction du budget 2020, deux rapports essentiels relatifs, d'une part, à la reprise anticipée des résultats de clôture 2019 et, d'autre part, la proposition sur le vote des taux qui nous permettront d'intégrer les recettes que nous avons présentées.

(je vous indique que ...)

La reprise anticipée des résultats de clôture pour l'année 2019 – page 125, pour ceux qui ont le document papier – se traduit, en investissement, par un résultat de gestion anticipée à hauteur de 89 823,16 €, ce qui n'est pas énorme en non-consommation de crédits, malheureusement. La reprise du résultat N-1 se monte à 1 550 421,03 €. En ajoutant la reprise anticipée du compte 001 du Parc départemental qui est de 550 303,68 €, nous obtenons un résultat de reprise en investissement à hauteur de 2 190 547,87 €.

En fonctionnement, le résultat de gestion de l'année 2019 est positif, à hauteur de 11 353 048,49 € ; la reprise du résultat N-1 s'établit à 10 056 426,48 € et du résultat anticipé du compte 002 du Parc départemental qui est de 1 354 825,98 € nous permet d'inscrire la somme de 22 764 300,95 € en fonctionnement.

Ces chiffres ont été validés par le payeur départemental.

Avez-vous des observations ?...

Il vous est également proposé de maintenir le taux de fiscalité sur le foncier bâti tel qu'il est depuis 2016, à hauteur de 22,93 %. Compte tenu de l'évolution des bases, de 1,7 %, le produit attendu s'élèverait à 27 460 732 €.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur cette proposition ?... Souhaitez-vous revoir ce taux à la baisse ou à la hausse ?...

Puisque tel n'est pas cas, je vous propose donc de renouveler ce taux à hauteur de 22,93 %. *(Adopté à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont ces montants que nous allons intégrer concrètement, dès à présent, dans la proposition de budget pour 2020, dont nous allons débattre, fonction par fonction.

La fonction 0 concerne les services généraux. La parole est à M. GAILLARD pour nous la présenter.

FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – En ce qui concerne la fonction 0, services généraux, il est inscrit au budget primitif, en dépenses, un montant total de 15 762 711 €, soit 2 493 292 € en investissement et 13 269 419 € en fonctionnement. Je précise qu'en fonctionnement, ce montant ne comprend pas les dépenses de personnels inhérentes à cette fonction.

Le tableau présenté dans le rapport récapitule ces dépenses d'investissement et propose un comparatif, ligne par ligne, avec le budget primitif 2019. Le total s'élève bien à 2 493 292 €, comparé au montant de 1 495 120 € qui avait été inscrit en 2019. Je ne vais peut-

être pas tout lister ; si vous avez une question par rapport à une ligne en particulier, j'y répondrai.

Au titre des études, il est proposé une enveloppe de 60 000 € pour différentes missions dont le détail vous est donné.

Au titre des travaux, il est notamment proposé d'inscrire 46 000 € pour l'installation de trois bornes de rechargement pour les véhicules électriques réparties sur le territoire.

En ce qui concerne l'acquisition de véhicules, il s'agit du renouvellement de véhicules vétustes, VL et VLU, pour 320 000 € dont 30 000 € pour régler le solde des acquisitions 2019, et 100 000 € pour l'acquisition de voitures électriques. Vous trouverez en annexe le programme d'investissement pour l'année 2020.

En recettes, nous inscrivons des crédits TEPCV à hauteur de 300 000 € correspondant au solde du financement de l'action de restructuration du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN.

En fonctionnement, il est prévu une enveloppe de 344 480 €, hors frais de personnels inhérents à cette fonction, pour couvrir les dépenses de combustibles, d'énergie, d'assainissement d'eau et d'entretien des bâtiments relevant de cette fonction.

La sous-fonction 02 reprend les dépenses de l'Assemblée, celles d'information, de communication et de publicité ainsi que les frais de fonctionnement des services et l'ensemble des actions sociales en faveur du personnel.

Les recettes de fonctionnement se rapportent essentiellement à la participation des agents aux ticket-repas, à l'épargne chèques-vacances, aux remboursements par l'assurance des accidents et maladies professionnelles, et divers remboursements de structures ou d'organismes extérieurs.

Vous disposez ensuite de la ventilation des travaux, chapitre par chapitre.

En cas d'accord sur le programme d'investissement 2020 concernant la flotte de véhicules, il vous sera demandé de donner délégation à la Commission permanente pour d'éventuelles mises au point.

Mme LA PRESIDENTE. – Pas de remarques particulières sur cette fonction ?...

Nous voterons, comme à l'ordinaire, chapitre par chapitre, investissement et fonctionnement, sur le tableau récapitulatif.

FONCTION 1 – SECURITE

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Le budget consacré à la fonction 1 s'élève à 6 946 000 €. La ventilation se fait avec 935 000 € en investissement et 6 011 000 € en fonctionnement.

Cette fonction concerne essentiellement la participation au fonctionnement du SDIS. Le tableau retrace l'évolution de cette participation en fonctionnement et en investissement de 2012 à 2019.

Une convention pluriannuelle de partenariat a été signée en 2018 pour la période 2018-2020. Elle fixe le montant de la contribution du Département au budget du SDIS dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de secours et de prévention des risques. Pour 2020, le montant de la participation est budgété à hauteur de 6 M€ en fonctionnement et de 900 000 € en investissement.

Cependant, une provision de 7 000 € est prévue pour satisfaire les demandes de subventions dans le domaine de la protection des personnes et des biens, et une recette de 65 000 € a été budgétée au titre de la location de la caserne de gendarmerie de LA COURTINE, pour laquelle il est proposé d'inscrire 35 000 € en investissement pour réaliser différents travaux, et 4 000 € en fonctionnement pour couvrir les dépenses d'entretien.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur le Président du SDIS, nous maintenons notre engagement de 6 M€ et l'augmentation de 100 000 € sur le fonctionnement, tels que prévus. Nous le verrons plus tard la partie investissement.

Ce que vous nous avez dit ce matin n'est pas d'ordre à nous rassurer. Nous aurons certainement, là aussi, à faire face à de nouvelles augmentations non compensées par l'Etat ?...

M. LABAR, Président du SDIS. – Oui, si un effet ciseaux disparaît au niveau du Département, il arrive au niveau du SDIS. Il était prévu. C'est une section qui souffre, à l'instar des autres SDIS dans l'hexagone. Pour exemple, la motion que nous avons présentée ce matin, relative à l'augmentation de la prime de feu qui, pour un SDIS, représente 120 000 €. Mais il n'y a pas que cela. Avec l'évolution des interventions et toutes les dispositions réglementaires que nous devons appliquer, il faut donc s'attendre à ce que cette section soit plus que tendue. Nous en parlerons d'ailleurs lors de mon DOB lundi prochain.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, concernant le SDIS, lors de l'avant-dernière cérémonie de la Sainte-Barbe, vous avez signé une convention entre le Conseil départemental et le SDIS dans laquelle vous vous engagiez à faire passer la contribution du Conseil départementale de 6,9 M€ en 2018 – ce qui est encore le cas en 2020, fonctionnement et investissement – à 7,5 M€.

C'est le contenu de la convention que vous avez signée. Or je constate que, pour 2020, nous sommes toujours à 6,9 M€. La question que je pose est de savoir si vous vous engagez toujours à passer à 7,5 M€ pour 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Là encore, il doit y avoir une erreur de compréhension. Je ne sais pas qui a pu dire cela.

Je précise que la ligne investissement vous est présentée dans le tableau qui figure dans le rapport, mais que la dépense d'investissement sera présentée dans le cadre des investissements autres que les investissements départementaux, puisqu'il s'agit d'une dotation sur une structure autre que Conseil départemental. Donc, en 2017, nous inscrivons 5,9 M€ en fonctionnement et 350 000 € en investissement ; en 2018 – c'est alors que nous avons augmenté dans le cadre de la convention –, nous sommes passés à une somme bloquée de 6 M€ en fonctionnement. Elle ne bougera pas. L'évolution se fait désormais – c'est-à-dire de 2018 à 2020, de la façon suivante : 350 000 € en 2017, 550 000 € en 2018, 725 000 € en 2019, et 900 000 € cette année. Nous serons donc à 6,9 M€ en 2020, et ce n'est que l'année prochaine que nous devrions atteindre... Le contrat se termine bien en 2021 ?

M. LABAR, Président du SDIS. – C'est une convention triennale. J'aimerais que vous ayez raison, monsieur LOZACH, mais je ne pense pas.

M. LOZACH. – J'aurai pu amener la coupure de presse.

Mme LA PRESIDENTE. – Ah, la presse !

M. LOZACH. – Les chiffres étaient très précis et nous étions à 7,5 M€ pour 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – La convention a été présentée au Conseil départemental, me semble-t-il. Je pense que nous l'avons.

M. LOZACH. – Ce qui posait un problème concernant la partie investissement, notamment s'agissant la partie bâtimentaire, est que c'est une contribution à 50/50 – 50 % pour le Département et 50 % pour le bloc communal. Donc, indirectement, vous vous engagiez aussi au nom du bloc communal, en disant que nous allions passer à 7,5 M€ en 2021.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, pas du tout.

M. LABAR, Président du SDIS. – Tout d'abord, l'investissement est réparti comme nous l'entendons, il n'est pas uniquement bâtimentaire. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre la décision à la place du bloc communal. Je suis désolé, je devrais le savoir mais, pour moi, il s'agit d'une convention triennale qui s'arrête en 2020. Ce sera à contrôler et à confirmer.

Les principaux propos que j'ai tenus, en dehors de la reconnaissance de l'effort départemental, c'est ce que j'évoquais à l'instant, à savoir le fonctionnement sur lequel il va falloir se retourner.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous vous communiquerons la convention signée avec le SDIS, monsieur LOZACH.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Puisque nous en sommes au SDIS, je voulais revenir sur la motion que nous a présentée notre collègue LABAR sur la prime au feu, car M. CASTANER a fait une belle annonce et s'est fait applaudir mais, là encore, il ne paiera pas cette annonce. C'est tout de même « fort de café », et ce n'est pas la première fois que l'Etat prend des décisions que tout le monde applaudit, mais qui sont payées par les autres.

A propos du budget du SDIS, je voulais savoir, madame la Présidente, si vous aviez reçu, puisque nous n'avons pas pu l'avoir au dernier conseil d'administration, un bilan financier des Assises Territoire et Santé qui se sont tenues en 2018, auxquelles nous avions largement participé par une subvention. Autant je trouve qu'investir 60 000 € dans un stand au Salon de l'agriculture a du sens...

M. FOULON. – 50 000 €, en fait.

M. BAYOL. – ... car je pense que nous aurons des retombées intéressantes, autant les fonds consacrés à ces deux réunions m'a toujours choqué. Les sommes engagées sont importantes et, à ce jour, nous n'avons toujours pas le bilan financier de cette opération. Je sais que ce n'est pas au Président du SDIS de présenter ce bilan, puisqu'il s'agissait une co-organisation. Mais j'espère que lundi, au CA du SDIS, des éléments précis de ce bilan financier nous seront communiqués.

M. LABAR, Président du SDIS. – Il y aura ! Il est vrai qu'il avait deux co-présidences et j'avais donné une première réponse à la question qui avait déjà été posée. Le retour avait d'ailleurs été évoqué par Jean-Luc LEGER en CP, qui aimerait bien savoir ce qu'il advient de cette manifestation. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quant à la résonnance de cet événement. Mais là n'est pas le problème. Un des co-présidents sera présent lundi, et le budget de ces Assises vous sera présenté.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER

M. LEGER. – Je répéterai ce que j'ai dit lors des Sainte-Barbe auxquelles j'ai eu l'occasion de participer, j'espère vraiment que nous entrons dans une période d'apaisement au sein du SDIS. Le SDIS a été secoué, en particulier l'année dernière. Une page se tourne et nous avons trop besoin d'une accalmie au sein du SDIS pour retrouver le climat que nous connaissions avant.

Je ne suis pas membre du conseil d'administration, mais je suis cette question. Philippe BAYOL est très vigilant. Il y a eu de sacrées suspicions, nous le savons tous, sur des manières de faire. Je considère pour ma part que la page est tournée et que nous allons retrouver un fonctionnement correct, peut-être plus humain aussi, au sein du SDIS.

M. LABAR, Président du SDIS. – J'entends, j'écoute, je confirme. Une page s'est tournée. Nous allons partir dans cet état d'esprit. Nous ne sommes pas là pour faire le procès de qui que ce soit, bien entendu, et les candidats de la nouvelle direction m'ont été présentés. Je suis en train de mûrir profondément le choix et, en toute transparence, le premier message que je leur donnerais quand ils prendront leur fonction sera de repartir vers des choses plus tempérées, plus posées, et de revenir à un climat serein, même s'il n'était pas totalement belliqueux.

M. LOZACH. – Je ferai une simple observation – et croyez que je ne vous mets pas du tout en cause, cher collègue. A plusieurs reprises, j'ai entendu le Directeur du SDIS revenir sur les investissements qui avaient eu lieu ces dernières années. Je ne sais pas quelles étaient les relations, mais il faut regarder cela de près, entre la Direction du SDIS et le centre de secours de GUERET, mais jamais dans les interventions n'étaient mentionné ce qui a constitué le plus important investissement de ces décennies, à savoir la caserne de GUERET. Jamais cette réalisation n'a été mentionnée. Je ne sais quelles sont les relations entre le SDIS et la caserne de GUERET, mais il me semble qu'il va falloir étudier cela.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous poursuivons avec la fonction 2 et l'enseignement.

La parole est à Mme DEFEMME qui supplée à M. DAULNY.

FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Les dépenses relatives à cette fonction s'élèvent à 11 313 284 € dont 3 490 600 € en investissement et 7 822 684 €en fonctionnement.

Mme DEFEMME donne lecture la partie du rapport concernant la fonction 2.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – Au sujet des 7 000 € alloués au réseau CANOPE, je ne sais pas si vous avez entendu la forte inquiétude des syndicats du réseau national à l'annonce du recentrage des missions et d'un démantèlement des structures départementales, en le transférant, au niveau de l'académie, sous la responsabilité des recteurs. En êtes-vous informés ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, notre réseau départemental nous a en effet alertés voilà quelques semaines, actant, à la fin de l'année 2020, la disparition du réseau CANOPE tel que nous le connaissions. Il sera, nous dit-on, à nouveau intégré au Ministère de l'Education nationale. On nous assure que, dans le cadre de l'accompagnement que ce réseau mettait à disposition des structures d'enseignement primaire, collège et lycée, le fonctionnement demeurera identique.

Nous sommes vigilants puisque nous travaillons beaucoup avec le réseau CANOPE, en particulier ces deux dernières années, que ce soit pour le déploiement des outils numériques dans les collèges ou pour les nouvelles méthodes de travail et de construction des projets au sein des établissements, comme nous avons pu le voir à AUZANCES ou, plus particulièrement, au collège Martin Nadaud il y a quelques mois.

Nous attendons la confirmation, mais je crains que ce ne soit confirmé.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je souhaitais avoir des précisions : la mission d'étude sur la restructuration des salles à Martin Naudaud est-elle terminée ou est-elle encore en cours ? Je n'ai malheureusement pas pu assister au dernier conseil d'administration de l'établissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne vais pas pouvoir vous répondre. Laurent DAULNY est absent ce jour pour des raisons de santé, et je ne sais pas si nous disposons de cette information.

M. AVIZOU. – Vous me donnerez la réponse à l'occasion.

Mme LA PRESIDENTE. – De plus, comme vous le savez, notre Directrice du Pôle éducation est partie à la retraite. En l'absence du Vice-président et de la Directrice, nous aurons quelques difficultés à vous renseigner, mais nous vous communiquerons l'information sur l'évolution de ce projet. Cependant, pour avoir discuté avec la principale lors du dernier atelier qui se déroulait dans ce collège, elle semblait plutôt ravie de la participation tout à la fois des agents du Conseil départemental, de l'équipe éducative, des enseignants et des collégiens eux-mêmes.

M. AVIZOU. – L'attente des personnels est forte et il ne faudrait pas que la turbulence que traverse le réseau CANOPE ait des répercussions et que, *in fine,* cela se fasse au détriment des travaux qui seront nécessaires à l'issue de cette étude.

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne pense pas. Dans ce projet, CANOPE était effectivement un prestataire, animateur de construction de projet. Les travaux sur lesquels ils ont œuvré devraient revenir au Conseil départemental. CANOPE sera en fonction, m'a-t-on dit, jusqu'au 31 décembre 2020. Nous avons donc encore quelques mois devant nous. Nous ne pouvons qu'espérer que la scission ne soit pas brutale. Il nous a été dit, comme je le précisais à Mme CAZIER, que CANOPE serait toujours CANOPE, simplement il serait intégré à

l'Education nationale. Il resterait un acteur toujours présent de la même façon, m'a assuré le Directeur de l'Education nationale. Mais tout cela était oral.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – J'aurai une interrogation concernant les salles de sciences du collège de BOURGANEUF. Après un projet spécifique concernant la restauration collective, un programme départemental spécifique portait sur la rénovation des salles de sciences pour lesquelles des besoins avaient été recensés. Nous avions délibérément exclu de ce programme le collège de BOURGANEUF puisque nous étions dans la perspective d'une réhabilitation globale de l'établissement. Or, depuis, semble-t-il, rien n'a été fait et je vois qu'en 2020, la situation n'évolue pas. Je m'inquiète donc pour ces salles de sciences du collège de BOURGANEUF.

Mme LA PRESIDENTE. – La démarche qui a été initiée à Martin Nadaud vise à travailler sur cette nouvelle conception qui n'est pas que bâtimentaire, mais s'entend en termes d'usage des espaces de sciences. Avec l'apparition du numérique dans l'enseignement, que ce soit pour les salles de sciences ou de technologie, le CDI ou les salles que nous appelions auparavant les salles numériques, le lien entre toutes est l'outil numérique et surtout les logiciels qui permettent aux enseignants de travailler différemment aujourd'hui, probablement dans des démarches plus attractives pour l'apprentissage des sciences. Nous savons qu'en France, cela reste un peu compliqué. C'est aussi pour cela que CANOPE avait répondu présent pour participer à la démarche initiée au collège Martin Nadaud, parce qu'ils se sont également spécialisés dans les apprentissages des sciences selon un mode plus inclusif.

Le résultat du processus attendu à Martin Nadaud devrait permettre de le décliner, pas tout à fait de manière identique puisque c'est du cousu-main pour chaque collège qui le nécessite. Vous avez raison de rappeler que les salles de sciences du collège de BOURGANEUF, mais comme bien d'autres, sont vétustes. Jusqu'à présent, les seuls travaux ont consisté à supprimer les paillasses à l'ancienne que l'on connaissait, équipées de becs bunsen et autre matériel qui ne sont plus utilisés pour des raisons de sécurité. Ils sont même carrément interdits. Un programme de rénovation avait été lancé concernant uniquement des salles de science mais, maintenant, la question sera de les inclure de façon plus globale.

Mme MARTIN. – Je voulais savoir si nous en étions à la fin de l'équipement en tablettes numériques ou si une ligne budgétaire était encore prévue dans le budget que nous venons d'étudier.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pensais que tout serait terminé en deux ans. En fait, l'équipement technique des collèges eux-mêmes a connu un retard. La fibre était arrivée, mais il fallait encore installer du wifi, ce qui ne s'est pas fait aussi rapidement que prévu. Nous avons donc décalé la distribution des tablettes sur une année supplémentaire.

Il arrive tout de même que des équipes éducatives soient opposées à l'arrivée des tablettes. C'est le cas, me semble-t-il, du collège de DUN-LE-PALESTEL. Je vous rappelle que nous avons fait le choix de ne pas doter chaque collégien d'une tablette afin de respecter

les choix et les principes éducatifs de chaque enseignant. Cela paraissait assez évident. Ce sont donc des tablettes sur des chariots mobiles qui seront à leur disposition. J'ai rencontré avant-hier soir la principale du collège de BONNAT, par exemple, qui m'a dit qu'elle est plutôt ravie et que les chariots mobiles seront dans la salle des professeurs qui décideront du moment où ils les utiliseront. Nous poursuivons le déploiement.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Madame la Présidente, je souhaite revenir brièvement sur la question des travaux, notamment ceux du collège Jamot d'AUBUSSON. Cette année, lors de la distribution des dictionnaires, calculatrice et clés USB, distribution appréciée par nos élèves, nous avons visité la cité scolaire Jamot, une cité Région-Département comme vous le savez, avec le Vice-président DAULNY et l'équipe de Direction. Nous avons évoqué à cette occasion des aménagements prévus depuis quelques années concernant le déplacement de la salle de technologie qui, pour le moment, se situe à l'extérieur de l'enceinte du lycée-collège ainsi que le projet de créer une liaison chaude pour la restauration des collégiens également dans l'enceinte du collège.

Il s'avère qu'aujourd'hui, à la lecture de ce budget, je suis étonné, voire déçu, parce qu'il me semblait que les arguments que nous avions développés auprès du Vice-président DAULNY avaient été pris en compte et qu'il avait reconnu toute l'importance de travailler ces aménagements pour assurer de meilleures conditions d'accueil à nos élèves. En effet, aujourd'hui, en ce qui concerne cette salle de technologie, cette nécessité de relocaliser répond à des exigences relativement simples mais également au fait que les conditions d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier. En effet, aujourd'hui, un seul enseignant intervient sur ce site, avec une seule classe, contrairement au passé où il y avait plusieurs enseignants et plusieurs classes. Ce n'est pas sans poser quelques problèmes en termes de sécurité puisqu'en cas de danger, je vous laisse deviner ce qu'il pourrait se passer. Je ne reviens non plus sur les conditions pédagogiques. Aujourd'hui, nous travaillions de plus en plus sur de courtes interventions, notamment en sciences.

En ce qui concerne la liaison chaude, l'idée serait de permettre à nos collégiens de se restaurer dans l'établissement et d'éviter un trajet à pied, amusant pour eux, je le reconnais, mais aussi extrêmement chronophage et parfois dangereux, notamment en novembre lorsque les journées sont plus courtes, d'autant, je tiens à le préciser, qu'une liaison chaude existe déjà entre le restaurant scolaire et l'école primaire située juste à côté du collège.

Vous comprendrez donc ma surprise de ne voir aucun crédit prévu pour ces travaux, nécessaires selon moi, d'autant plus que la Région m'a fait savoir qu'elle avait prévu de réserver l'espace nécessaire pour la salle de technologie et qu'elle n'attendrait plus – vous me le confirmerez ou me l'infirmerez –, semble-t-il, que le Département se lance.

Vous avez donc fait un choix, madame la Présidente. Vous aurez compris que je le regrette et j'espère qu'il sera revu dans un futur le plus proche possible.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez compris que je ne pourrai pas non plus vous répondre sur ce point, M. DAULNY et Mme GEORGE n'étant pas présents.

Cependant, pour m'être rendue à la Cité scolaire, fin juin, début juillet, nous avions revu toutes ces questions. Nous avons appris il y a quelques jours, et j'en suis heureuse, que nous allions pouvoir travailler avec la Région de manière différente sur son besoin d'espace pour les enseignements de classes à horaire aménagés théâtre et le centre Jean Lurçat. La situation va se débloquer. Là encore, il s'agit d'opérer des glissements d'espaces disponibles entre l'ancien bâtiment qui abrite encore les classes technologiques, route de LIMOGES, pour les rapatrier dans l'enceinte de la Cité mixte. Ils ont également travaillé sur la circulation des élèves qui arrivent et repartent, car cela posait un problème d'insécurité aux élèves au regard des stationnements des parents ou de ceux qui arrivaient en bus.

Vous avez précisé en effet que c'est la Région qui pilote ces projets. A mon avis, une fois que le problème d'espace pour ces classes théâtre sera débloqué, nous reprendrons la question de l'aménagement des espaces qu'ils souhaitaient mettre à disposition, non pas du Conseil départemental puisque dans la convention qui a été signée, c'est un peu compliqué. Il leur revient de nous faire des propositions et, à nous, de valider le montant budgétaire. Voilà pourquoi il est nécessaire d'inscrire des lignes au titre des dépenses d'investissement, il ne vous a pas échappé que nous avons inscrit des dépenses imprévues, tant en investissement qu'en fonctionnement. Elles sont destinées précisément à permettre de lancer très rapidement, dans le cadre des possibilités budgétaires, des projets qui se présenteraient plus vite que prévu.

Pour ce qui est de la liaison chaude, j'avais repéré un problème depuis un moment. Pour votre information, si j'ai déjà évoqué ces pistes l'année dernière, pour l'instant, je n'ai pas de retour de la Région, tout du moins de réponse écrite m'informant de leur intention de mettre en place une liaison chaude, et que tout était opérationnel. Je reprendrai cette question avec M. DAULNY pour vous apporter des éléments de réponse sur le suivi des aménagements de la Cité Eugène JAMOT.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous en venons à la fonction 3, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité. – Il est inscrit au budget prévisionnel 2020, en termes de dépenses, un montant total de 8 300 297 € dont 820 414 € en investissement et 7 479 883 € en fonctionnement.

(Mme DEFEMME donne lecture du rapport sur la fonction 3, concernant les études et travaux sur les bâtiments, les activités artistiques et action culturelle, le patrimoine et paysages et la Direction de la lecture publique.)

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur cette première partie ?...

La parole est à Mme BUNLON pour vous présenter le sport.

Mme BUNLON, Vice-Présidente en charge de l'Autonomie. – Concernant le sport, le budget prévisionnel s'établit à 585 167 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Vous l'aurez compris, en fonctionnement, est inscrit notamment le poste d'ambassadeur pour le Centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024, si la Creuse est retenue. Les enveloppes proposées se répartissent comme suit : 208 000 € à destination des collégiens pour les plans Piscine et la location d'équipements sportifs, les déplacements UNSS et sections sportives ; 377 167 € pour soutenir les sportifs ainsi que les structures et organismes.

En investissement, 20 000 € sont inscrits en crédits de paiement pour la mise aux normes des installations sportives.

(Mme DEFEMME donne lecture de la suite du rapport sur la fonction 3 concernant les archives, la Jeunesse et les loisirs.)

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous demanderai donc de valider le programme de prévisions d'études et de travaux sur les bâtiments départementaux. (*Adopté à l'unanimité.*)

Le versement que nous ferions dans le cadre de convention statutaire pour le Conservatoire départemental Emile Goué de 1 725 000 €. (*Adopté à l'unanimité.*)

Pour la Cité internationale de la Tapisserie à AUBUSSON, vous voyez apparaître les premières modifications qui seront actées dans un pacte financier dans la cadre des statuts qui seront présentés au prochain comité syndical et que nous validerons en juin. Il vous est proposé d'inscrire 120 000 € d'aides en investissement pour notre participation au Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaine, ainsi que 101 150 € qui s'expliquent par un report de financement qui n'avait pas été acté l'an passé puisque le paiement se fait sur factures. (*Adopté à l'unanimité.*)

Pour le fonctionnement, nous passerions de 415 000 € à 445 000 € pour l'année 2020. (*Adopté à l'unanimité.*)

Enfin, il vous est proposé de mobiliser une somme de 88 850 € au titre de la subvention pour les structures sportives. (*Adopté à l'unanimité.*)

Il vous a été précisé la somme de 22 867 € versée à la Ligue Nouvelle-Aquitaine de cyclisme pour le Pôle Espoir de GUERET.

Il est enfin proposé de solliciter les subventions qui nous permettront, avec nos partenaires, de poursuivre les engagements que nous venons de vous expliciter, que ce soit la DRAC, le dispositif que nous poursuivons avec la Corrèze, Coquelicontes ou Ma première page, et tout ce qui pourrait nous permettre de participer à des actions nouvelles ou d'aller chercher des co-financements pour des projets que nous vous avons développés dans le cadre des investissements à venir. (*Adopté à l'unanimité.*)

Mme LA PRESIDENTE. – M. GAILLARD a une communication à faire par rapport à ce que vous nous disiez, monsieur LEGER. Il est vrai que j'ai moi aussi un peu paniqué et n'ai pas

retrouvé immédiatement tous mes esprits, mais nous venons de vérifier la comparaison des chiffres entre le fascicule et les documents sur lesquels vous aurez à vous prononcer.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Vous avez bien fait de nous alerter sur ce point parce qu'en effet, ce n'était pas forcément très clair. Il existe bien des décalages entre le document de présentation du budget, fonction par fonction, et le document couleur qui n'a vocation à n'être qu'un document de synthèse.

Ces décalages s'expliquent – mais il est vrai que c'est mieux pour la compréhension en le disant – du fait que les dépenses de personnel ne sont pas intégrées fonction par fonction dans le document de présentation. Or, elles le sont dans le document de synthèse. Les décalages tiennent principalement à cela.

En revanche, s'agissant de la DGF, si nous remontons à 2013, son montant était d'un peu plus de 50 M€. Je vous le confirme, la prévision pour 2020 est bien à 43,9 M€, soit, effectivement, par rapport à 2013, une baisse d'un peu plus de 6 M€ en considérant les effets cumulés. C'est bien ce montant de 43 900 000 € qui est exact et il y avait une coquille, ce qui a d'ailleurs été précisé hier en commission et que vous pouvez confirmer, puisque vous y assistiez, monsieur LEGER.

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, quasiment tout s'explique et je retrouve une vision plus sereine. C'est la complexité propre à la présentation des budgets, que l'on connaît au sein de toutes les collectivités. Comme je vous le disais en introduction de cette présentation des rapports sur lesquels vous vous prononcerez, nous nous sommes vraiment attachés à rendre plus lisible, fonction par fonction, quelles étaient les dépenses, BP globalisé, investissement et fonctionnement. Tout était tellement diffus. Nous savons bien les uns et les autres, qu'auparavant, il fallait au moment du vote aller rechercher dans le chapitre auquel correspondaient les votes ce que cela incluait pour savoir si vous en étiez d'accord ou pas.

Le document de synthèse, qui ressemble au format utilisé pour le débat d'orientations budgétaires, devait permettre – c'était en tout cas le sens de la démarche – de vous proposer une présentation plus globale et plus analytique du budget 2020 – je dis bien dans un contexte global – des recettes attendues, de leur évolution ou pas, et de même pour les dépenses. Certes, elles ne correspondent pas forcément à la présentation des rapports fonction par fonction, mais c'est parce que, sur certaines thématiques, il existe des regroupements qui intéressent plusieurs fonctions mais qui, globalement, n'intéressent qu'une seule politique. Or cette présentation est réalisée politique par politique.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il peut arriver à tout le monde de commettre des erreurs, même si cela peut être gênant quand plusieurs millions d'euros sont en question. J'ai bien compris la différence entre les deux rapports qui varient en fonction de l'intégration ou pas du personnel ainsi que les écarts que cela peut entraîner. En revanche, en ce qui concerne le RSA, avons-nous le même problème d'intégration du personnel qui traiterait le RSA ? Il me semble pourtant que ce n'est pas nous qui le faisons.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut vérifier si vous parlez des dépenses de RSA ou des allocations. Nous vérifierons cela au fur et à mesure que nous entrerons dans la fonction, si vous le voulez bien. Mais je ne peux pas vous laisser réaffirmer que nous commettons des erreurs de quelques millions. Les chiffres sont bien ceux sur lesquels vous aurez à vous prononcer au moment du vote du budget, fonction par fonction, rapport par rapport. Là, il s'agit d'une analyse par politique. Or un budget ne se vote pas par politique, mais bien chapitre par chapitre et fonction par fonction. En êtes-vous d'accord ?

M. LEGER. – Oui, mais peu importe la présentation...

Mme LA PRESIDENTE. – Donc, il n'y a pas d'erreur grossière, sauf à voir sur la DGF et nous allons également vérifier ce deuxième point que vous précisiez à propos du RSA. Mais apparemment, il n'y en a pas non plus.

M. LEGER. – Nous l'avons bien compris, il faut un peu de temps pour reprendre ses esprits.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

M. LEGER. – Nous sommes désolés, madame DEFEMME, car vous avez sans doute noté qu'au début de votre présentation, nous avions tous un peu la tête ailleurs parce que nous étions encore sur cette affaire de la légalité de la présentation du rapport sur les emplois, sur laquelle je reviens à nouveau. Nous avons vérifié et se pose bien un problème de légalité. Alors, que souhaitez-vous faire, madame la Présidente ? Présentons-nous un budget en sachant qu'il y a un problème de légalité ? Quelle est votre position ? Cela ne nous intéresse pas de revenir dans dix jours en raison de ce problème. Pour autant, ce problème de légalité existe. Que nous proposez-vous de faire pour sortir par le haut de cette affaire qui est tout de même gênante ?

Mme LA PRESIDENTE. – Avant de sortir par le haut, nous allons en sortir en faisant les choses comme elles doivent l'être, c'est-à-dire que nous allons poser la question au service juridique, puisque nous avons un service juridique au sein de la Collectivité. Cette question relève de la Direction des ressources humaines. Si vous en êtes d'accord, je pense que ces deux services doivent nous présenter le plus rapidement, et si possible au cours de la journée, voire de la matinée puisqu'il est 11 heures 30, une compréhension claire de la réglementation concernant cette obligation de présentation.

Si vous en êtes d'accord, nous poursuivons l'examen du budget fonction par fonction, et nous faisons intervenir les services juridiques et des ressources humaines pour nous donner leur analyse, que vous contesterez ou pas.

M. LEGER. – En fait, le problème est double, madame la Présidente. Tout d'abord, est-on véritablement tenu de l'observer aujourd'hui ? Maintenant que nous l'avons vérifié, je pense

vraiment qu'il le faut. Second problème : même si vous nous glissez tout à l'heure un rapport sur l'état du personnel, vous savez très bien que vous êtes tenue, comme n'importe quelle collectivité, à un délai de transmission. Je ne sais pas, je vois M. OUEDRAOGO qui s'approche de M. BOMBARDIER. Je ne sais quelle sera l'issue des échanges.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose une petite interruption de séance.

Suspendue à 11 heures 30, la séance reprend à 11 heures 45.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous avons convenu avec les deux chefs de Groupe que nous allions, sur le point précis de la communication du tableau des emplois et des effectifs, donner la parole pour expliquer ce qui s'est passé à M. le Directeur général des services.

M. BOMBARDIER, Directeur général des services. – Je vous remercie.

Premier point sur les chiffres présentés dans ce document, je rassure tout le monde, il n'y a aucune erreur, simplement une présentation légèrement différente, qui se veut par politique, à laquelle nous intégrons les dépenses de personnel et, dans l'absolu, si nous allions au bout, il faudrait aussi intégrer les dépenses de fonctionnement, les amortissements, les charges de structures liés à la mise en œuvre de ces politiques pour avoir une vision, la plus exacte possible, du coût de chacune d'entre elles.

Il est vrai que, jusqu'à présent, la pratique au sein de la Collectivité était de présenter le tableau des emplois et des effectifs sous forme de rapport. Il n'y a aucune obligation concernant ce type de présentation et la présentation telle qu'elle était apportait son lot de complexités au niveau de la gestion du tableau des effectifs. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité nous rapprocher d'une présentation plus conforme à la fois à la réglementation et à la contrainte liée à la gestion des ressources humaines.

Sur le fond de l'aspect juridique, je vais laisser la parole à M. OUEDRAOGO qui est le spécialiste en la matière.

M. OUEDRAOGO, Directeur de l'administration générale, en charge des affaires juridiques. – S'agissant de la légalité, le fondement juridique est l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui indique, par exemple, que le tableau budgétaire des effectifs et des emplois est un document incontournable en ce qui concerne le budget primitif et le compte administratif. Cela étant, les modalités de présentation ne requièrent pas que ce soit sous forme de rapport administratif. Mais, en tout état de cause, il faudra qu'il soit annexé lors de l'envoi du contrôle de légalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela ne change pas le fait qu'il n'a pas été communiqué aux élus lors de la transmission des documents de cette séance.

M. OUEDRAOGO, Directeur de l'administration générale, en charge des affaires juridiques. – J'ajouterai que nous sommes dans les douze jours de délai légaux puisque le dossier du BP a été transmis aux élus et jusqu'à la dernière heure de la séance du Conseil départemental, tout document complémentaire peut être remis sur table. C'est le cas puisque le tableau des effectifs est là. Un problème de légalité se serait posé s'il n'avait pas été annexé pour l'envoi au contrôle de légalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous nous dites donc que même s'il n'a pas été envoyé avec les autres documents dans les douze jours précédant la séance d'aujourd'hui, s'il est communiqué jusqu'à aujourd'hui, il peut être considéré que cette communication a été faite.

M. OUEDRAOGO, Directeur de l'administration générale, en charge des affaires juridiques. – Tout à fait, parce qu'il s'agit d'un document complémentaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Un document complémentaire en annexe, un additif. Messieurs les chefs de Groupes, avez-vous des questions supplémentaires par rapport à ce qui vient de vous être exposé ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Tout d'abord, je tiens à dire que, naturellement, nous ne doutons absolument pas de l'intégrité intellectuelle de M. OUEDRAOGO. Nous avons pleinement confiance en ce qu'il nous dit.

Il restera malgré tout de cette matinée très troublée l'impression d'une sorte d'amateurisme. Il y aurait eu, de toute façon, nécessité d'avoir, comme de coutume, ce tableau des effectifs au regard de l'impact budgétaire qu'il peut avoir en termes de fonctionnement, mais aussi peut-être, je ne sais trop comment dire les choses, de respect vis-à-vis du personnel puisque ce sont eux qui font vivre la Collectivité. Il aurait été normal que nous puissions avoir ce tableau.

Bref, nous ne sommes pas venus ce matin en nous disant que nous allions susciter autant de flottement quand je disais dans mon intervention liminaire que nous regrettions l'absence du tableau des effectifs. C'est ensuite que nous avons constaté à quel point cela jetait le trouble, parce qu'il y a eu, je pense, une sorte d'impréparation qui n'est pas rassurante pour une Collectivité qui représente plus de 1 000 agents et un budget de 240 M€.

Nous ne sommes pas venus pour gêner le fonctionnement de la Collectivité. Nous partirons d'ici, sans doute, avec un sentiment de grand flottement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis bien d'accord avec vous. J'en endosse toute la responsabilité en tant que Présidente. J'aurai dû veiller à ce que tous les documents et pièces annexes soient bien présents dans le rapport qui a été adressé à chacun des conseillers

départementaux. Je vais m'attacher à savoir ce qui s'est passé, pourquoi et comment cela a pu se produire.

Cependant, vous acterez, mesdames, messieurs, que vous soyez dans la majorité ou dans l'opposition, qu'il n'y a pas eu d'erreur – excepté, je le redis, une erreur qui a été corrigée hier en première commission, sur le montant de la DGF, qui a été proposé dans les documents à 43,4 M€, et qui sera de 43,9 M€. Mais je vous rappelle également qu'en la matière, nous sommes sur des estimations et nous n'avons pas d'obligation de précision, puisque nous ne sommes pas en capacité de le démontrer tant que nous n'avons pas la notification de la part de l'Etat. Il s'agit donc d'une erreur d'estimation et non d'une erreur de transcription. Je pense que vous le comprenez.

Par ailleurs, cela m'avait semblé plus intéressant et plus pertinent dans un débat qui, de mon point de vue, existait trop peu au moment du budget. D'ailleurs, vous avez aussi noté, mes chers collègues, que nous avons commencé cette séance par l'examen du budget afin d'éviter de le faire voter, comme nous le faisions d'habitude, à 18 ou 19 heures, le soir. C'est une demande expresse de ma part pour vous donner plus de temps pour débattre, pour vous échanger plus d'arguments. Si vous avez les documents fonction par fonction, tels que vous devez les voter, cela tient à mon initiative et mon souhait de vous proposer cette présentation dans la droite lignée des documents nouveaux qui vous ont été présentés depuis trois ans dans le cadre des orientations budgétaires qui ne sont pas simplement un pré-budget, mais qui sont destinés à vous faire débattre des orientations avant la présentation du budget.

Ce document est donc un document pour vous aider à mieux comprendre, à vous donner les perspectives et vous permettre de vous forger votre propre opinion pour que vous en débattiez. Le vrai document sur lequel vous êtes appelés à voter est celui que vous avez reçu en temps et en heure et qui concerne les rapports réglementaires de vote du budget.

Donc, je le répète, la seule erreur en termes de montant financier concerne l'appréciation de la DGF, c'est clair. Nous vérifierons dans quelques instants la question que vous venez de poser concernant le montant du RSA. Nous verrons si ce montant concerne la fonction de la même façon ou seulement les allocations, et si l'intégration dans les chiffres qui se trouvent dans ce document et ceux qui se trouvent dans les rapports sur lesquels vous devez vous prononcer est exacte. Quoi qu'il en soit, chers collègues, vous n'avez à vous prononcer ou à voter que sur les rapports qui vous ont été envoyés, et non sur celui-ci remis sur table. Celui-ci, vous en faites ce que vous voulez. Il s'agit d'une présentation par politique et, jamais, dans aucune collectivité, il n'est question de voter par politique, mais bien par fonction. Je pense que chacun le savait.

Je repose donc ma question : messieurs les Présidents de groupe, souhaitez-vous vous réunir pour savoir si nous continuons l'examen de ces fonctions, qui sera suivi par le vote du budget primitif ? Souhaitez-vous un temps supplémentaire pour examiner ce que le Directeur des Affaires juridiques nous propose, à savoir le document qui vous a été remis sur le tableau des emplois et des effectifs ?

M. LEGER. – Je pense, madame la Présidente, que nous sommes d'accord pour poursuivre l'examen des rapports. Je le redis, nous ne sommes pas venus ce matin avec une volonté d'obstruction, seulement de vigilance. De toute façon, le contrôle de légalité opérera. Nous ne sommes pas le contrôle de légalité.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LEGER.

Monsieur FOULON, nous poursuivons ? *(M. FOULON acquiesce.)*

Nous en venons à la présentation de la fonction 4, prévention médico-sociale.

FONCTION 4 – PRÉVENTION MÉDICO-SOCIALE

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – En ce qui concerne cette fonction 4, il vous est proposé d'inscrire 2 542 598 € en dépenses, et d'affecter 100 000 € en investissement et 2 442 598 € en fonctionnement.

La dépense nette pour la sous-fonction 41, PMI et Planification familiale, est prévue à hauteur de 413 748 €. Il est proposé d'inscrire une dépense nette de 136 850 € pour la sous-fonction 42, Prévention et éducation pour la santé. Quant aux autres actions et aides à l'installation des médecins et professionnels de santé, les nouvelles actions engagées par le Département feront l'objet d'un rapport spécifique qui vous sera présenté par Marie-Christine BUNLON et il est proposé l'inscription de 400 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement, notamment pour l'aide à l'acquisition de matériel professionnel.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur cette fonction ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame la Présidente, pour répondre à une question qui a été posée en deuxième commission, je préciserai certains chiffres concernant les différentes structures d'accueil pour enfants en Creuse et leur nombre, parce qu'il me semble que les chiffres donnés dans le rapport diffèrent du bilan plus actualisé dont nous disposons.

La Creuse compte donc huit multi-accueil, une halte-garderie, huit micro-crèches, quatorze maisons d'assistants maternels (MAM). À ce propos, nous avons, monsieur DUMONTANT, sept projets de MAM : à GUERET bien sûr, dans le quartier Politique de la ville – nous verrons cela lorsque nous examinerons le rapport relatif au Plan départemental d'insertion (PDI) –, TROIS-FONDS, NOUHANT, LAVAVEIX-LES-MINES, CHENIERS, JARNAGES et PONTARION.

Mme LA PRESIDENTE. – Quelqu'un a parlé ce matin des projets Boost'ter. Dans plusieurs de ces contrats, l'une des actions phares des intercommunalités vise aussi à travailler à l'amélioration de l'accueil des familles, en particulier, sur ce volet d'accompagnement des modes de garde sur le territoire. Je voulais vous rappeler que des RAM, des MAM ou des micro-crèches ne sont pas installés partout, il ne s'agit pas du tout de saupoudrage, mais bien de fonds du Conseil départemental qui correspondent à des politiques et, comme M. MORANÇAIS le précisait, répondent aux besoins des familles, notamment de celles qui travaillent.

Nous retravaillerons très prochainement le schéma Enfance.

Plus personne ne souhaite intervenir sur cette fonction ?...

Je vous propose donc de poursuivre pour aborder la fonction 5, qui est la plus importante puisqu'il s'agit de l'action sociale. Vous noterez qu'entre les dépenses brutes d'action sociale et le montant qui vous est proposé, l'écart s'explique par le fait que les dépenses de personnel sont incluses.

FONCTION 5 – ACTION SOCIALE

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Le total des dépenses du budget primitif relatif à cette fonction 5 s'élève à 107 556 669 €, soit 976 000 € en investissement et 106 580 669 € en fonctionnement.

En section d'investissement, la subvention d'équipement au délégataire Domo Creuse Assistance est de 150 000 € et la révision des dispositifs d'aides relatives à l'habitat et à la mise en place de programmes d'intérêt général sur l'ensemble du département se traduit par l'inscription de 190 000 € pour le PIG, 250 000 € pour la rénovation thermique et PLAI, 100 000 € constituant le reste à payer sur l'enveloppe de 500 000 € consacrée au foyer d'ARFEUILLE-CHATAIN.

En investissement également, je vous renvoie à la fin du rapport : pour les études et travaux sur bâtiments, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 30 000 €, correspondant aux travaux à l'UTAS de BOUSSAC, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 286 000 € pour des études de maîtrise d'œuvre à LA SOUTERRAINE pour l'aménagement de l'UTAS et de l'UTT « Trace de pas ». En crédits de paiement toujours, sont proposés le remplacement de menuiseries extérieures à l'UTAS de BOUSSAC, la réfection de la couverture au Pôle des cohésions sociales à GUERET et différents travaux dans les locaux de la MDPH.

En section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire 95,1 M€ en dépenses brutes de fonctionnement, hors frais de personnel, dont 31,92 % en faveur des personnes âgées dépendantes, 23,21 % en faveur des personnes en situation de handicap, 17,78 % en faveur de la protection de l'enfance et 20,32 % en faveur des personnes en insertion.

Le budget 2020 de l'action sociale reste construit sur des bases similaires aux années antérieures, et augmente de 3 % par rapport à 2019. Je vous renvoie au rapport pour le détail des dépenses de fonctionnement liées à aux différentes sous-fonctions.

Les dépenses des services communs, de 33 000 €, correspondent essentiellement aux frais d'interprétariat.

Le transport pour les enfants en situation de handicap évolue à la hausse bien que les services du Pôle Enfance et famille et de la MDPH aient vraiment travaillé sur cette question. Je rappelle que l'avis médical est essentiel pour enclencher ce transport pour enfants en situation de handicap. Au total, la dépense nette de cette sous-fonction 935.1 atteindra 16 925 364 €.

S'agissant des personnes en situation de handicap, je vous renvoie également au rapport pour plus de détails, mais je souligne qu'il est proposé s'inscrire 45 000 € pour les aides sociales / aides ménagères et le portage de repas. Ce chiffre est en constante augmentation, le nombre de bénéficiaires ne cessant de progresser, et je pense que le virage inclusif augmentera encore cet axe.

J'indique également qu'un appel à projets Conseil départemental-ARS est lancé concernant un SAMSAH, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, de neuf places. Nous pensons que les trois associations en charge du handicap dans le département et le CHS de LA VALETTE y répondront.

Je souligne également que le nombre des personnes en situation de handicap vieillissantes en EHPAD est en nette augmentation depuis deux ans, mais personne n'en est surpris puisque nous savons bien que cet accompagnement représente un défi à relever pour le Conseil départemental.

Au total, les recettes prévues sur ce sous-chapitre 935-2 s'élèvent à 1 615 000 €, et la dépense nette est de 22 085 770 €.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON, pour nous présenter les sous-fonctions suivantes : Personnes âgées et Personnes dépendantes.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Les principaux postes de dépenses sont liés aux frais d'hébergement en EHPAD ou en famille d'accueil au titre de l'aide sociale.

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 5 665 406 €, dont 500 056 € de crédits alloués dans le cadre de la Conférence des financeurs, compensés par la CNSA – Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie ; 29 100 € au titre des MAJ et MASP ; 90 000 € au titre de l'aide sociale, aide-ménagère et portage des repas ; 32 000 € au titre de l'aide sociale aux bénéficiaires en famille d'accueil ; et 5 000 000 € concernent les dotations aux EHPAD, en tenant compte des restructurations des EHPAD. En l'occurrence, il s'agit des établissements de LA SOUTERRAINE, d'EVAUX-LES-BAINS, AUZANGES et, prochainement, AJAIN.

Les recettes sont évaluées à 1 383 200 €, dont 1 M€ résultant du recours. La participation allouée par la CNSA dans le cadre de la conférence des financeurs étant de 375 700 €, la dépense nette s'élève à 4 282 206 €.

La sous-fonction 935-5, Personnes dépendantes, correspond aux charges liées à l'APA, à domicile et en établissement, et au déploiement des packs domotiques.

Les dépenses liées à l'APA sont estimées à 30 381 130 €, dont 18,3 M€ au titre de l'APA à domicile et 11,45 M€ au titre de l'APA en établissement. La dépense relative au déploiement des packs domotiques est évaluée à 497 000 €.

Les recettes correspondant à la compensation APA, à hauteur de 17 025 000 €, aux indus APA, aux recettes domotiques et à la participation de la CNSA dans le cadre de la convention de modernisation sont estimées à 17 221 000 €.

Les dépenses nettes de cette sous-fonction s'élèvent donc à 30 381 130 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Mme BUNLON a omis de préciser, mais je l'avais indiqué en début de séance, que ce sous-chapitre Personnes âgées sur la fonction 5 faisait l'objet d'un correctif. Les chiffres annoncés par Mme BUNLON correspondent au correctif.

Mme BUNLON, Vice-Présidente en charge de l'Autonomie. – Il s'agit d'une erreur de copier-coller, qui a créé un décalage.

Mme LA PRESIDENTE. – De même, en ce qui concerne le sous-chapitre Personnes dépendantes, les chiffres que vous a présentés Mme BUNLON sont ceux du correctif.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Nous en venons au revenu de solidarité active. Cette sous-fonction comprend les actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre du RSA et programmées à l'aide du Plan départemental d'insertion (PDI).

Les crédits concernant l'allocation RSA sont estimés à 15,6 M€.

Le budget consacré au PDI, que nous examinerons dans un prochain rapport, s'élève à 1 207 551 €, intégrant les actions menées en partenariat avec le réseau creusois, l'insertion par l'activité économique et les chantiers d'insertion.

Il est proposé une légère augmentation des dépenses intervenant dans le cadre des contrats uniques d'insertion et des contrats à durée déterminée d'insertion dans les chantiers d'insertion, liée, notamment à celle du montant forfaitaire du RSA en cours d'année.

Je me propose de vous apporter des précisions sur cette ligne qui m'avait surprise à la lecture. Donc, 27 000 € sont inscrits sur cette ligne où figurent, pour 1 400 €, les frais de déplacement versés aux représentants des bénéficiaires du RSA au sein de la commission départementale de suivi des publics. Mais surtout, 13 600 € sont prévus pour le paiement à l'Agence des services et de paiement des frais de gestion de paiement des contrats aidés. Enfin, cette ligne intègre une nouvelle dépense de 12 000 € liée au projet « 100 % inclusion » et, plus précisément, à la mise en place d'une recherche-action. Des recettes correspondant à l'appel à projet ont été prévues à hauteur de 421 018 € pour l'année 2020, et il est également proposé d'inscrire 411 000 € pour une nouvelle dépense liée à la délégation du suivi animation au GIP Habitat.

Au total, la dépense nette de cette sous-fonction s'élèvera à 18 340 539 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Etait-ce sur ce point que vous souhaitiez plus d'explications, monsieur LEGER ? Etait-ce bien le chiffre que vous aviez relevé : dans une enveloppe de

20 M€, 15,6 M€ sont consacrés au financement de l'allocation RSA ? Nous revenons bien au montant que nous annonce M. MORANÇAIS. Le montant sur lequel vous devez vous déterminer est bien de 15,6 M€ et, dans cette enveloppe, il y a toutes les autres actions que le versement des allocations intégrées par politique et les moyens humains, en agents, qui accompagnent les publics bénéficiaires du RSA.

Cela vous paraît-il plus clair, présenté de la sorte ?

M. LEGER. – Tout à fait.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous apporter un commentaire ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je n'avais pas terminé, madame la Présidente. Si vous le permettez, je finis la présentation avant de passer aux questions.

J'en arrive donc à la sous-fonction 935-8, importante sous-fonction qui comprend les autres interventions sociales en faveur des jeunes adultes en difficultés de moins de vingt-cinq ans, le fameux Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), l'aide au logement des plus défavorisés par le Fonds de solidarité au Logement (FSL), le Fonds départemental de lutte contre la précarité et le Fonds d'insertion professionnelle.

Il est proposé d'inscrire un crédit de 720 000 € correspond aux dépenses directes du FSL, 110 000 € pour les secours d'urgence, 130 000 € pour les fonds complémentaires APRE.

Au total, la dépense nette de cette sous-fonction s'élèvera à 1,002M€ en 2020.

Enfin, il est proposé d'inscrire en fonctionnement une enveloppe de 25 000 € pour couvrir les dépenses d'entretien courant des bâtiments relevant de la fonction 5.

Mme LA PRESIDENTE. – Les choses sont extrêmement claires.

Monsieur LEGER, il me semble que vous souhaitiez intervenir ?...

M. LEGER. – En effet, madame la Présidente, sur deux points.

Tout d'abord, il me semble que j'avais demandé lors de la dernière assemblée si nous connaissions l'évolution précise des dépenses de l'aide sociale. Si je ne l'avais pas fait, je demande, s'il vous plaît, que nous puissions avoir une vue sur les dernières années de l'évolution des dépenses en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, liée aux frais d'hébergement, que ce soit en établissement ou en famille d'accueil. En fait, je pensais, sans doute à tort, qu'au fur et à mesure de nos révisions du règlement de l'aide sociale, cela allait engendrer des économies assez importantes. Finalement, on retrouve a priori – raison pour laquelle il faut vérifier – des montants de l'ordre de 18 M€, et ce depuis plusieurs années. Mais vous affinerez, et me répondrez bientôt.

Ensuite, comme je vous l'ai dit, madame la Présidente, étant pris par ces nouvelles épreuves anticipées du BAC auxquelles je ne peux me soustraire, je ne serai pas présent cet après-midi. Aussi je souhaiterais évoquer un rapport que vous étudierez cet après-midi, mais qui n'est pas sans lien avec le présent rapport sur le RSA.

En effet, cet après-midi, vous demanderez à l'Assemblée d'adopter l'embauche de deux contrôleurs du RSA. Pour mettre en regard la dépense que cela induira et les économies que nous pourrions réaliser, avons-nous, à partir de ratios nationaux, une idée de ce que coûte la fraude au RSA ? Des études ont dû être réalisées, l'Etat doit le savoir. Nous savons, par exemple, qu'il y a 50 % de refus du RSA et l'on sait qu'une personne sur deux qui pourrait recevoir le RSA ne le demande pas. Avons-nous une idée de ce que peut représenter la fraude au RSA sur les montants de l'ordre de 15 M€ qui ont été évoqués ? Sinon, c'est un peu fait au doigt mouillé, si nous ne savons pas si cela rapportera plus que cela coûtera.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Monsieur LEGER, l'aspect n'est pas que financier, même si vous avez raison de vouloir mettre en face le coût de ces deux postes et l'économie réalisée sur la prestation RSA. Le sujet est bien plus large et j'y vois une autre portée que je développerai plutôt quand nous en viendrons à l'examen du rapport.

Selon un bilan interne à la Direction Logement 2019, le montant d'indus frauduleux sur vingt-quatre dossiers s'élève à 12 000 €. Nous travaillerons, bien évidemment, en partenariat avec la CAF et la MSA dans un souci de conforter leur travail puisqu'elles sont seules habilitées à mener des contrôles sur les fraudes suspectées et, pour certaines, avérées.

Mais cela va bien plus loin. Il me paraîtrait plus pertinent de développer lorsque nous examinerons le rapport, mais je peux le faire, si vous le souhaitez.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – J'ai quelques informations concernant l'aide sociale, comme vous le demandiez. Pour 2019, l'aide sociale aux personnes en situation de handicap était de 17,149 M€ et celle aux personnes âgées de 4,880 M€. Vous pouvez effectivement constater que, pour les personnes âgées, l'aide est en augmentation.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Vous le savez, monsieur LEGER, vous qui avez fait partie de la commission et été Vice-président aux actions sociales, les coûts sont nettement plus élevés pour les personnes en situation de handicap que pour les personnes âgées, et la réglementation est plus favorable au monde du handicap.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaitais intervenir brièvement sur cette fonction Action sociale qui représente l'essentiel des compétences restant à la charge du Conseil départemental, car certains indicateurs, qui ne sont évidemment pas du fait de la Majorité, me laissent songeur. L'évolution

du nombre des enfants pris en charge par nos services et les accueillants familiaux est chaque année en constante augmentation. Nous ne pouvons que le déplorer. Ce chiffre reste extrêmement préoccupant parce que, comme vous le voyez, le nombre d'enfants pris en charge au 31 décembre s'élève à 381. Je pense qu'il y a un lien à faire avec l'ordre des priorités que vous fixez par rapport à la création de postes pour contrôler le RSA. Nous y reviendrons plus longuement, cet après-midi.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Bien volontiers.

M. DUMONTANT. Cela dit, je me pose la question. Peut-être ne ferai-je pas plaisir à M. FOULON, mais je l'assume de la même manière qu'il le fait. Comme chacun d'entre nous, et par la force des choses, j'ai des échos, non du fait de la Majorité : le service de l'aide sociale à l'enfance souffre devant le nombre élevé d'enfants à accueillir et un personnel qui ne va pas très bien, monsieur FOULON. Certes, le Département n'en est pas la cause, mais la tâche s'accroît à la mesure des besoins de familles qui connaissent des difficultés de plus en plus grandes. La situation n'est pas propre à la Creuse.

La proposition que je ferai serait de réfléchir, dans un ordre de priorités, à la question de savoir si ces deux postes n'auraient pas dû être créés pour soutenir le service d'aide sociale à l'enfance plutôt que pour contrôler le RSA car, même si la fraude existe, elle a toujours existé.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame la Présidente, je reviendrai cet après-midi sur cet aspect de la fraude, et plus largement que cela. Notre collègue Armelle MARTIN s'est absentée, mais en commission des suivis des publics – je sais que Catherine GRAVELON y participe et je salue Marie-Christine VIALLE très présente aussi – je vous expliquerai ce qu'il en est. Et nous ne pouvons pas comparer, monsieur DUMONTANT, les fraudes au RSA et notre action en faveur de la protection de l'enfance.

M. DUMONTANT. – Je n'ai pas comparé.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Non, cela n'a rien à voir, et je vous expliquerai cet après-midi que ces postes de contrôleur qui viennent en soutien à l'activité de nos travailleurs sociaux et de nos chargés d'insertion professionnelle ont une autre mission. Nous sommes des élus de terrain. Je sais, monsieur DUMONTANT, combien vous êtes proche du terrain ; par conséquent, vous savez bien que nous ne sommes pas dans un monde de Bisounours. Les réalités, les dossiers que nous étudions en commission de suivi des publics nous confortent tous – y compris notre collègue Armelle MARTIN, qui est très présente et très active à nos côtés, je tiens à le souligner – dans l'idée que nous ne pouvons pas rester sans agir.

Sur l'enfance, comme vous l'avez vu la semaine dernière à la suite de la visite du Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, nous avons été retenus au titre de l'appel à projets parmi les trente Départements sur soixante-deux, sur des actions vraiment essentielles. Nous

contractualiserons d'ici au 1er juillet sur des actions très précises, surtout en matière de prévention.

Concernant l'aide sociale à l'enfance, je tiens à vous donner quelques chiffres relatifs à l'évolution budgétaire.

Entre 2015 et 2019, le budget consacré à l'ASE a évolué de 22 %. Nous sommes bien d'accord que ce ne sont que des chiffres, mais nous avons pris des décisions visant à renforcer notre équipe aide sociale à l'enfance de la Direction Enfance-Famille. Les trois postes en renfort que nous avions créés au printemps 2019 sont confirmés : deux assistants sociaux et un secrétaire. Nous avons également proposé la création d'un poste de responsable du réseau des assistants familiaux. C'est un point extrêmement important qui répond à une demande forte de nos assistants familiaux. Nous avons également proposé la création d'un poste d'adjoint au chef de service en charge de la qualité et du suivi des établissements qui accueillent des enfants pour, là aussi, disposer d'évaluations permettant d'avoir une vision sur les activités de ces établissements.

Donc, comme vous le voyez, nous avons conforté cette équipe de l'aide sociale à l'enfance, en y apportant toute l'attention essentielle et bienveillante. Notre Directrice générale adjointe, Mme QUERIAUD, a travaillé ardemment sur ce sujet. Dans ce domaine de la protection de l'enfance, nous sommes en alerte en permanence.

En Commission Permanente, le 14 février, vous sera présenté le rapport sur les suggestions spéciales pour certains assistants familiaux. Vous pourrez y lire la description des enfants. Vous verrez que leurs difficultés sont impressionnantes.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade, mais je pourrai être beaucoup plus long.

M. LABAR, Président du SDIS. – Si je puis me permettre une petite intervention pour répondre à M. LOZACH : il s'agit d'une convention triennale, il s'agit bien de 6 M€ et nous parlons bien de 2020. Je ne sais d'où vous teniez votre information, mais je viens d'avoir confirmation de mes services.

De toute manière, comme je le disais précédemment, nous ne prenons pas la place du bloc communal dans les décisions. S'agissant de considérations bâtimentaires, elles sont toujours prises d'un commun accord.

Enfin, pour revenir au débat actuel, même si cela n'a peut-être rien à voir, quand j'entends parler de secours d'urgence, mes cheveux se dressent sur mon crâne : 110 000 € sont évoqués dans la sous-fonction. A quoi correspondent-ils ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Nous le verrons également par la suite, détaillé dans le rapport des aides financières de solidarité.

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque nous avons évoqué cette loi 3 D, je voudrais exprimer une inquiétude plus qu'une interrogation, face à ce que nous avons pu comprendre. Oui, des

reportages ont été réalisés, à juste raison, je tenais le souligner. Il faut, partout en France, dénoncer toutes les violences, qu'elles soient morales ou physiques, faites à toutes les personnes vulnérables, dont les enfants qui sont confiés par décision de justice aux Conseils départementaux. Il n'y a pas d'autre sujet que celui-là. M. MORANÇAIS rappelait que nous sommes engagés dans une démarche renforcée des contrôles au sein des établissements que nous finançons et à qui nous confions ces enfants. La question des enfants ne relève d'aucune autre règle que celle-ci. Ces enfants ont déjà suffisamment souffert. Ils sont souvent dans des situations psychologiques gravissimes, qui les conduisent vers un avenir plus qu'incertain. Nous ne saurions, d'aucune sorte, tolérer quelque maltraitance que ce soit.

Cela étant dit, la visite du Secrétaire d'Etat en charge de l'enfance en danger, M. Adrien TAQUET, nous a évidemment réjouis puisqu'il nous a annoncé par anticipation que nous étions retenus dans le cadre des mesures que nous souhaitions mettre en place et qu'en effet, le Gouvernement nous accompagnerait dans cette démarche. Pour autant, je ne voudrais pas voir planer l'idée que les Conseils départementaux ne remplissent pas les fonctions qui sont les leurs et, en l'occurrence, celle de la protection de l'enfance, comme le débat qui a pu se développer autour du RSA quant à savoir si nous serions suffisamment à même d'accompagner les bénéficiaires des minima sociaux. Fallait-il recentraliser le RSA, les allocations du RSA ? Derrière ces débats financiers, il y en avait un autre, bien évidemment.

Donc, aujourd'hui, alors que le Gouvernement sembler s'engager auprès des collectivités pour leur donner plus de compétences, plus de possibilités d'agir en proximité, une petite voix m'invite à la prudence. Il ne faudrait pas que tous les Conseils départementaux, tous les services de l'aide sociale à l'enfance de France et de Navarre soient considérés comme peu ou insuffisamment compétents.

Nous pointons depuis déjà longtemps, en particulier auprès de l'ARS, le manque d'accès aux soins en pédopsychiatrie, qui est absolument nécessaire, indispensable pour accompagner ces enfants qui nous sont confiés. Là aussi, il revient à l'Etat, à l'ARS, de nous donner les moyens d'accompagner ces enfants parce que, derrière, nous avons des familles d'accueil et des éducateurs au sein des centres d'accueil spécialisés qui se retrouvent en grande difficulté, pour ne pas dire en grande souffrance. Là encore, soyons attentifs au langage tenu, à cette communication facile, qui certes doit être mise en avant ; encore faut-il que le Gouvernement nous apporte des moyens concrets. Croyez que nous y sommes particulièrement vigilants et comptez sur nous pour rappeler que ce n'est pas le manque de travailleurs sociaux, de familles d'accueil ou de moyens qui est la principale difficulté, mais le manque d'accompagnement social, médical et sanitaire qui fait le plus défaut aujourd'hui en France.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter vos propos, madame la Présidente, lors de l'Assemblée des Départements de France, mercredi dernier, ce sujet a été le principal objet de débat de la commission solidarité. Deux tiers des Départements étaient représentés et ont fait part de leur réaction après la diffusion du reportage diffusé sur M6. Un dialogue a été engagé avec la Directrice de la PJJ et la Députée qui travaille sur un rapport parlementaire sur le sujet avec vingt-trois de ses collègues. Ce fut vraiment un échange riche et tendu.

Tout le monde a bien conscience que la protection de l'enfance est une priorité dans les Départements. Elle relève de la responsabilité du Président ou Présidente, nous le savons. Mais se pose également un problème de moyens.

Dans le cadre de cette contractualisation, nous bénéficierons de financements et nous travaillerons sur quatre axes essentiels, quatre engagements.

Premièrement, accélérer le virage de la prévention en protection de l'enfance. Comme l'a dit le Secrétaire d'Etat vendredi dernier, il s'agit du soutien à nos PMI puisque nous avons à déplorer un manque d'infirmières en PMI et dans certaines UTAS. Cela nous permettrait de renforcer les ressources humaines.

Deuxièmement, sécuriser les parcours des enfants, protéger et prévenir leur rupture. Il a beaucoup été question de ce que l'on appelle les « sorties sèches », après les dix-huit ans. C'est l'un des axes piliers du Plan de lutte contre la pauvreté pour lequel nous avons contractualisé avec l'Etat. Mme GRIMAULT, Haut-Commissaire au plan, sera dans la Creuse le 21 février.

Troisièmement, protéger les moyens d'agir et garantir les droits des enfants.

Quatrièmement, préparer l'avenir et sécuriser la vie d'adulte des enfants protégés.

Tels sont les quatre engagements partagés entre l'Etat et les trente Conseils départementaux qui ont été retenus. Avant le 1er juillet, chaque Département contractualisera sur les actions à mener et nous verrons l'enveloppe financière que nous recevrons en soutien. Le problème est que je ne pense pas qu'elle soit exclue de l'Accord de Cahors.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – Nous travaillons vraiment en collaboration puisque, comme vous le savez peut-être, je préside également le centre hospitalier de SAINT-VAURY qui s'est attaché à développer de la pédopsychiatrie. Nous avons déjà rencontré son directeur avec Mme QUERIAUD pour essayer de mener à bien une collaboration, notamment pour la prise en charge des enfants en pédopsychiatrie.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Vous avez raison d'en parler, c'est le point essentiel. L'accueil de jour au centre hospitalier de GUERET a été le premier lieu de visite du Secrétaire d'Etat. Une table ronde intéressante a réuni tous les professionnels du centre hospitalier spécialisé en psychiatrie (CHS) de SAINT-VAURY ainsi que ceux du centre hospitalier Esquirol. De tous ces débats et échanges, nous aimerions voir émerger du concret dans ce domaine dans notre département.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je prends le train en marche, excusez mon retard. Nous évoquons ce problème de pédopsychiatrie depuis des années qui devient un problème urgent. J'espère que le Secrétaire d'Etat en a pris conscience et qu'il nous accompagnera, parce que ce n'est pas nouveau, malheureusement, et aucune solution efficace n'a été mise en place jusqu'à présent.

Par ailleurs, il est important également que, sur la sortie des jeunes qui ont fait l'objet de mesures de placement, nous puissions être aidés, notamment sur les contrats jeunes majeurs. Nous voyons des jeunes qui, arrivés à dix-huit ans, n'ont pas d'autre solution que d'être dans la rue. C'est l'exemple qui a été montré lors de l'émission. Il faut le prendre avec recul, mais de telles situations existent et des jeunes se trouvent dans ce cas de figure. Les familles ne veulent pas les accueillir ou ils sont en rupture avec elles. Il faut vraiment travailler sur ce volet des jeunes majeurs pour les accompagner, peut-être grâce à de nouvelles méthodes ou mettant en place de nouveaux dispositifs.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Madame GALBRUN, ces deux points que vous soulevez sont importants.

Sur les problèmes de pédopsychiatrie, de santé psychique et autres, le Secrétaire d'Etat nous disait qu'il ne se déplaçait pas dans un département où il n'était pas alerté de cette situation qui, malheureusement, est nationale.

Sur les sorties franches de l'ASE à dix-huit ans, nous sommes l'un des rares Départements à avoir conservé les contrats Jeunes majeurs. Il me semble que nous sommes trois ou quatre Départements à avoir maintenu l'enveloppe financière en faveur des jeunes qui, à dix-huit ans, quittent l'ASE. Ce choix était le bon. Le Secrétaire d'Etat a confirmé qu'il s'agissait d'une priorité. Cela se comprend aisément, car abandonner ces jeunes en pleine nature est presque un manque d'humanité. Il est tout à l'honneur du Département de la CREUSE que d'avoir, modestement mais avec détermination, maintenu cette enveloppe financière.

Mme LA PRESODENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose donc d'autoriser :

- la réalisation des études et travaux sur bâtiments ;
- le versement à notre délégataire Domo Creuse Assistance, d'une somme de 497 000 € au titre de la subvention 2020, pour compensation des contraintes de service public – peut-être aurons-nous l'occasion d'en parler lors du rapport de la délégation des services en ce qui concerne les nouveautés ;
- et le versement à l'APAJH 23, de la subvention d'équipement de 100 000 € correspondant au solde de l'aide TEPCV pour son projet de rénovation énergétique de l'ensemble immobilier du foyer occupationnel D'ARFEUILLE-CHATAIN. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Je vous propose de faire la pause déjeuner.

Les commissions se réuniront pour examiner les vœux et motions, avant la reprise de la séance, aux alentours de 14 heures.

Suspendue à 12 h 40, la séance est reprise à 14 h 10.

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen budgétaire concernant la fonction 6, Réseaux et infrastructures. Il s'agit d'un budget prévisionnel conséquent, tant en investissement qu'en fonctionnement, puisqu'il se monte à plus de 35 M€.

La parole est à M. FOULON, qui supplée Mme Hélène FAIVRE, la Vice-présidente en charge des Infrastructures et du Numérique.

FONCTION 6 – RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Concernant cette fonction 6, dans un premier temps, il n'est pas prévu d'autorisation de programmation sur les études et travaux sur les bâtiments. Je vous propose de passer aux routes départementales.

Mme LA PRESIDENTE. – Il me semble toutefois qu'il est proposé d'inscrire des crédits de paiement pour les centres d'exploitation et les UTT.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – En effet, madame la Présidente, excusez-moi pour cet oubli.

En investissement, au titre des études et travaux sur les bâtiments, sont effectivement inscrits des crédits de paiement, à hauteur de 255 000 €, pour les centres d'exploitation et les UTT. Je vous renvoie au rapport pour le détail.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 68 000 € pour couvrir les dépenses d'entretien des bâtiments relevant de cette fonction.

En ce qui concerne les opérations d'investissement sur les routes départementales, les propositions formulées sur la voirie départementale sont globalement stables par rapport au budget primitif 2019, voire en légère hausse si l'on prend en compte la part des travaux précédemment imputés en section d'investissement qui seront réalisés par le Parc départemental, étant rappelé que les besoins nécessaires à l'entretien des chaussées et des ouvrages d'art sont très largement supérieurs aux moyens financiers de la Collectivité.

Il est, en effet, à noter que les années passées, une partie des opérations d'investissement étaient payées au Parc départemental au titre de son budget annexe, pour les travaux effectués par la section exploitation. Depuis le 1er janvier 2020, date de suppression du budget annexe, les opérations qui continuent d'être effectuées par le Parc départemental constituent des travaux en régie dont les dépenses de fournitures seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Direction des Routes.

Nous clôturons en 2020 les opérations du PRIR – Programme routier d'intérêt régional –, dont la dernière opération a été celle de l'aménagement du carrefour de « La Seiglière ». Il reste à solder cette dernière et à financer une opération de renforcement de voirie et de rectification de virages au lieu-dit « Faye » sur la RD 941, sur les communes de LA POUGE et SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU, pour un montant de 1,6 M€ contre 3,125 M€ en 2019.

En ce qui concerne le PRID – Programme routier d'intérêt départemental –, d'importants travaux sont prévus au lieu-dit « Angly » sur la commune de PEYRAT-LA-NONIERE, pour permettre de réaliser l'aménagement du carrefour entre les RD 993 et RD 4, des dégagements de visibilité sur la RD 4 au lieu-dit « Bonlieu » sur cette même commune et celle de SAINT-PRIEST, ainsi que la réalisation de deux aires de covoiturage. Le montant consacré à ces travaux est en augmentation, atteignant 520 000 €, contre 110 000 € en 2019.

Par voie de conséquence, le montant consacré aux programmes de grosses réparations aux chaussées est lui aussi en augmentation.

Hormis la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions hors traverses d'agglomération aura pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries – trafic, catégories de route, pathologies...

En agglomération, la priorité continuera de porter sur l'accompagnement des projets communaux de réfection des chaussées et sur le renouvellement des couches de roulement les plus dégradées.

Enfin, les montants consacrés aux autres programmes de travaux – ouvrages d'art et aménagements de sécurité – sont globalement stables.

Je vous renvoie à l'ensemble des sommes inscrites en investissement, aux budgets primitifs précédents : 2017, 8,88 M€ ; 2018, 9 M€ ; 2019, 10 M€ ; et, prévu en 2020, 9,5 M€.

En investissements routiers, il est proposé d'inscrire 30 000 € pour le nouvellement de matériels aux UTT et de divers équipements nécessaires à la sécurité des agents ; 40 000 € pour l'achat des terrains nécessaires à la réalisation des travaux routiers ou de construction de bâtiments liés à l'exploitation de la route ; 90 000 € d'avances forfaitaires pour les marchés de travaux relatifs aux opérations du PRID et du PRIR ; 15 000 € pour l'engazonnement, notamment l'aménagement du carrefour de « La Seiglière ».

Au titre des études, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 44 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 89 000 €. Je vous renvoie au rapport où vous trouverez le détail des principales opérations.

Concernant le PRID, il est prévu d'inscrire 1 460 982 € en autorisations de programme et 520 000 € en crédit de paiement. Les différentes opérations figurent dans le rapport.

Afin de clôturer ce PRIR avec la Région, 4,11 M€ sont prévus en autorisations de programme. Je vous renvoie au rapport pour le détail des opérations. Quant aux crédits de paiement, il est proposé d'inscrire une enveloppe globale de 1 600 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ajouterai au bilan de cette fameuse DSID, dotation de soutien à l'investissement départemental, qui, vous vous en souvenez, a remplacé en 2019, la DGE, dotation globale d'équipement, pour laquelle nous percevions à peu près 2 M€ que, de mémoire, nous avons perçu pour l'opération de « La Seiglière », une avance de l'ordre de 3,3 M€ pour le pont de CROZANT. Les programmes que nous avons présentés l'an dernier à Mme la Préfète ont été retenus. Des financements sont fléchés sur l'acquisition des tablettes. Nous sommes aussi allés chercher des fonds FEDER. Nous pouvons également prétendre à cette dotation sur d'autres sujets, ce qui va bien nous arranger.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Je vous remercie, madame la Présidente, de ces précisions.

Pour les traverses, les autorisations de programme s'élèvent à 3 268 325 € et les crédits de paiement à 1 973 000 €. Vous avez sous les yeux les différentes opérations. Vous reconnaîtrez vos cantons au travers des inscriptions qui sont prévues. Le travail a été réalisé en amont par les chefs d'UTT. Cela a été un travail horizontal qui ne donne pas lieu à débat.

Les grosses réparations sont un poste important, les autorisations de programme sont prévues à hauteur de 6 147 301 €. Je laisse à votre appréciation la lecture de ces différentes communes. Ce chapitre comprend également des crédits nécessaires à la signalisation touristique, pour 170 000 €.

Pour ce qui est du programme d'axes, figure dans le rapport la liste des communes concernées. Je laisse à votre appréciation la lecture de ce tableau.

Pour les grosses réparations aux ouvrages d'art, le montant est plus limité. Saviez-vous que nous comptons plus de 1 000 ouvrages d'art, pour ne pas dire 1 500, aujourd'hui en Creuse ? M. MERPILLAT nous communiquera peut-être le chiffre exact au cours de cet après-midi. Des autorisations de programme sont prévues à hauteur de 365 000 €. Les montants de ces travaux sont relativement élevés parce que les réparations sur un ouvrage d'art nécessitent beaucoup de préparation et des dépenses importantes liées à la pose d'un échafaudage. Il faut généralement étayer et il est toujours compliqué de s'attaquer à un pont, au-dessus d'un cours d'eau.

Pour améliorer la sécurité, il est proposé d'inscrire, en autorisations de programme, la somme de 961 654 € et 354 000 € en crédits de paiement. Vous noterez plusieurs mises en sécurité pour des talus, des remblais, des aménagements. Je vous laisse vous reporter au rapport. Le montant des AP correspond à l'inscription de nouvelles opérations qu'il est ou sera nécessaire de réaliser dans le cadre du Plan pluriannuel. Celles-ci sont détaillées dans le rapport. Je précise qu'il est proposé de donner délégation à la Commission permanente pour décider des éventuelles modifications dans les programmes précités, compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées.

Pour les investissements matériels, il est proposé d'inscrire la somme de 933 603 € en autorisations de programme. Le budget annexe du Parc départemental étant supprimé, les investissements matériels sont imputés sur le budget général. Il est donc proposé d'inscrire une enveloppe de 2,15 M€ en crédits de paiement au titre du renouvellement des matériels nécessaires aux UTT pour l'entretien du réseau routier, d'une part, pour les dépenses correspondant aux matériels du programme 2019 non livrés et donc non payés avant la fin de l'exercice budgétaire ; d'autre part, pour le programme 2020 dont la priorité sera donnée au renouvellement des engins les plus vétustes de la flotte utilisée par les UTT. L'achat de ces nouveaux matériels permettra de baisser les coûts d'entretien et de réparation, d'améliorer les conditions de travail des agents et de réduire les rejets de gaz polluants par l'achat de véhicules équipés de moteurs répondant aux dernières normes anti-pollution.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'une demande de réaffectation de crédits liée à la vétusté de ces engins qui nous a été présentée lorsque nous avons préparé le budget. De plus, ces outils, machines et matériels routiers récents, sont plus adaptés aux problématiques des agents qui, en vieillissant, souffrent souvent de maladies musculosquelettiques.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Toujours pour les besoins de la section d'exploitation du Parc, il vous est proposé l'achat de différents matériels. Je vous renvoie au rapport. Il est également proposé de donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme.

En recettes, nous inscrivons une recette correspondant à la redevance annuelle versée par l'Etat pour les amendes de radars de 600 000 €. Elle marque une légère baisse puisque, cette année, elle aurait dû atteindre les 700 000 €. Qu'en est-il Madame LOUIS ?

Mme LOUIS, Directrice des finances et du budget. – 719 000 €.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Concernant le chapitre 916, par convention, le Département a confié la maîtrise d'ouvrage des travaux de démolition et de remplacement du Pont de CROZANT. Par délibération du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a autorisé Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 portant la participation du Département à 1 040 000 € et s'est engagée à inscrire les crédits nécessaires lors des prochains budgets primitifs. Ce montant a été inscrit précédemment en autorisations de programme au chapitre 916-2. Les travaux ayant été reportés d'un an, il est proposé d'inscrire en crédits de paiement le montant du premier versement attendu, soit 345 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions sur ce qui vient de vous être présenté ?...

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – S'agissant de la voirie départementale, j'aurais une question portant sur le carrefour de « La Seiglière ». Je passe sur les tergiversations concernant la mise en place d'un créneau de dépassement mais, en ce qui concerne le bouclage du programme, il était bien

envisagé dans le projet initial d'installer une aire de covoiturage et une aire de services. L'enveloppe de 280 000 € du solde vous permettra-t-elle de financer la totalité du reste à réaliser du programme ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je ne suis pas en mesure de vous répondre. L'aire de covoiturage – ou aire de services, c'est la même chose – est bien prévue. La plateforme est en place, mais en l'absence d'Hélène FAIVRE, je ne saurais vous répondre.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Je parle sous couvert d'Hélène FAIVRE, il me semble, en effet, que cela est intégré à cette somme.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui. Monsieur LOZACH, vous avez raison, une précision m'a été apportée : les travaux nécessaires pour la réalisation de l'aire sont inclus.

M. LOZACH. – C'est ce qui correspond aux 280 000 € ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être pas tout à fait, je pense qu'il y a aussi des restes à régler pour des travaux supplémentaires ou des reliquats de travaux qui ont été effectués à la fin de l'année puisque, comme vous le savez, ce carrefour a été ouvert le 30 novembre, et donc les dernières factures se sont étalées sur l'année 2020.

M. LOZACH. – Dans une interview du 4 septembre, où vous aviez fait, madame la Présidente, votre rentrée politique, vous aviez parlé de votre politique routière et évoqué, dans les chantiers annoncés, la desserte de Dilisco. Je ne comprends pas puisque celle-ci a été réalisée, une partie par vous et une partie par nous, que ce soit du côté de BONNAT ou de CHENIERS.

Vous parliez également de créneaux de dépassement. L'un d'entre eux était envisagé sur la RD 941. Or, dans le rapport, les créneaux de dépassement ne sont plus évoqués, que ce soit en AP ou en CP.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous parlez d'une interview ? Je vous fais confiance, mais je ne m'en souviens plus.

M. LOZACH. – Du 4 septembre. Je lis : « Nous allons poursuivre sur la RD 941. Un programme de travaux est déjà prêt à être lancé entre SAINT-GEORGE-LA-POUGE et BOURGANEUF : créneaux de dépassement, effacement de grands virages. »

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que c'est bien la grande opération, qui est prête à être engagée, et que nous vous proposons dès aujourd'hui.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – En effet, sur la RD 941, trois lieux étaient envisagés, la partie entre SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU et LA POUGE, avec l'effacement des virages dangereux vers le lieu-dit de « Faye » et le reprofilage de la chaussée entre ces communes. Ensuite, même si ce projet ne figure pas dans le rapport mais la partie entre PONTARION et SAINT-HILAIRE-LE-CHÂTEAU qui comporte des virages dangereux reste d'actualité. Avait notamment été évoquée la création d'un créneau de dépassement à PONTARION en direction de BOURGANEUF. Ce projet n'est pas abandonné, mais pour le moment, l'effacement du virage de la « Faye » a été privilégié. Enfin, vous avez le reprofilage de chaussée entre SAINT-HILAIRE et LA POUGE. Vous avez raison, les trois projets avaient été discutés, et rien n'est abandonné.

Mme LA PRESIDENTE. – Quant à des travaux près de l'usine de Dislico, je suis surprise, ou ai-je eu un « bug » à ce moment-là ?

M. LOZACH. – A ma connaissance, tout a été fait.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, cela date déjà de deux ou trois ans, me semble-t-il ?

M. LOZACH. – En 2016, et nous avions réalisé la première partie avant.

Mme LA PRESIDENTE. – Aucune programmation n'est prévue sur cette voie.

Nous nous interrogions également concernant cette RD 941 qui faisait l'objet d'une convention avec la Région, signée d'abord avec la Région LIMOUSIN et reprise ensuite par la Région NOUVELLE-AQUITAINE. Je pense que nous avons été nombreux – après tout, je ne suis pas la seule à pouvoir le faire, peut-être vous-même ou M. LEGER l'avez-vous fait – à écrire et saisir la Région NOUVELLE-AQUITAINE de l'intérêt de classer cet axe en tant qu'axe important, méritant d'être accompagné financièrement par la Région. Cela n'a pas été retenu.

C'est la raison pour laquelle nous sommes désormais dans une nouvelle phase de recherche de crédits nouveaux. Nous espérons que la nouvelle DSID pourra être à notre disposition pour engager de nouveaux travaux sur cet axe. Mais à ce jour, ils seront tous financés intégralement par le Département.

Les opérations que vous citiez sont des opérations à plus de 2 M€ chacune. C'est pour cela que nous procédons avec parcimonie, non pas que nous n'ayons pas envie d'améliorer cet axe, mais si nous décidions d'investir 10 M€, nous devrions abandonner les autres opérations. Il s'agit de parvenir à un savant dosage, en lien avec les taux d'accidentologie et, si nous engageons ces opérations d'effacement de virages, c'est que nous avons aussi été mis en alerte.

Nous avons, pour l'instant, la chance de ne pas avoir connu un hiver rigoureux. Mais nous savons que, sur ces axes importants, les effets climatiques sont conséquents et que certains roulent trop vite et, en cas de verglas, par exemple, ne sont pas suffisamment précautionneux,

ne faisant pas preuve de la prudence nécessaire. Plutôt que de prévoir ce créneau de dépassement, il nous est apparu utile de lancer les travaux sur ces virages très prononcés.

M. LOZACH. – Il me semble qu'au moment du débat sur le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire – le SRADDET –, une demande concernant le statut de la RD 941 avait été transmise à la Région.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et je puis vous assurer que, chaque fois que je rencontre le Président ROUSSET, je ne manque pas de le lui rappeler, même si cela l'agace. Nous avons beaucoup attendu de ces fameux Etats généraux du désenclavement routier du sud du département, qui ont forcément porté leurs fruits – je vais être positive – mais pas sur cet axe ! Nous avons tous assisté à cette grande rencontre, réunissant à la DDT l'Etat, la Région et d'autres partenaires. Je ne sais ce que vous en avez retenu, excepté le fait qu'il fallait favoriser le fret des marchandises et qu'il y avait à l'échelle nationale une nouvelle plate-forme de mobilité.

La question ne se pose plus à mon avis. Nous devrons financer nous-mêmes les travaux de la RD 941, peut-être grâce à la DSID, mais je n'ai pas malheureusement vu d'autres considérations pour cet axe routier dont nous avons besoin pour désenclaver économiquement le sud du département, mais pour bien d'autres raisons également.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Page 51, je lis qu'il est projeté d'aménager le carrefour entre la RD 988 et RD 990 au lieu-dit « Le Pré Cantrez ». De quoi est-il question ? Il s'avère que l'aménagement provisoire qui a été réalisé par les services du département, aux dires des usagers et des locaux, fonctionne mieux qu'avant. Qu'envisagez-vous donc de faire à ce carrefour ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'avez très bien précisé. Nous étions dans une phase de test, dans le cadre des travaux et des déviations qui avaient été mises en place durant la longue période de l'aménagement du carrefour de « La Seiglière ». Il avait paru judicieux aux équipes du Conseil départemental d'organiser la fluidité de la circulation sur ce croisement du « Pré Cantrez ». Quand je l'utilise, il me paraît compliqué. Mais, finalement, les personnes qui l'utilisent ont le sentiment qu'il est plus sécurisant. Vous nous confirmez les remontées que nous avons reçues. L'idée est de construire un futur aménagement de ce carrefour, autre qu'un simple croisement tel qu'il existait auparavant.

M. DUMONTANT. – Je me permets de poursuivre sur un deuxième point, sur lequel je suis plus ennuyé, dans les annexes, en page 116. Il concerne un ouvrage d'art, sans aucun jeu de mots... mais je pense que vous l'avez deviné, il s'agit de la digue de l'étang de BLESSAC. J'en avais déjà parlé en plénière et je vous en ai déjà parlé hors plénière.

Ma première question est de savoir si vous avez bien reçu un courrier de M. le Maire de BLESSAC qu'il a dû envoyer voilà une semaine et que j'ai reçu en copie. Il s'inquiète de la situation de cette digue. Il s'agit d'une route qui passe au-dessus d'un étang et le pont qui la

soutient est en train de s'affaisser de manière de plus en plus inquiétante. Dans son budget pour 2020, la commune de BLESSAC a prévu d'engager les dépenses si le dossier se débloque. Aussi, quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai ouvert ce rapport de constater que les crédits de paiement départementaux ne prévoyaient cette somme qu'en 2021. J'ai du mal à envisager, je ne vous le cache pas, que nous devions encore attendre un an, sachant que des véhicules comme les bus scolaires empruntent ce pont. Je n'ose imaginer ce qui se passerait si un bus passait au moment où le pont s'effondre.

Je tenais donc à appeler votre vigilance sur ce sujet. Ce dossier doit être solutionné par tous les moyens. Je ne nie pas la complexité des choses, puisque cette affaire concerne la commune, le Département – dont les services ont très bien travaillé jusque-là, je tiens à le souligner – et un particulier. Mais il faut absolument que nous trouvions une solution dès 2020.

J'ajoute pour l'entière information de mes collègues que cette route passe en plein milieu du bourg – je vous laisse donc imaginer l'aspect sécuritaire que cela revêt – et que d'un point de vue esthétique, c'est une véritable verrue, j'ose le terme, pour tous les habitants. C'est aussi très gênant pour l'économie locale, un restaurant se trouvant à proximité.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous m'en aviez, en effet, parlé il y a peu de temps. Je connais un autre bourg dans le Département qui subit, depuis plusieurs années, les conséquences d'une problématique similaire, avec plusieurs intervenants et parties prenantes qui ne trouvent pas d'accord en termes de responsabilité et sur le qui doit faire quoi. Je ne saurais vous répondre personnellement sur la situation exacte, et déterminer qui est responsable et qui doit engager les travaux. Nous allons nous pencher sur la question et vous adresser une réponse très rapidement.

M. DUMONTANT. – Je me permets d'insister. Là encore, c'est dans l'intérêt du Département. Croyez bien qu'il n'y a aucun esprit de polémique de ma part. Il s'agit d'un sujet qui inquiète fortement tous ceux qui le vivent.

Mme LA PRESIDENTE. – J'imagine que si les services ont reprogrammé ce projet un peu plus tard, c'est qu'il existe des problématiques juridiques de responsabilité des uns ou des autres, mais nous allons revérifier.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Une demande de précision tout d'abord : page 53, concernant l'entretien courant et la viabilité hivernale, le plan d'intervention végétation - élagage, il était inscrit au budget primitif de 2019 un montant de 180 000 €. Or la proposition pour 2020 est de 70 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour ne pas dire de bêtises, je vais donner la parole à Mme LOUIS. La proposition est sans doute en lien avec la suppression du budget annexe du Parc, mais elle pourra vous expliquer précisément de quoi il est question.

Mme LOUIS, Directrice des finances et du budget. – Ces dépenses étaient prévues antérieurement dans le budget du Parc, en effet. Elles ne figurent plus dans le budget principal, puisqu'il n'y a plus de refacturation. Il existait en effet une refacturation du budget du Parc au budget principal.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est donc intégré au budget principal, mais comme je n'étais pas certaine, je préférais le vérifier. Je vous remercie, madame LOUIS.

M. AVIZOU. – J'en profite aussi pour revenir de manière plus générale, si vous le permettez, sur une question de méthode.

Ce n'est pas du tout un reproche que je vous adresse mais lorsque l'on appartient comme moi à un groupe d'opposition, je prends connaissance d'un certain nombre d'opérations qui sont programmées à la lecture du budget primitif. Les services ont fait leur travail, que je ne remets nullement en cause. En revanche, je me souviens d'une époque, déjà assez lointaine, il est vrai, où les Conseillers généraux du canton étaient systématiquement associés à la réflexion en amont des travaux. Les services prenaient contact avec nous pour nous prévenir des opérations qu'ils leur paraissaient important de réaliser au cours de l'année à venir, et savoir ce que nous en pensions. A mon sens, c'était utile.

Cette pratique a été abandonnée, mais cela me paraissait être une bonne pratique démocratique. Bien évidemment, nous pouvons décrocher notre téléphone. Il est vrai qu'à chaque fois que j'ai demandé un renseignement aux services, il m'a été donné. Mais si cette consultation se faisait de manière plus formelle et systématique, ce serait un moyen de nous associer à la réflexion générale.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis élue depuis 2004 et je ne me souviens pas de la formule dont vous parlez, mais cela pourrait, en effet, être intéressant.

Pour tout vous confier, les tableaux me semblent manquer de visibilité. C'est aussi un sujet que nous avons abordé ce matin. A titre personnel, avec le temps, on vieillit – disons cela comme ça – et j'ai besoin de plus de visibilité, mon cerveau ne retient plus tous les chiffres. Aussi, cette année, j'ai demandé aux services de me présenter la programmation – AP, CP, etc. – non pas par tableaux, mais par cartographie. Nous avons depuis plusieurs mois accompagné un agent, dans le cadre de l'amélioration de ses compétences aux systèmes de transmission de données par des instruments de cartographie

J'ai testé le système il y a quelques jours et il me semble que les choses sont plus visibles. C'est une pratique que nous aurions en effet pu partager car il est plus facile de retenir des cartes. Il est également possible de superposer des calques s'il le faut, en fonction des programmes. Nous pouvons le faire à l'échelle du département, le « dézoomer » par intercommunalité ou par canton. C'est à loisir.

Nous développons ce genre de pratiques au sein de la Collectivité. Elles sont transposables pour bien d'autres politiques publiques. Cela permet aux élus d'avoir une vision plus pragmatique et plus facile à mémoriser, me semble-t-il.

Je retiens votre demande ; peut-être allons-nous passer cette commande dès cette année. Nous transposerons ce qui m'a été présenté. Que nous organisions une réunion ou que nous vous transmettions les informations directement, ce sera comme vous le souhaitez. Nous trouverons une formule. Quoi qu'il en soit, vous verrez que de cette manière les éléments seront plus faciles à retenir.

Personne ne souhaite plus intervenir sur cette partie ?...

Nous poursuivons donc, monsieur FOULON.

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – En fonctionnement, au chapitre 936, pour l'entretien courant et la viabilité hivernale, sur lequel M. AVIZOU a émis une remarque concernant la différence entre les budgets primitifs 2019 et 2020, vous trouverez les travaux programmés dans le rapport. Ils s'élèvent à 2,1 M€.

Enfin, le budget du Parc départemental, désormais intégré au budget général du Département, s'élève à 3,8 M€. Les principaux postes de dépenses sont les carburants, les pièces de rechange et pneumatiques, les fournitures de voirie, le contrat de prestations de service, les locations de matériels et l'entretien et réparation matériel roulant.

Quant aux recettes, elles seront principalement issues des redevances d'occupation du domaine public et sont estimées à 280 000 €. Les principaux contributeurs sont Orange et Dorsal pour leur réseau de télécommunications électroniques.

Mme LA PRESIDENTE. – Le Parc tel que nous le connaissions existe toujours. Il est ce que j'avais appelé « un magasin » pour les UTT et les centres d'exploitation. A ce titre, il concentre toutes les dépenses nécessaires et les achats externes pour faire fonctionner nos centres.

La suppression du budget annexe, comme vous venez de le constater, se traduit par une imputation différente sur les chapitres en termes d'inscriptions budgétaires, mais la grande différence est que nous n'aurons plus à procéder à des doubles facturations à l'intérieur même de la Collectivité, comme nous le faisions auparavant. Le suivi, qui était une des craintes de certains agents, se fera de manière analytique, en utilisant des méthodes de suivi budgétaire, à l'image de ce qui se fait pour d'autres fonctions et d'autres dépenses. Mais cela ne change rien. Bien évidemment, nous suivrons l'évolution. Celle qui nous inquiète le plus est l'augmentation du prix des carburants, bien qu'avec ce qui se passe en Chine en ce moment, le prix repartirait à la baisse, nous dit-on. Nous verrons bien si cette baisse sera durable. Nous subirons également l'impact de la non-détaxation du gasoil non routier, même s'il ne constitue pas la majeure partie du carburant consommé puisque nous utilisons des véhicules légers pour toutes nos actions, en particulier pour le social, et tous les déplacements de la Collectivité.

La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je pense que nous en arrivons à la fin de ce chapitre sur les routes. Je voudrais donc revenir, madame la Présidente, sur l'une de vos interviews radiophoniques, dont je vous ai fait part d'ailleurs, dans laquelle vous disiez qu'un élu de l'opposition voulait revenir sur les 90 km/h sur toutes les routes. Ce n'est pas exactement ce que j'avais dit, j'avais dit : « soit on

met tout à 80 km/h, soit on met tout à 90 km/h. » C'est différent, la nuance est tout de même d'importance.

Le CANTAL et la CORREZE sont repassés à 90 km/h, après avoir rencontré la Commission départementale de sécurité routière. Je souhaitais connaître votre position sur cette question. Pourrons-nous revenir à une limitation à 90 km/h ou resterons-nous à 80 km/h sur l'ensemble du réseau départemental ?

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai, en effet, rebondi sur la suggestion que vous aviez émise, monsieur BAYOL, lors de notre dernière plénière, étant restée sur la ligne qui avait été la mienne, avant qu'il soit possible d'étudier des tronçons par la méthode qui a été proposée par le Premier ministre. Souvenez-vous, en avril 2018, j'avais déjà demandé au Préfet Philippe Chopin d'interroger le Premier ministre sur la possibilité d'un réseau dérogatoire sur les axes principaux. A l'époque, j'avais reçu une fin de non-recevoir. Il n'était pas question d'en parler, les Gilets jaunes, entre autres sujets, accaparaient toute l'attention. Un peu plus de souplesse dans les relations avec les collectivités a contribué, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, dite LOM, votée en dernière lecture à la fin décembre, à ouvrir officiellement la possibilité, sous certaines conditions, de déroger à cette vitesse réglementée à 80 km/h.

J'ai à nouveau transmis la proposition présentée en avril 2018. Mme la Préfète n'y était pas opposée. Elle s'était penchée sur la question et avait traduit au regard des demandes faites aux collectivités un certain nombre d'éléments tels que l'accidentologie sur le réseau. Puis, comme mes collègues de la CORREZE et du CANTAL m'en avaient parlé, nous nous sommes demandé pourquoi ne pas explorer la possibilité de revenir, sur toutes les routes départementales, à 90 km/h. C'est dans ce cadre que, depuis le début de l'année, nous travaillons à nouveau avec le DDT qui doit nous fournir cette étude d'accidentologie, non plus sur les tronçons que nous avions précisés, mais à l'échelle des 4 400 kilomètres de routes départementales... et cela traîne.

Selon la dernière information dont nous disposons, Mme la Préfète ne réunirait la Commission départementale de sécurité routière qu'au mois d'avril. C'est une information dont je dispose depuis hier. Je laissais donc passer cette journée de session plénière avant de reprendre contact avec Mme la Préfète et savoir ce que nous pourrons faire ou proposer dans le cadre de cette commission.

M. BAYOL. – D'accord, mais l'accidentologie 2019 est connue. La DDT la connaît. Ce n'est tout de même pas un travail gigantesque, me semble-t-il.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis bien d'accord.

M. BAYOL. – Je voudrais connaître votre avis sur la question. Vous ne m'avez pas répondu sur ce point. Vous attendez que Mme la Préfète vous fasse des propositions. Mon avis est très clair, et je le maintiens : soit nous restons à 80 km/h, soit nous passons à 90 km/h mais sur l'ensemble du réseau, pour que ce ne soit pas un « attrape-nigauds » pour les automobilistes, et que cela ne nous soit pas reproché.

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'attends pas du tout que Mme la Préfète me fasse des propositions, j'attends que, conformément aux conditions imposées par la loi, cette Commission départementale de sécurité routière se réunisse afin que nous lui fassions des propositions. En fonction des propositions que nous présenterons – un retour à 90 km/h soit sur les routes départementales, soit sur le réseau dérogatoire – et au regard du rapport d'accidentologie et des directives arrivées, *via* le Premier ministre, dans les préfectures, je verrai ce que sera l'avis, s'il est ou non consensuel, s'il est ou non pertinent, et je prendrai une décision en conséquence puisqu'il me revient de la prendre par arrêté départemental. Comme je vous l'avais dit, je ne suis absolument pas opposée à ce que des élus du Conseil départemental participent à cette réunion et argumentent selon les deux choix que nous aurons à faire.

M. BAYOL. – Vous l'avez dit effectivement.

Mme LA PRESIDENTE. – Sachons bien, et j'en ai conscience, que la décision me revient, que la commission ait ou non donné son accord. Mais je suis obligée de passer par cette commission. La loi m'autorise à déroger à la limitation à 80 km/h, à condition d'avoir auparavant obtenu l'avis de cette commission départementale.

M. BAYOL. – Oui, il faut un avis consultatif de cette commission. Mais le CANTAL et la CORREZE sont allés bien plus vite.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis d'accord avec vous. Comme je vous le disais, l'étude nécessaire pour présenter notre dossier traîne. Il ne se passe pas une semaine sans que je relance les services pour qu'ils relancent la Préfecture...

M. BAYOL. – Ils ont les chiffres.

Mme LA PRESIDENTE. – Je le sais. Vous avez lu comme moi dans la presse les conditions qu'émettait le Conseil national de prévention et sécurité routière pour avis consultatif : pas de croisements, pas de tracteurs... des conditions impossibles à tenir et impensables. Je sais que, dans le CANTAL, la commission a statué favorablement. En revanche, sur quatorze tronçons que mon collègue de la HAUTE-MARNE a proposés à titre dérogatoire, treize ont été invalidés par la Commission départementale de sécurité routière. Cela ne l'a pas empêché de mettre ses quatorze tronçons. Après, c'est de notre responsabilité.

M. BAYOL. – Absolument. Après, c'est la volonté politique.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait. Plus qu'une volonté, c'est l'acceptation d'une règle et d'éventuelles conséquences par la suite. Mais cela me regarde puisque c'est moi qui prendrai l'arrêté.

Je vous rassure, nous sommes bien sur cette nouvelle proposition telle que vous l'aviez estimée intéressante et cohérente pour le département, à savoir que tout le réseau départemental pourrait être à 90 km/h.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je ne lance pas le débat au fond mais, sur le mode de décision, vous dites que vous prendrez ou pas un arrêté. D'accord, mais cet arrêté, le prendrez-vous après avoir inscrit ce débat à la prochaine session plénière du Conseil départemental ou avant ?

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut tout d'abord que cette commission nous donne son avis ; je pense que, malheureusement, c'est à moi de prendre cet arrêté.

M. LOZACH. – En un mot, aurons-nous un débat sur le sujet en session plénière ?

Mme LA PRESIDENTE. – Si vous me le demandez et le souhaitez, je vous réponds positivement. Mais la décision tarde à être prise, non pas de mon fait mais parce que cela traîne un peu du côté de l'Etat dans le département Si cette commission se tient en avril, et quel que soit ce qu'elle statue, je pourrai prendre un arrêté. Ensuite, à vous de me dire si vous souhaitez que j'attende encore jusqu'au mois de juin pour demander l'avis de l'Assemblée. Nous pourrions également réunir la quatrième commission, si la proposition vous convient.

Souhaitez-vous un débat en plénière du mois de juin ou une réunion de la quatrième commission pour partager cette décision ?

M. FOULON, Président de la quatrième commission. – Si je puis me permettre, madame la Présidente, lors des discussions et échanges que nous pouvons avoir hors Assemblée, chacun ou chacune d'entre nous a un avis sur la question. Sur cette question, je proposerais à l'ensemble des membres de la quatrième commission de se réunir. A mon sens, juin est trop éloigné, il faut avancer plus vite. Aujourd'hui, madame la Présidente, vous avez le pouvoir d'en décider en vous appuyant sur un avis de la quatrième commission, et vous serez renforcée pour prendre la bonne décision. Je propose donc aux membres de cette commission de se réunir dans cet objectif.

Mme LA PRESIDENTE. – Etes-vous d'accord sur cette formule ?

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je voulais ajouter rapidement un élément : en tant que Conseiller départemental, il ne se passe pas une journée sans que cette question nous soit posée. Je partage donc l'intervention de M. FOULON : même si je comprends ce que vous avez dit, juin me paraît trop éloigné et je pense qu'il faudrait que nous en débattions dès que possible

Mme LA PRESIDENTE. – Honnêtement, je pensais que la commission serait réunie fin janvier, avant cette plénière. M. LOZACH a parfaitement compris, j'aurai alors pu, dès aujourd'hui, vous faire part des débats et des avis donnés. Au vu de ce qui se passait dans d'autres départements, j'étais persuadée que cette commission se réunirait très rapidement. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cela traîne. Aujourd'hui, j'ai une date – qui ne me convient pas, car début avril me paraît trop tard. Nous attendons depuis longtemps, M. BAYOL a raison, nous connaissons les chiffres, l'étude n'est pas estampillée.

Nous ferons donc ainsi : nous réunirons la quatrième commission, qui pourra tout à fait participer à la commission départementale. Cela ne me pose aucun problème, bien au contraire.

M. BAYOL. – Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus intervenir sur les routes ?...

Nous en venons à l'examen des propositions concernant l'eau et l'assainissement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour ce troisième point de cette fonction 6, l'eau et l'assainissement, nous reprenons des lignes habituelles.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire un montant de 10 000 € pour l'acquisition de matériel technique, de 62 638 € pour la finalisation de l'élaboration du Schéma départemental d'alimentation en eau potable engagé depuis la fin 2017. Pour information, le compte rendu des deux dernières phases, les phases 3 et 4, sera présenté par les cabinets d'études. Un comité de pilotage et un comité technique se tiendront dans la première quinzaine de mars. L'étude sera donc terminée à ce moment-là.

Il est à noter que nous inscrivons une recette d'un montant de 159 535 €, correspondant à la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au financement de ce schéma.

S'agissant de l'aide à l'investissement des collectivités locales pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement, il est proposé de maintenir le soutien du Département et d'inscrire un montant de 500 000 € en autorisations de programme pour les projets à venir et 760 000 € en crédits de paiement pour des aides accordées au cours des précédents exercices.

De même, pour l'eau potable, 900 000 € sont prévus en autorisations de programme pour les projets à venir et 565 000 € en crédits de paiement pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.

Enfin, pour la recherche en eau profonde, 130 000 € sont inscrits en crédits de paiement pour soutenir deux opérations de recherche en eau profonde, validées précédemment, et pour lesquelles une aide d'un montant maximum de 150 000 € a été accordée en 2018.

En fonctionnement, il est proposé une enveloppe de 60 000 € pour couvrir les dépenses relatives à la maintenance du petit matériel technique nécessaire à la réalisation d'analyses par le Laboratoire départemental, dans le cadre de l'assistance technique à l'assainissement collectif, pour 55 000 €.

Ces dépenses, qui s'inscrivent dans le cadre d'une prestation d'ingénierie proposée aux communes et aux EPCI, généreront une recette estimée à 45 000 €.

Les autres recettes attendues proviendront de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, soit 110 000 € au titre de l'assistance technique et de l'animation pour l'assainissement et 32 000 € au titre de l'animation en matière d'alimentation en eau potable.

Pour ce qui est de la tarification de l'assistance technique en assainissement, dispositif qui existe depuis 2009, le Département a mis à disposition des communes et des EPCI éligibles, qui sont nombreux, une assistance technique en matière d'assainissement collectif dont les conditions sont fixées par convention avec chaque collectivité.

Il vous est proposé de reconduire en 2020 le tarif actuel de 0,36 € par habitant pour le calcul de la contribution des communes et des EPCI, sachant que les communes financent également un quart du coût des analyses. Il faut garder en tête qu'un changement est intervenu puisque, dans le cadre du 11ème programme, à compter de 2020, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, se désengage – à nouveau ! – puisqu'elle ne finance plus les analyses des collectivités aidées. Cela représente un montant annuel de l'ordre de 25 000 € qui n'est donc plus financé. De même, si nous avons réussi cette année à régler le problème, à partir de l'année prochaine, tous les postes administratifs ne seront plus cofinancés. Cela représentera également une perte de recettes. La discussion que nous avons eue était de savoir si nous répercutions l'impact de ces 25 000 € aux collectivités pour l'assainissement collectif, auquel cas, sans modifier les conventions, nous passions de 0,36 € à 0,56 € par habitant. Nous avons fait le choix de maintenir la tarification actuelle et que le Département prenne à sa charge ce désengagement de l'Agence de l'eau. C'est un point sur lequel il nous faudra voter.

M. BAYOL. – Ce désengagement constant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne devient inquiétant, parce que toutes les agences de l'eau ne fonctionnent pas de la même façon. J'ai l'impression que certaines d'entre elles ont une bien meilleure attitude vis-à-vis des collectivités que la nôtre qui se désengage de plus en plus sur le terrain, en dehors de la Bretagne où elle est très impliquée – et l'on sait pourquoi ! Mais, franchement, cela devient pénible.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour rencontrer les représentants de l'Agence de manière régulière, je partage cet avis. Pour ce qui nous concerne, 98 % de notre territoire dépendent de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et une toute petite partie, cinq ou six communes, est couverte par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Nous constatons que ce n'est pas du tout le même mode de fonctionnement.

Aujourd'hui, les agences fonctionnent par programme de six ans. Là, il y a une déclinaison sur trois ans, avec une clause de revoyure au terme de cette durée. Il est vrai que les relations sont extrêmement compliquées puisque les priorisations ne sont pas les mêmes selon les programmes. Nous savons d'ores et déjà que nous tendons vers un désengagement

progressif, qui peut être inquiétant, sur les thématiques de l'eau potable notamment. L'Agence se préoccupe bien davantage de la préservation des milieux, aquatiques en particulier.

Nous pouvons aussi nous interroger sur les résultats, puisque nous avons eu à défendre des sujets dans le cadre de la labellisation des deux rivières, à laquelle l'Agence de l'eau ne participe pas du tout, et ne veut pas participer, considérant que, sur le plan de la qualité de l'eau et de milieux, notre département se situe au-delà des normes préconisées par les directives européennes.

Donc, pour cette agence, préserver ce qui est bien n'est pas intéressant et l'on investit beaucoup de fonds dans des départements qui partent de très bas, où la qualité des milieux et de l'eau est catastrophique, pour finalement peu de résultats. Ce sont des discussions difficiles et, à l'échelle du bassin, cela devient extrêmement compliqué. Je partage vos inquiétudes car, si cette année nous perdons 25 000 €, à partir de l'année prochaine, le désengagement sur les postes administratifs nous fera perdre, bon an mal an, entre 40 000 € et 50 000 €. Ce sont toujours des fonds qui viennent en moins et rarement en plus.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires. – Pour compléter les propos de Philippe BAYOL et de Thierry GAILLARD, nous voyons bien dans le milieu agricole que nous payons les conséquences d'une agriculture hors-sol intensive en Bretagne – je ne veux cibler personne –, avec des nitrates qui polluent les nappes phréatiques, etc. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne concentre ses efforts sur ces territoires et nous, forcément, statu quo, il ne faut surtout rien faire, et nous n'avons aucun crédit, pour accompagner nos projets. C'est le cas pour les systèmes de forage ou les retenues collinaires, qui permettent pourtant d'éviter, en cas de sécheresse les désagréments que nous avons pu vivre. Il ne faut rien toucher. Ce n'est pas compliqué, la politique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne consiste à ne rien toucher !

Il en va de même de la réhabilitation des assainissements non collectifs. Jusqu'à présent, il existait encore des aides à hauteur de 30 ou 40 %. A partir de 2021, c'est terminé !

Le constat est plutôt inquiétant, et il est vrai que nous assistons à un désengagement profond de l'agence. Il faut aussi reconnaître que l'Etat a fait les poches, si je puis dire, de ces agences. Il leur a supprimé beaucoup de crédits, là encore, avec des conséquences directes sur leur politique en matière de prévention.

M. FOULON. – Effectivement, nous pouvons être en désaccord total ou partiel avec les politiques conduites par les différentes agences, et je partage le fait que la politique conduite varie selon les agences et que le niveau de priorité n'est pas le même. C'est le choix des administrateurs et, parfois, cela donne lieu à des discussions compliquées.

Cela dit, je trouve profondément scandaleux – et je le redis pour que ce soit bien gravé dans les esprits – que l'on remette ainsi en cause le sacro-saint principe que l'eau paye l'eau. C'était ancré dans nos principes de fonctionnement et, depuis quelque temps, l'Etat ponctionne régulièrement les Agences de l'eau, alors que les redevances perçues par les agences ont vocation à être intégralement reversées en faveur de tout ce qui touche aux politiques de l'eau. C'est moins vrai désormais puisque les ponctions se sont accentuées ces dernières années. C'est proprement scandaleux, parce que, nous sommes d'accord, l'eau, la qualité des milieux

naturels et tout ce qui en découle est, je pense, un enjeu prioritaire pour l'avenir, pas uniquement à l'échelle nationale mais bien au-delà. Je trouve navrant de voir certains cheminements pris.

Mme LA PRESIDENTE. – Un rapport spécifique sera présenté par la suite sur le Syndicat mixte de l'aérodrome de GUERET.

Qui, de M. FOULON ou Mme FAIVRE va poursuivre pour nous présenter les propositions concernant le réseau fibre et la téléphonie ?...

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, président de la quatrième commission. – Ce cinquième sous-chapitre de la fonction 6, Fibre et téléphonie, concerne l'aménagement numérique du territoire et, plus particulièrement, la contribution départementale au déploiement de la fibre optique à domicile. Cette dernière, d'un montant de 470 000 €, s'appuie sur l'autorisation de programme initiale et prévoit le déploiement du jalon 1 du Schéma directeur d'aménagement numérique, le SDAN, d'ici à la fin 2021, pour un total de 28 000 prises. S'agissant du jalon 2, la première annuité incluant l'avance remboursable aux EPCI s'élèvera à 1 M€.

En 2019, une augmentation du capital de la SPL est rendue nécessaire par le report des investissements des opérateurs finaux sur le réseau fibre. Cette contribution, pour l'ex-Limousin est assurée à 50 % par la Région Nouvelle-Aquitaine et, à parts égales pour les trois départements, soit, pour la Creuse en 2020, un montant de 187 500 €. A cela, s'ajoute le financement du solde des opérations de montées en débit, pour un montant de 21 000 €.

Le remboursement des emprunts à long terme souscrits par Dorsal s'élève à 166 667 € et l'annuité 2020 de l'avance remboursable faite à la communauté de communes Creuse Grand-Sud pour le Jalon 1 à 113 894 €.

J'en ai fini, madame la Présidente. Mais si vous me permettez une petite parenthèse pour détendre l'atmosphère : la Creuse compte 1 600 ouvrages d'art, dont 900 ponts et plus de 600 murs. Je tenais à vous le dire, même si je vois que cela ne vous passionne pas ! Mais ce n'est pas grave, madame la Présidente, c'est que l'atmosphère est détendue.

Mme LA PRESIDENTE. – Sur le déploiement du très haut débit, nous sommes dans une phase plus technique, la phase de chantiers. Or nous savons que, malheureusement, ces chantiers prendront du retard, si ce n'est déjà fait, car les entreprises ont beaucoup de mal à trouver des collaborateurs. C'est le cas partout, pas seulement dans la Creuse, mais, là aussi, quel dommage !

Poursuivons, car il reste encore à présenter la partie investissement.

M. FOULON, président de la quatrième commission. – En investissement, il est proposé d'inscrire 50 000 € pour les travaux de téléphonie mobile – installation de supports de répéteurs, renforcement, adaptation et mise aux normes des pylônes existants, propriétés du Conseil départemental ; 1 678 500 € pour la subvention d'équipement relative à la réalisation des

opérations identifiées, pilotées par le syndicat mixte Dorsal dans le cadre du SDAN, prévues sur la période 2017-2021 et concernant le déploiement de la fibre optique à domicile ainsi que l'achèvement de la modernisation du réseau cuivre ; et 166 667 € qui seront alloués au Fonds de concours Dorsal – prise en charge du capital d'un emprunt de 5 M€ garanti par le Département.

En fonctionnement, il est prévu une participation au fonctionnement du Syndicat mixte Dorsal de 130 000 € et le remboursement à Dorsal des intérêts et frais financiers d'un emprunt de 5 M€ garanti par le Département, à hauteur de 125 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes typiquement dans des présentations réglementaires, mais si je vous interroge – et si je m'interroge moi-même – sur ce que nous consacrons en 2020 au déploiement du très haut débit, cela apparaît avec cette présentation par fonction. C'est exactement ce que je cherche à obtenir. Comme le disait M. DUMONTANT, nous échangeons avec les habitants du département et sommes interrogés : « Allons-nous repasser à 90 km/h ? Quelles sommes mobilisons-nous aujourd'hui pour tel ou tel projet ? Vous me répondrez qu'il suffit de prendre une calculette. Mais, pour moi, il s'agissait de proposer une présentation plus pertinente, moins administrative tout en demeurant fidèle aux règles de présentation des budgets. Et je lis 470 000 €, 1 M€, 187 500 €, 21 000 €, 1 678 500 €, 166 667 € et 130 000 € ; telles sont les sommes que nous consacrerons au déploiement du très haut débit cette année.

Je voulais simplement ouvrir cette petite parenthèse sur mes intentions, vous l'aurez compris, de clarification des présentations budgétaires. Je dis cela, et mes collègues me le rappellent souvent, parce qu'il appartient aux élus de décider, non pas en fonction de présentations parfois trop administratives. Nous ne sommes pas des ordinateurs, notre mémoire peut faillir, mais il faut savoir ce que l'on fait et les orientations que l'on prend. C'était un aparté.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Mon intervention ne porte pas vraiment sur le haut débit, mais sur les conséquences de son déploiement. Si nous pouvons nous réjouir de ce déploiement, je remarque lors de nos déplacements dans la Creuse, au cours desquels nous nous rencontrons régulièrement, madame la Présidente, qu'il nous est dit que des communes ont procédé à des effacements de réseau et qu'aujourd'hui, pour ce déploiement de la fibre, des poteaux réapparaissent dans les villages et les bourgs où un important travail avait pourtant été réalisé avec le SDEC pour enfouir l'ensemble des réseaux électriques. Je ne peux pas dire que ce soit une réussite esthétique. Si nous pouvons nous satisfaire de l'arrivée de la fibre dans les bourgs, quand des bourgs ont consenti un véritable effort financier de la collectivité publique, je m'interroge : pourquoi n'investissons-nous pas quelques euros supplémentaires pour enfouir ce réseau également, afin de ne pas dénaturer le travail des élus qui s'y sont employés et ont utilisé des moyens budgétaires considérables pour leur commune ainsi que des financements du SDEC ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je dirais comme cela...

M. JEANSANNETAS. – Quel moyen de pression pouvons-nous avoir sur les prestataires ?

Mme LA PRESIDENTE. – Cela fait plusieurs années que nous parlons de l'avènement de la fibre. Théoriquement, les assistants aux maîtres d'ouvrage des communes auraient dû le prévoir dans le cadre des travaux d'effacement et d'enfouissement de réseaux téléphonique et électrique. Je ne parle pas des travaux qui se sont déroulés il y a vingt ans, mais de ceux qui ne datent que d'une dizaine d'années, on savait déjà que la fibre serait installée et que, lorsque ce serait possible, elle passerait en souterrain ; Ce ne pouvait qu'être mieux, y compris en termes de pérennité de la fibre.

Si cela n'a pas été prévu dans certains bourgs, il faut poser la question. Et j'espère plus encore que ceux qui installent la fibre ont bien pris le soin de vérifier qu'ils ne peuvent pas la poser en souterrain. Il m'a parfois été répondu que les fourreaux qui avaient été installés sont trop étroits ou qu'il n'y a plus suffisamment de place. N'étant pas technicien, je n'en dirais pas plus. Là encore, c'est tout à fait regrettable et ce n'est pas audible.

Nous évoquions tout à l'heure les travaux de traverse. Cela ne se voit quasiment plus aujourd'hui, mais il n'est pas exclu que des collectivités qui nous demandent de réaliser une traverse rouspètent contre le Département parce qu'il les oblige à faire leurs travaux d'assainissement, de réseau d'eau et d'enfouissement avant de réaliser ces traverses. C'est toujours délicat, mais j'espère qu'autant que faire se peut, les choses sont réalisées dans l'ordre dans lequel elles le doivent.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Le problème ne se pose pas seulement au sein de certains bourgs. D'ores et déjà, sur des kilomètres et des kilomètres de routes départementales où était envisagé un enfouissement, c'est-à-dire le passage d'un ou deux fils à zéro, on se retrouve avec trois fils. Ce problème se pose donc non seulement à l'intérieur des bourgs, mais également tout le long des routes départementales.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est ce que nous disent régulièrement les gens, avec la question des arbres de bord de route. Je vous rappellerai que, globalement, le programme du 100 % FTTH représente 171 M€, en sept ou huit ans si l'on inclut le SDAN pilote. Je ne pense pas me tromper, c'est le dernier chiffre dont je me souvienne : 171 M€.

Lorsque les personnes nous interrogent, rappelons qu'il a fallu quarante ans pour installer l'électricité sur l'ensemble du territoire creusois. En moins de dix ans, nous allons faire la même chose pour la fibre. Il en va de même pour l'eau courante dans chaque maison. Quand j'étais enfant, il n'y avait ni l'eau ni le téléphone à la maison. Vous avez raison, c'est ce que nous disons aux élus et aux habitants qui nous interrogent.

Il nous a fallu rechercher des cofinancements, puis prévoir la programmation des travaux, et vous savez tous combien le montage financier a été complexe. Il y a encore deux ans, nous étions loin d'avoir obtenu tous les financements nécessaires. C'est un mixte, un choix : soit nous faisons rapidement et il y aura encore de l'aérien – et il me semble d'ailleurs que le réseau électrique est encore par endroits en aérien, plus d'un siècle après son

installation – soit cela prendra plus de temps. On ne peut pas tout faire, dans la vie, il faut faire des choix, et il me semble que la priorité est le FTTH, c'est-à-dire la fibre dans chaque foyer plutôt que d'attendre encore dix ou vingt ans pour tout enfouir. C'est l'éternel débat.

Aujourd'hui, des usages se développent auxquels nous n'avions pas pensé, certains auxquels nous pensions déjà, mais tout ira très vite dès lors que le très haut débit sera installé partout, dans toutes les maisons.

Puisque nous parlons de la relation des citoyens avec les élus, je le dis : le Conseil départemental – même en la personne de notre Directeur des services d'information – ne pilote pas le déploiement ni l'installation des pylônes de téléphonie mobile. C'est l'Etat qui, dans le cadre des licences concédées, a travaillé à l'installation de pylônes dans le département. C'est une mesure nationale. Le Département ne paiera pas, en plus, des pylônes. Il faut aussi le dire. Ce n'est pas parce que nous rendons service aux personnes et qu'elles ont pris l'habitude de téléphoner au Conseil départemental qu'il ne faut pas leur rappeler que tout ne dépend pas de nous et que, parfois, l'Etat et la Préfecture sont décisionnaires. Nous devons aussi être fermes sur ce point.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous invite donc à approuver :

- les propositions de travaux sur les routes départementales ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- les propositions de travaux dans les bâtiments départementaux ainsi que celles listées dans le rapport au titre des « autres réseaux ». *(Adopté à l'unanimité.)*

Puisque nous sommes d'accord, je vous propose également de donner délégation à la Commission permanente pour d'éventuelles modifications des programmes routiers, compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées, et pour arrêter les travaux de grosses réparations et d'entretien à réaliser dans les unités territoriales techniques et les centres d'exploitation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Il vous est également proposé de :

- valider la tarification au titre du SATESE, soit 0,36 € par habitant plus un quart du coût des analyses, sachant que nous prenons à notre charge le surcoût occasionné par le désengagement de l'Agence de l'eau. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Nous en venons à l'examen des propositions ayant trait à la fonction 7, aménagement et environnement.

FONCTION 7 – AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – S'agissant de cette fonction 7, il est proposé d'inscrire des dépenses à hauteur de 1 967 463 €, soit 754 383 € en investissement et 1 213 080 € en fonctionnement.

Pour les études et travaux sur bâtiments, en investissement, il ne vous est proposé aucune autorisation de programme, mais des crédits de paiement à hauteur de 10 000 € ventilés de la manière suivante : au titre des études, 6 000 € pour solder de l'étude « SOLUNERGIE » ; au titre des travaux, divers travaux d'aménagement et de mise en conformité sur les bâtiments de la réserve de l'Etang des Landes, pour 3 000 €, et le solde du marché « réfection de la couverture de la grange de l'Etang des Landes », pour 1 000 €.

En fonctionnement, est prévue l'inscription d'une enveloppe de 5 000 € pour couvrir les dépenses d'entretien des bâtiments relevant de la fonction 7.

Dans le domaine de l'environnement, pour les actions de prévention et de gestion des déchets non dangereux, nous proposons d'inscrire 21 500 € en section de fonctionnement, répartis comme suit : 11 500 € pour l'acquisition de petits matériels divers et pour des prestations de services en faveur des bonnes pratiques environnementales, notamment pour accompagner sept collèges pour l'enlèvement des ordures ménagères, qui versent une redevance incitative – ceux qui sont sur le périmètre d'EVOLIS – et 10 000 € pour solder les engagements pris lors des exercices précédents.

Pour ce qui est de la politique en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en investissement, la mise en œuvre du second schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2016, sera poursuivie. A cette fin, il est proposé d'inscrire pour la réalisation des études pour l'aménagement des milieux aquatiques, 10 000 € en autorisations de programme au titre des projets à venir et 5 000 € en crédits de paiement pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.

Pour les travaux d'aménagement des milieux aquatiques, il est proposé cette année un montant bien supérieur aux précédentes, à savoir 202 000 € en autorisations de programme, dont 10 000 € pour les projets de maîtres d'ouvrage publics à venir en 2020, et 102 000 € pour engager les travaux de mise aux normes de l'Etang de SAINT-DIZIER-LEYRENNE qui seront réalisés en 2021. Les travaux sur cet étang se répartiront sur trois exercices budgétaires. Nous avons fait le choix d'accompagner le projet avec l'Agence de l'eau ; cela représente un montant élevé car, d'habitude, les autorisations de programme que nous ouvrons à ce titre sont de l'ordre de 100 000 €. C'est donc quasiment le double. Cette autorisation de programme permettra au Département de participer à des opérations ambitieuses dans un contexte marqué par la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI, par les EPCI. Il est également proposé d'inscrire des crédits de paiement de 100 000 €, pour le paiement des aides accordées au cours des exercices précédents.

Pour l'opération de gestion intégrée de bassin versant et aménagement de milieux aquatiques, 20 000 € sont prévus en autorisations de programme et 20 000 € en crédits de paiement.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 95 500 € pour :

- la réalisation d'analyses de la qualité de l'eau par le Laboratoire départemental pour 30 000 € ;
- la contribution à l'Etablissement public LOIRE pour 20 000 € ;
- la contribution à l'Etablissement public VIENNE en vue du SAGE « CREUSE » pour 30 000 € ;
- les contrats de rivières pour 10 000 €
- et le suivi du label Sites Rivières Sauvages pour 2 500 €.

En recettes, il est proposé d'inscrire 69 500 € au titre de la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la cellule ASTER – Assistance et suivi des travaux en rivière.

Pour ce qui est de la politique en faveur du patrimoine naturel et de l'éducation à l'environnement, le Département a signé un accord-cadre 2014-2020, relatif à la préservation concertée des espaces naturels. A ce titre, nous soutenons le programme annuel d'actions mené par le Conservatoire des espaces naturels, le CEN. Pour 2020, il est proposé d'inscrire en section d'investissement le même montant qu'en 2019, soit 10 000 €.

Avec le CPIE des Pays Creusois, nous avons aussi une convention depuis 2010, dans le cadre d'un partenariat portant sur l'éducation à l'environnement, mais pas seulement. Cette convention cadre couvrant la période 2018-2021, il est proposé de reconduire la subvention allouée en 2019, soit 18 000 €.

Pour les Espaces naturels sensibles et Natura 2000, est prévu, en investissement, un montant de 7 000 € afin de procéder aux premières acquisitions foncières dans la vallée de la CREUSE, visant la préservation du patrimoine naturel par la remise en place d'activités agricoles adaptées. En fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- 30 000 € pour des travaux de préservation du patrimoine naturel, notamment sur différents terrains départementaux – Réserve naturelle l'Etang des LANDES, Gue de SELLAT à CHAMBONCHARD, terrains en vallée de la CREUSE – ;
- 30 000 € pour le financement de la mission d'animation des deux sites Natura 2000 pour lesquels le Département assure la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) – le « Bassin de GOUZON/Etang des Landes » et les « Gorges de la TARDES et la vallée du CHER » – ;
- et 10 000 € pour l'organisation d'un pâturage ovin régulier qui se déroule dans la vallée de la CREUSE sur les communes D'ANZEME, du BOURG-D'HEM et de CHAMPSANGLARD.

S'agissant des recettes, une subvention de l'Etat et de l'Europe est attendue pour les contrats d'animation des sites Natura 2000 à hauteur de 25 000 €.

Pour la Réserve naturelle de l'Etang des Landes, en investissement, il est proposé d'inscrire 190 000 €, et non 282 000 € comme indiqué dans le rapport, répartis comme : 150 000 € pour les travaux de rehaussement de la digue en amont de l'Etang ainsi que la réhabilitation de la voie communale en pied de digue pour le passage des véhicules, comprenant les frais d'études et de maîtrise d'œuvre correspondants, et 10 000 € d'études ainsi que 10 000 € pour l'acquisition de terrains, 5 000 € pour l'acquisition de matériel technique et 15 000 € en mobilier.

En investissement, il est prévu en recettes 103 000 € au titre d'une participation de l'Europe au titre du FEDER, pour les travaux de construction des ouvrages hydrauliques permettant de réguler le niveau d'eau de l'étang. Il nous est octroyé sur l'ensemble des dépenses une subvention de 60 % au lieu des 40 % escomptés. Cela a été une bonne surprise puisque le reste à charge sera donc à 40 %.

En outre, il est proposé d'inscrire 100 000 € pour financer les aménagements autour de l'Etang des Landes dans le cadre du projet « Pleine Santé/pleine Nature ».

En fonctionnement, nous inscrirons 98 500 €, essentiellement pour l'acquisition de petit matériel et de fournitures diverses, nécessaires à l'entretien et à la gestion de la réserve, pour 13 000 €, et pour la mission de suivi scientifique et la poursuite du programme d'animations mené dans le cadre du calendrier des Rendez-vous Nature, 51 000 €.

Les recettes de fonctionnement pour la gestion de la réserve, outre le produit des ventes de la régie estimé à 500 €, proviendront essentiellement de la participation de l'Etat, à hauteur de 85 000 €, et de la participation de l'Europe au titre du FEDER pour 74 000 €, correspondant aux versements 2016 et 2017.

Il est proposé d'inscrire au titre de la subvention « Environnement » un montant de 5 000 €, que nous déclinons chaque année pour diverses associations en lien avec l'Environnement.

Pour la politique de la gestion de la forêt départementale, en investissement, il est proposé d'inscrire 30 000 € en autorisations de programme et 30 000 € en crédits de paiement. En fonctionnement, nous inscrirons 5 000 € pour les frais de garderie auprès de l'ONF, la contribution pour l'entretien des bois et forêts. Les recettes provenant de la vente des coupes de bois sont estimées à 30 000 €.

Pour les adhésions, il est proposé d'inscrire 2 500 € pour tout ce qui est en lien avec la biodiversité – Réserves Naturelles de France, Syndicats des Etangs, Conservatoire des espaces naturels, ARSATESE, entre autres.

En ce qui concerne le contrat de transition écologique, pour la section investissement, une nouvelle ligne budgétaire est mise en place visant la mise en œuvre et la construction d'un contrat de transition écologique du Département. L'autorisation de programme est de 100 000 € et concerne une étude « pollutions des masses d'eau superficielles » contribuant aussi à l'émergence du SAGE des bassins-versants de la Creuse et de la Gartempe, une étude « pointes filtrantes » visant l'abreuvement du bétail, et une convention de mise à disposition d'ingénierie avec le BRGM. Il est inscrit une recette de 50 000 € liée notamment à des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du BRGM.

S'agissant de l'énergie, le Département doit réaliser tous les trois ans le bilan carbone dans le cadre du Plan climat énergie territorial, PCET. Un suivi est effectué chaque année. A cet effet, deux agents de la collectivité sont déjà formés à la méthode, et un outil informatique est utilisé. Il conviendra d'en former une troisième en 2020 et de prévoir des actions de sensibilisation auprès du personnel de la Collectivité à la maîtrise de l'énergie qui reste l'un des enjeux principaux du PCET. A cette fin, il est donc proposé d'inscrire 10 000 €

Pour les énergies renouvelables, il est proposé de reconduire l'adhésion au CRER et au réseau AMORCE pour un total de 1 000 €. Par ailleurs, en décembre 2018, l'Assemblée départementale a créé un budget annexe « Energies renouvelables » de type M4, avec autonomie financière, qui permet la vente de l'électricité produite par les centrales photovoltaïques. Les recettes étant perçues avec un décalage d'une année après la mise en service du dispositif, il est proposé de verser une subvention initiale de départ de 19 200 € permettant de lancer le roulement budgétaire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je voudrais vous interroger sur la manière dont vous envisagez l'avenir de l'Etang des Landes. Vous avez fait travailler un cabinet, qui a fait des propositions – longère, accès handicapé, aménagement dans le centre de bourg, accueil touristique, conventionnement pour la restauration, etc. –, et les investissements envisagés devraient tourner autour de 3 M€. Je parle d'investissement, je passe sur les programmes d'animation.

Or, si j'ai bien compris, monsieur GAILLARD, en investissement, nous sommes non pas à 280 000 €, mais à 190 000 €. Si je rapproche 3 M€ et 190 000 €, j'en déduis qu'il nous faudra quinze ans pour réaliser cet accompagnement ou alors être bien accompagnés, que ce soit dans le cadre de la convention Massif central ou au titre de l'Europe, etc. Comment envisagez-vous l'avenir de l'Etang des Landes ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce qu'il est proposé d'inscrire en investissement est prévu pour financer les opérations de 2020 uniquement, et ces 190 000 € sont complétés par les 100 000 € destinés aux opérations réalisées dans le cadre du programme « Pleine santé, pleine nature ». Nous sommes donc déjà à 290 000 €. D'autres éléments se déclineront au cours des années futures. Au stade où nous en sommes, ces inscriptions suffisent. Il ne s'agit pas des autorisations de programme, mais bien de crédits pour financer les opérations de 2020.

M. LOZACH. – Je l'ai bien compris, mais si nous nous projetons, comment passons-nous de 300 000 € à 3 M€ ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ces 3 M€ ne sont qu'une estimation. Nous en sommes actuellement au stade d'une étude qui est loin d'être finalisée. Plusieurs projets sont en réflexion. Le projet « Pleine santé et pleine nature » s'inscrit dans un projet bien plus large d'aménagement de l'ensemble du site permettant l'accessibilité des différents publics, mais il y a également le projet concernant la longère qui n'en est qu'à son début, il est encore en gestation. Nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de dire de manière précise quel montant sera nécessaire et comment il se déclinera sur les prochains exercices. Nous en sommes au stade du projet et non de la finalisation. Nous ne sommes pas en train de le décliner de manière opérationnelle sur les deux ou trois années à venir.

Mme LA PRESIDENTE. – A propos de ces 100 000 €, il est d'ailleurs précisé – et c'est bien libellé ainsi – qu'il s'agit de « financer les aménagements autour de l'Etang des Landes ».

La priorité pour l'instant serait de réaliser les aménagements d'accessibilité qui ont été relevés, que ce soit pour les personnes en situation de handicap qui se déplacent en fauteuil, pour les vélos ou autres. A mon avis, c'est le plus simple à réaliser dès à présent. Si vous vous souvenez du projet global qui pourrait être décliné, il part de l'Etang des Landes mais inclut également le cheminement entre l'Etang et LUSSAT, ainsi qu'un aménagement du bourg. Nous arrivons en période d'élections municipales et je ne sais si le maire sera réélu – je ne sais d'ailleurs pas s'il se présente à nouveau – mais il semble évident que la ville de LUSSAT a un projet d'aménagement du bourg qui sera corrélé, inclus dans ce grand projet d'aménagement du site de l'Etang des Landes.

Nous n'en sommes pas encore là. Nous aurions pu, de la même façon, parler de CROZANT. Là aussi, nous venons d'engager une étude participative, les agents du Département ont accompagné la démarche. Nous disposons d'estimations globales, mais nous sommes loin d'avoir phasé et rédigé un cahier des charges précis permettant de lancer des appels d'offres et des travaux. Cela ne va pas aussi vite que cela. En tout cas, il me semble que nous avons récupéré des financements assez importants pour ce projet, qui pourraient être fléchés *via* des réaffectations de crédits du Plan particulier pour la Creuse et qui, apparemment, ne seront pas utilisés. Je vous livre cela entre parenthèses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Pour l'aménagement de l'Etang des Landes, il me semble, sur l'ensemble des projets qui pourraient émerger, que nous n'en sommes qu'à la période de gestation.

Cependant, il existe plusieurs objectifs au travers de ces éléments. Tout d'abord, il s'agit de bien s'imprégner du contexte. Nous sommes dans le périmètre d'une réserve naturelle nationale. Tout le monde doit comprendre que cela impose un cahier des charges précis, avec engagements que l'on doit tenir et qui peuvent générer, je le comprends, des incompréhensions de la part des riverains ou de la population locale. Il existe également une vraie volonté d'inclure la commune et le bourg de LUSSAT qui se sont sentis dépossédés de ce lieu, situé sur leur commune et auquel ils sont très attachés. Un travail de fond qui a commencé à être mené avec l'ensemble des riverains doit se poursuivre.

A ma connaissance, les premiers travaux hydrauliques sur ce périmètre, avec la création d'un second déversoir de crue et d'un moine, ont répondu à des demandes de riverains. Les travaux prévus pour les montants qui vous ont été présentés concernent une contre-digue pour les engins agricoles qui passent de manière régulière et pourraient constituer un danger en cas de crue. Il faut restaurer pour avoir une séparation des usages entre les agriculteurs, qui ont besoin de passer pour leur usage professionnel, et les nombreux visiteurs qui ont besoin de sillonner l'Etang. Cela se fait de manière progressive et construite, l'idée étant, *in fine,* de concilier tous ces usages pour tous les publics. Cela ne se fera pas en un ou deux ans, il faut en être convaincu.

Mme LA PRESIDENTE. – Je précise également que nous avons accueilli voilà quelques semaines à peine, la chargée de mission qui pilotera ce projet. Nous avons bénéficié d'une

enveloppe du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT, pour co-financer ce poste. Cette personne nous permettra d'aller plus loin dans la démarche de programmation des investissements que nous aurions à faire.

Nous avons parfois eu ce débat de savoir si nous utilisions des compétences extérieures ou celles dont nous disposons au sein de la Collectivité. Nous ne disposions pas des compétences en interne. Voilà pourquoi, grâce à ces crédits du FNADT, nous avons fait le choix de recruter une personne sur ce projet en particulier, mais elle collabore également avec nos agents de territoire qui animent les contrats Boost'ter, que vous connaissez bien.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur cette sous-fonction, la parole est à M. SIMONNET pour vous présenter la sous-fonction 74, Aménagement et développement rural.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires. – En ce qui concerne l'aménagement et le développement rural, il vous est proposé d'inscrire en section d'investissement les crédits de paiement nécessaires au règlement des engagements antérieurs dus aux communes, à concurrence de 102 683 €, dont 27 398 € pour la part « Equipement rural », 28 880 € pour la part « Autres équipements » du FDAEC ainsi que 46 405 € pour faire face aux engagements antérieurs au titre du soutien à l'aménagement des salles de loisirs.

Pour le Syndicat mixte de la Fôt, un crédit de 9 700 € est prévu afin de couvrir les échéances d'emprunt du syndicat.

En ce qui concerne la randonnée et les loisirs de nature, le budget s'établira à 140 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement. Il s'agit des aménagements – panneaux de randonnée, maintenance des véloroutes, création des boucles locales à vélo, etc. Il est à noter une augmentation de 10 000 € par rapport à 2019 pour préparer le remplacement des cartographies des panneaux relais informations services et véloroutes implantées en 2010 et 2012, qui sont vieillissants, voire obsolètes.

En fonctionnement, 90 000 € seront consacrés à l'entretien et au balisage des chemins de randonnée – GR, GRP et itinéraires de pays –, dans le cadre des marchés publics. Il est proposé d'inscrire 10 000 € pour accompagner les Collectivités dans le domaine de l'entretien et du balisage des chemins de petite randonnée (PR) inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Enfin, 40 000 € sont prévus pour le comité d'itinéraire de la véloroute inscrite au schéma national, la V 87, reliant Montluçon à Montauban. Nous nous sommes battus pour faire en sorte que cette V 87 passe sur notre territoire. Une étude de positionnement marketing sera donc lancée en cours d'année.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une simple remarque : le Syndicat mixte de la Fôt gère l'Etang de la Cazine, car il y a l'Etang des Landes, mais aussi l'Etang de la Cazine. Nous avons conventionné avec le Conservatoire national des espaces naturels, qui vient nous appuyer pour une valorisation du site, puisque jusqu'à présent, cet étang était essentiellement consacré à la pêche alors que nous avons aussi des capacités pour accueillir du public, des promeneurs, des

randonneurs. Des études sont menées notamment sur la faune et la flore, parce que cet Etang de la Cazine abrite aussi des espèces rares.

Je tenais à partager cette information puisque le Département participe financièrement. Cela se passe relativement bien. Une réunion publique s'est tenue la semaine dernière au cours de laquelle nous avons pu constater combien les habitants de NOTH, puisqu'il se situe sur la commune de NOTH, se sentent concernés. De plus, l'école de NOTH participe à cette étude qui s'intéresse aux oiseaux et autres petites bêtes qui habitent l'étang de la Cazine. C'est ce qui peut se faire en complément de l'Etang des Landes.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce n'est pas très éloigné de la Vallée des peintres, de la Creuse également. Je vous remercie.

Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose de vous prononcer sur :

- la réalisation des études et travaux dans les bâtiments tels qu'ils vous ont été proposés dans la programmation. *(Adopté à l'unanimité.)*
- le versement d'une participation statutaire de 9 700 € au Syndicat mixte de la Fôt. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons à la fonction 8 concernant les transports départementaux, avec une brève présentation puisque cette compétence ne nous est plus dévolue. Il s'agit d'acter les moyens financiers que nous allouons à la Région dans le cadre du transfert de cette compétence.

FONCTION 8 – TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Comme vous le constatez, c'est assez simple. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, au total, à 3 967 821 €. Ce montant inscrit au budget vise à assurer la continuité et l'efficacité du service public de transports dans le Département.

Par ailleurs, la Région prenant en location des locaux appartenant au Département, sis à GUERET, 12 avenue Pierre Leroux, le montant du loyer annuel, charges comprises, soit 30 000 €, figure en recettes.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que nous ne sommes plus attributaires que d'un quart de la CVAE, alors que nous percevions la moitié de cette enveloppe à l'échelle départementale. Ce quart est donc versé à la Région pour établir le montant global, avec cette dépense évaluée lors du transfert de compétence. Cette somme avait été actée comme non modifiable dans le cadre des travaux entrepris entre les deux collectivités et nos voisins, les autres départements de la Région étant aussi, bien entendu, concernés, et ce lors du transfert.

Auriez-vous des questions particulières sur ce point ?...

C'est une inscription à laquelle nous procédons chaque année.

Nous abordons la fonction 9 « Développement ».

FONCTION 9 – DÉVELOPPEMENT

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des Territoires. – Il vous est proposé une enveloppe de 5 262 224 €, dont 2 156 000 € en investissement et 3 106 224 € en fonctionnement.

Au titre des structures d'animation et de développement, s'agissant de toutes les politiques en direction des territoires, une autorisation de programme d'un montant de 3 M€ a été votée en 2018. Ce montant permet de couvrir les engagements en cours sur les politiques territoriales dans le cadre de la contractualisation 2015-2017, des projets restant toujours à solder, et d'accompagner la mise en œuvre des actions appelées à s'inscrire dans les nouveaux contrats de territoire 2019-2023, les contrats Boost'ter.

En investissement, il est prévu un montant de 1 M€ pour accompagner les projets structurants dans le cadre des contrats Boost'ter. Mme la Présidente l'a évoqué dans ses propos liminaires, nous avons quasiment fait le tour de tous les territoires, à l'exception de ceux de l'ex-communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse qui, comme vous le savez, a « défusionné » et redonné place aux trois précédentes intercommunalités. Il nous reste ces trois territoires à accompagner. Certes, la « défusion » nécessite du temps, mais dès que ces territoires seront en mesure de conventionner avec le Département, nous nous rendrons avec Mme la Présidente à leur rencontre.

Il est également prévu l'ouverture d'une autorisation de programme de 3 M€ sur 3 ans. Telle est la nouveauté ! Le « FDAEC nouveau » est arrivé, certes sous une autre forme, mais l'idée est bien d'accompagner le bloc communal. C'est ce que nous avons souhaité après une parenthèse de quelques années puisqu'il nous a fallu nous concentrer sur nos propres dépenses et pouvoir financer de nouvelles politiques en direction des territoires. C'est chose faite puisque 6 M€ seront injectés en trois ans, de 2020 à 2022, en direction des EPCI et des communes, soit 2 M€ par an. C'est un effort important pour accompagner tous les projets structurants des communautés de communes et des communes. En juin, vous sera présenté le règlement avec tout ce qui sera éligible pour les communes. Nous les accompagnerons sur du pratico-pratique et du concret pour leur permettre de remplir leur mission.

En fonctionnement, il est inscrit 45 000 € au titre de notre contribution statutaire 2020 au Syndicat mixte de Millevaches en Limousin. 274 112 € sont destinés au financement de l'ingénierie dans les territoires. Sur le volet des contrats, avec l'Agence nous accompagnerons l'ingénierie, pour permettre aux collectivités de monter leurs projets et leurs plans de financement. C'est aussi la poursuite des actions nécessaires à la conduite des projets de laboratoire d'innovation publique, mais également la prise en compte du projet Accueil et Attractivité et du chantier démonstrateur de l'Etang des Landes. 500 € sont destinés à l'entretien

des abords des logements Passerelle de CHAMBONCHARD. Ces logements sont malheureusement toujours en vente et force est de reconnaître que nous avons extrêmement de mal à les vendre. Ils n'ont aujourd'hui que le nom de Passerelle, sachant que nous nous sommes détournés de leur vocation, faute de locataires correspondant à l'idée initiale. Ceux qui occupent aujourd'hui ces logements ne sont pas des jeunes stagiaires cherchant notamment à travailler en entreprise. C'est ainsi, mais nous avons tout de même bien avancé sur CHAMBONCHARD puisque nous avons vendu l'ensemble de l'immobilier, s'agissant de ces bâtiments qui étaient en train de tomber en ruine dans le bourg. Enfin, il est prévu 9 000 € pour l'adhésion à des structures porteuses d'ingénierie territoriale.

Les recettes attendues dans le cadre du projet Accueil et attractivité sont estimées à 34 945 €, dont 6 745 € de crédits FEDER Massif central et 28 200 € de crédits FNADT.

Le Laboratoire départemental d'analyses fait l'objet d'un rapport spécifique que nous examinerons ultérieurement.

Sur le volet agricole, il est inscrit, en investissement, 130 000 € pour l'acquisition de matériels par les CUMA pour l'année 2020. C'est à juste titre que nous avons légèrement modifié le dispositif, pour pouvoir accompagner les agriculteurs notamment à se doter du matériel dont ils ont besoin. Je pense en particulier aux ensileuses dont le coût est très onéreux. Le dispositif précédemment en place était contraint et s'apparentait plus à du saupoudrage. Par ailleurs, il est prévu une inscription de 1 000 € pour le paiement des frais généraux sur opérations de remembrement antérieures et 25 000 € au titre du soutien aux échanges amiables d'immeubles ruraux.

En fonctionnement, ce sont 205 600 € pour le soutien aux exploitations agricoles *via* le Groupement de défense sanitaire.

En ce qui concerne le développement touristique, il vous est proposé d'inscrire, pour 2020, en dépenses de fonctionnement, les crédits suivants : 10 000 € pour l'adhésion à la structure de promotion du territoire « Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris » et à l'association « Vélo et Territoires » ; 265 001,93 € au titre de notre participation statutaire au Syndicat mixte le Lac de Vassivière, sujet dont il faudra bien un jour reparler ; 14 750 € pour le soutien aux associations du secteur touristique. Par ailleurs, une subvention de 970 000 € est destinée en faveur de l'Agence de développement et de réservation touristiques Creuse Tourisme, en augmentation de 20 000 € par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par le financement éventuel d'un poste de *community manager*, en d'autres termes d'animateur de communauté en ligne, prévu dans le cadre du projet « Guéret – Centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 », en cas d'attribution du label. Enfin, l'inscription de 10 000 € vise à assurer l'entretien et la maintenance des 22 panneaux RIS touristiques et des 10 panneaux RIS véloroutes dont la pause se poursuit.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite à vous prononcer sur le versement de notre participation statutaire de 265 001,93 € au Syndicat mixte le Lac de VASSIVIERE

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons, dans le cadre de la section de fonctionnement, à la présentation de la fonction 10 concernant les services communs non ventilés et les chapitres de prévision sans réalisation.

FONCTION 10
SECTION DE FONCTIONNEMENT
SERVICES COMMUNS NON VENTILES
CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je serai assez bref puisque ce sont des points qui ont été abordés en partie ce matin en introduction.

Les chapitres relatifs aux dépenses et recettes des services communs non ventilés et des chapitres de prévision sans réalisation sont ainsi présentés :

Au chapitre « Fiscalité reversée », en recettes, au titre des compensations liées à la réforme de la taxe professionnelle, en voici la déclinaison :

- le FNGIR : 3 029 000 €
- la CVAE : 3 331 000 €
- les IFER, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux : 550 000 €
- le fonds de péréquation de la CVAE : 345 000 €.

Au chapitre « Autres impôts et taxes », en recettes, en voici la déclinaison :

- la taxe départementale de publicité foncière : 7 800 000 €
- la taxe sur les droits d'enregistrement : 100 000 € ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité : 1 450 000 €
- la taxe additionnelle à la taxe de séjour : 10 000 € ;
- la taxe d'aménagement : 900 000 €, sachant que le produit encaissé en 2019 s'est élevé à 819 806 €, tenant compte d'un reversement d'indus de 52 000 €
- la TICPE : 10 500 000 €
- la TSCA, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance : 24 600 000 €.

Au chapitre « Dotations et participations », toujours en recettes, figurent :

- la DGF, la dotation globale de fonctionnement : 43 900 000 €
  Nous en avons parlé ce matin, en relevant effectivement une petite coquille, mais il s'agit bien d'un montant de 43 900 000 €
- la DGD, la dotation générale de décentralisation : 1 758 917 €
- les allocations compensatrices : 1 950 000 €, s'agissant du montant estimé puisque le montant exact ne sera connu qu'au mois de mars
- La DCRTP, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 3 400 000 €
- le FMDI, le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion : 700 000 €
- la dotation de compensation péréquée : 6 556 000 €
- les fonds calculés sur les DMTO sont globalisés, avec un prélèvement de 530 000 € sur 13 100 000 €, soit un montant estimé à 12 570 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Des discussions âpres et ardues ont eu lieu dans le cadre de l'ADF, sujet dont j'ai parlé rapidement ce matin, à propos du FSID. Ce fonds globalisé est maintenu et il est vrai que, globalement, nous y perdons un peu. En revanche, de nombreux départements qui ne bénéficiaient pas de ce fonds en 2019 sont montés au créneau, estimant que les départements hyper ruraux n'étaient pas les seuls à être fragiles. Il a été revendiqué le fait que des départements avec métropole – je pense, en particulier, à nos amis de la Gironde avec la métropole de Bordeaux – présentent aussi, en périphérie de leur métropole, des territoires où le revenu par habitant est très faible. Le sujet a donc donné lieu à des discussions complexes. Etant donné que la Creuse y perd, mais pas trop, je m'en suis donc aisément satisfaite voilà quelques mois.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Au chapitre « Opérations financières », figurent en recettes la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien de bâtiments et de voirie, soit 250 000 €, et les opérations financières avec les intérêts récupérés, soit 100 €. En dépenses, le montant de 1 745 100 € est ainsi composé : 1 650 000 € au titre des intérêts de la dette, 17 500 € au titre des charges financières et 77 600 € au titre des créances irrécouvrables.

Au chapitre « Frais de fonctionnement des groupes d'élus », qui, par ailleurs, fait l'objet d'un rapport spécifique, il est inscrit, en dépenses, 101 250 €. Le principe reste le même que les années précédentes : ces crédits sont calculés comme en 2019 sur la base de 3 375 € par Conseiller départemental membre d'un groupe, et ce pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Le chapitre « Transferts entre les sections » concernant des opérations d'ordre affiche en dépenses, s'agissant de la dotation aux amortissements, 10 594 725 € et, en recettes, 2 268 560 €.

Au titre du chapitre « Dépenses imprévues de fonctionnement », sujet que nous avons évoqué ce matin, il est proposé une inscription de 8 470 375 €. Nous sommes bien en deçà du seuil autorisé de 7,5 %.

Enfin, au chapitre « Virement à la section d'investissement », il est prévu 11 031 111 €, un montant bien plus important que celui inscrit à ce titre l'année précédente. Ce virement est nécessaire pour financer une part de nos investissements et permet de baisser l'emprunt de 1 M€.

Concernant les impositions directes, nous avons voté ce matin le rapport, s'agissant d'un montant de 27 500 000 € au titre du produit de la taxe foncière sur le bâti.

Ces propositions se traduisent par les inscriptions budgétaires figurant, en dépenses et en recettes, dans le tableau, page 71.

Mme LA PRESIDENTE. – Ces informations qui vous sont communiquées appellent-elles des remarques de votre part ?...

Je vous rappelle que, pour un certain nombre de ces recettes, il s'agit d'estimations en fonction de la situation observée en 2019 ou attendues en cas de modifications annoncées, sans qu'elles soient toutes assurées à l'euros près.

Nous poursuivons avec, en section d'investissement, les opérations non ventilées et les chapitres de prévision sans réalisation.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Au chapitre « Dotations et participations », les recettes représentent 5 400 000 € dont 2 100 000 € au titre du FCTVA et un montant évalué à 3 300 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

Au chapitre « Dette et autres opérations financières », les dépenses s'élèvent à 11 511 594 € dont 10 700 000 € au titre du remboursement de la dette, 642 100 € au titre des opérations assorties d'options de tirage et remboursement, 55 000 € au titre des prêts au personnel, prêts sociaux, prêts aux étudiants, 600 € au titre des fonds d'avances habitat, s'agissant de régularisation de dossiers et 113 894 € au titre de l'avance remboursable – 3ème versement – à la communauté de communes Creuse Grand-Sud. En effet, afin de poursuivre le déploiement du Jalon 1 du SDAN, il a été décidé d'accorder cette avance remboursable à la communauté de communes Creuse Grand-Sud d'un montant tout de même de 569 468 €. Sur l'exercice 2020, il est budgété, comme je le disais à l'instant, le versement du 3ème acompte de 20 % du montant précité.

En recettes, il est prévu une inscription de 12 762 954,13 € correspondant notamment à l'enveloppe d'emprunts que nous proposons à hauteur de 12 500 000 €, en baisse de 1 M€ par rapport à 2019, ce qui permet d'améliorer notre capacité de désendettement. Figurent également un montant de 11 073 € au titre des avances économiques pour 11 073 €, le remboursement des avances aux communes pour 65 600 €, le remboursement de l'avance EHPAD, s'agissant de l'EHPAD de MAINSAT, pour 38 350 €, le remboursement de prêts pour 28 000 €, le remboursement du fonds d'avances habitat, s'agissant du solde, pour 100 000 € et le remboursement de l'avance Creuse Grand-Sud pour 19 931,13 €.

Au chapitre concernant le transfert entre les sections qui est une opération d'ordre, il est inscrit, en recettes, 10 594 725 € et, en dépenses, 2 268 560 € correspondant à la reprise de la DDEC pour un montant de 1 773 198 €, s'agissant de la dotation 2020 relative aux amortissements des bâtiments et équipements scolaires, ainsi qu'à la reprise des subventions transférables pour 209 891 € et à la reprise de la DGE transférable pour 285 471 €.

Au chapitre « Virement de la section de fonctionnement », figure en recettes un montant de 11 031 111 €.

Au chapitre « Dépenses imprévues », il est inscrit 2 916 000 €.

Au chapitre « Produit des cessions d'immobilisations », un montant de 20 000 € est inscrit en recettes.

Ces propositions se traduisent par les inscriptions budgétaires déclinées dans le tableau, page 71.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette présentation suscite-t-elle de votre part des questions ou des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose de procéder à l'examen du rapport supplémentaire déposé sur table.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce rapport supplémentaire concerne les indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil départemental pour l'année 2019.

Ce rapport présente un état de l'ensemble des indemnités dont ont bénéficié en 2019 les élus siégeant au Conseil départemental, en vertu d'un article de loi du 27 décembre 2019, qui se réfère à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'Action publique et modifie le Code général des collectivités territoriales en y insérant un article ainsi rédigé : « Chaque année, les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellé en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil départemental au titre de tout mandat et de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres 7 et 8 de la 5ème partie ou de toute société mentionnée au livre 5 de la 1ère partie ou filiales de l'une de ces sociétés. »

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers départementaux avant l'examen du budget du Département.

L'Assemblée des Départements de France a saisi la Direction générale des collectivités locales, la DGCL, afin d'avoir toute précision utile sur les modalités d'application de ces nouvelles dispositions : contrainte de forme, nature des indemnités, décompte global ou détaillé, etc.

A la date de rédaction du présent rapport, les services du Département n'ont pas eu connaissance d'une éventuelle réponse de la DGCL. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé une mise en application au plus près des termes de l'article susvisé, qui conduit à présenter le tableau figurant au verso du rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte de cette communication. *(Adoptée à l'unanimité.)*

J'ai oublié de préciser que, ayant quitté la séance, Mme BUNLON a donné pouvoir à Mme DEFEMME, M. LEJEUNE à Mme GALBRUN et M. LEGER à Mme GUILLEMOT.

Nous avons présenté précédemment les résultats anticipés. Je vous demanderai donc de m'autoriser à les inclure dans le budget.

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser l'affectation du résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2020, au compte 001, pour un montant de 2 190 547,87 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser l'affectation du résultat anticipé de la section de fonctionnement au budget 2020, au compte 002, pour un montant de 22 764 300,95 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous allons donc maintenant procéder au vote du budget 2020, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Vous avez constaté que nous sommes orphelins de notre Président de groupe. Il a toutefois laissé un ordre de mission. Je vais essayer de le respecter.

Sans revenir sur les couacs administratifs de la matinée, toutes les difficultés portaient ce matin sur le tableau des effectifs concernant le personnel. Habituellement, lors du débat budgétaire, nous examinions aussi systématiquement deux autres rapports : l'un concernant le budget consacré aux dépenses de personnels et l'autre, toujours appréhendé également, concernant l'action sociale en faveur du personnel. En fait, ce sont trois rapports qui manquaient aujourd'hui et pas seulement le tableau des effectifs. Je dirais que nous sommes donc indulgents, si j'ose m'exprimer ainsi.

Enfin, concernant le vote du budget, chapitre par chapitre et ligne par ligne, comme c'est le cas habituellement avec M. LEGER, je ne vous interromprai, madame la Présidente, que pour vous signifier notre abstention ou notre vote contre.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que les informations vous ont aussi été communiquées lors de l'examen des orientations budgétaires, s'agissant notamment des remarques que vous mettiez en avant.

M. LOZACH. – Habituellement, nous étaient présentés des rapports spécifiques sur ces sujets.

M. DUMONTANT. – Excusez-moi, madame la Présidente, mais nous avons fait des recherches parce que vous vous doutez bien que cette question nous a interrogés. Nous avons remis la main sur le dossier de la séance plénière de l'an dernier. Nous avons pu retrouver, par exemple, le rapport relatif au personnel départemental – budget 2019. Ce rapport relativement complet, de deux ou trois pages, nous présentait les différents éléments sur le personnel. Il en était également de même du rapport afférent à l'action sociale en faveur du personnel.

Il est vrai que l'absence de ces rapports dans le cadre de cette séance pose question. Nous ne reviendrons pas sur l'aspect juridique des choses ; le contrôle de légalité le dira par la suite. En revanche, je tenais à en reparler car vis-à-vis du personnel, d'un point de vue moral, vous vous doutez bien que cela pose question. Je le formulerai ainsi.

Mme LA PRESIDENTE. – Eh bien, écoutez, je vais reprendre tous ces points et vous sera soumise en juin une présentation telle que celle qui prévalait auparavant sur ces points très précis. Il vous sera alors proposé un zoom sur les points que vous avez soulevés et non pas

fonction par fonction, tel qu'il nous est demandé de procéder en termes de présentation et de votes réglementaires.

Cependant, parmi les chiffres proposés sur ce budget global d'un montant de 248 102 362 €, sont intégrées, bien entendu, les dépenses afférentes aux RH, comme c'est le cas habituellement dans le cadre du vote du budget. Vous n'avez jamais voté le budget avec une ligne spécifique correspondant aux ressources humaines. Il s'agit de l'un des zooms que nous proposons lors des orientations budgétaires, mais ne figure aucune ligne spécifique sur le montant de ces dépenses, lors du vote budgétaire. C'est pour information, ce que je concède tout à fait.

Nous procédons au vote du budget, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
90 - Equipements départementaux								
Chapitre 900 : Services généraux	2 493 292,00 €	30	0	0	300 000,00 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	35 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 690 600,00 €	16	14	0	729 274,00 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	439 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	286 000,00 €	16	14	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	12 036 000,00 €	30	0	0	750 000,00 €	30	0	0
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	507 000,00 €	30	0	0	153 000,00 €	30	0	0
Chapitre 909 : Développement	1 000,00 €	30	0	0	9 000,00 €	30	0	0
91 - Equipements non départementaux								
Chapitre 911 : Sécurité	900 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 912 : Enseignement	800 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	381 414,00 €	30	0	0	180 000,00 €	30	0	0
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	100 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	250 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	440 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	3 679 167,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	247 383,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 919 : Développement	2 155 000,00 €	30	0	0	-			
92 - Opérations non ventilées								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				5 400 000,00 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	11 511 594,00 €	16	14	0	12 762 954,13 €	16	14	0
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	2 308 560,00 €	30	0	0	10 651 123,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	2 916 000,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				11 031 111,00 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				20 000,00 €	30	0	0
001 - Résultat d'investissement reporté	-				2 190 547,87 €	30	0	0
TOTAL	**44 177 010,00 €**	**16**	**14**	**0**	**44 177 010,00 €**	**16**	**14**	

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		Pour	Contre	Abstention		Pour	Contre	Abstention
1493 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	13 269 419,00 €	30	0	0	803 400,00 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	6 011 000,00 €	30	0	0	65 000,00 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 822 684,00 €	30	0	0	360 000,00 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 479 883,00 €	16	14	0	715 263,00 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	2 442 598,00 €	30	0	0	130 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	54 861 200,00 €	30	0	0	4 118 700,00 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	31 620 130,00 €	30	0	0	17 221 000,00 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	20 099 339,00 €	30	0	0	1 817 191,00 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	19 503 015,00 €	30	0	0	1 088 400,00 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 213 080,00 €	30	0	0	282 175,00 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	30	0	0	30 000,00 €	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	3 106 224,00 €	30	0	0	271 345,05 €	30	0	0
94 - Services communs non ventilés								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				34 925 000,00 €	160	14	0
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	530 000,00 €	30	0	0	58 460 000,00 €	16	14	0
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				58 564 917,00 €	30	0	0
Chapitre 943 : Opérations financières	1 745 100,00 €	30	0	0	100,00 €	30	0	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	10 651 123,00 €	30	0	0	2 308 560,00 €	30	0	0
95 - Chapitres de prévision sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	8 470 375,00 €	30	0	0	-			
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	11 031 111,00 €	30	0	0	-			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-				22 764 300,95 €	30	0	0
TOTAL	**203 925 352,00 €**	**16**	**14**	**0**	**203 925 352,00 €**	**16**	**14**	**0**

TOTAL GENERAL	**248 102 362,00 €**	**16**	**14**	**0**	**248 102 362,00 €**	**16**	**14**	**0**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORT N° CD2020-02/1/3

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du rapport sur les autorisations de programme et crédits de paiement, que nous avons largement examinés au cours des présentations par fonction.

Avez-vous quelques remarques supplémentaires à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous invite donc à vous positionner sur ces propositions AP-CP. *(Adoptées à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au rapport sur le fonctionnement des groupes d'élus pour leurs dépenses de personnel, page 127.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Sans vouloir alourdir le débat, madame la Présidente, avant d'aborder ce rapport, je souhaiterais revenir sur les éléments liés au personnel départemental, aux dépenses de personnel ainsi qu'aux participations sociales. Nous avions abordé ces sujets dans leurs moindres détails à l'occasion du DOB, le débat d'orientations budgétaires, le 13 décembre dernier. Mais, j'en conviens, ce sujet ne fait pas l'objet d'un rapport lors de la séance de ce jour.

M. DUMONTANT. – Nous sommes d'accord. Mais il y a le DOB et il y a le budget, et nous y tenons.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – J'entends bien mais, à l'occasion du DOB, ces points ont été abordés de façon détaillée. Ils vous ont été présentés dans leur ensemble : le GVT, les recrutements prévus, l'intégration du budget, les budgets formation et les différentes évolutions. Je tenais à le rappeler mais il est vrai que ce point ne fait pas l'objet d'un rapport spécifique aujourd'hui.

M. DUMONTANT. – De plus, mes collègues me font remarquer à juste titre que c'est lors de l'examen du budget que nous votons, et non pas lors du DOB.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, vous ne votez plus les dépenses à part. Je reconnais que les pratiques diffèrent de celles suivies par la Collectivité auparavant. Nous nous sommes employés, dans le cadre du reformatage, à nous inscrire dans la réglementation : on ne vote plus spécifiquement des dépenses, à l'exception du budget ; on procède, comme je viens de le faire, en s'appuyant sur les explications relatives aux dépenses par fonction. Il s'agit d'un budget propre aux Conseils départementaux.

Il n'empêche que vous avez raison, monsieur DUMONTANT, il est possible que le souci de simplification ait pu semer le trouble aujourd'hui, ce n'est pas que nous ayons eu des choses à cacher, mais que nous avons anticipé. Les informations vous ont été transmises auparavant et la séance budgétaire ne doit s'appliquer qu'à faire voter les élus au regard de la nomenclature, par chapitre, ainsi que je l'ai fait, en lien avec les différentes fonctions.

Je le répète, je ne pense pas qu'il y ait d'irrégularité, mais je vous promets de vérifier. Cette nouvelle présentation vous a peut-être demandé de vous plier à un exercice nouveau. Vous connaissiez les orientations, les objectifs avaient été partagés et chaque fois qu'un poste fait l'objet d'un mouvement, le tableau des emplois et des effectifs vous est présenté pour

validation ; il est donc soumis à votre vote. J'admets toutefois que les documents s'enchaînent les uns derrière les autres.

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS
DÉPENSES DE PERSONNEL

RAPPORT N° CD2020-02/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Il vous est proposé d'examiner la répartition des enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus pour l'année 2020. Je vous fais grâce de la lecture de l'article L3121-24 du Code général des collectivités territoriales et vous indique seulement que l'enveloppe allouée aux groupes d'élus dûment constitués permet la rémunération d'un ou plusieurs contractuels sur proposition des présidents de groupe.

En 2019, l'état des crédits consommés ressort à 43 892 € pour le groupe d'Union de la Droite et du Centre, et à 47 248 € pour le groupe de la Gauche.

Pour l'année 2020, ces crédits sont à nouveau calculés sur la base de 3 375 € par Conseiller départemental membre d'un groupe, soit 54 000 € pour le groupe d'Union de la Droite et du Centre et 47 250 € pour le groupe de la Gauche.

Cela représente un crédit global de 101 250 €, charges patronales comprises, soit 49,13 % de l'enveloppe maximale théorique qui s'élève à 206 101 € et représente 30 % du montant des indemnités versées en 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des remarques ?...

Je vous propose de fixer pour l'année 2020, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus comme suit :

- pour le groupe d'Union de la Droite et du Centre, la somme de 54 000 €,
- pour le groupe de la Gauche, 47 250 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2020 SUR LES PROPRIETES BATIES

RAPPORT N° CD2020-02/1/4

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle qu'il vous a été proposé de maintenir pour 2020 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,93 %, proposition adoptée à la majorité en début de séance.

TAUX DE REPARTITION DE LA PART DEPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

RAPPORT N° CD2020-02/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La taxe d'aménagement a été instituée en mars 2012 au taux de 2,5 %. Depuis 2017, les Conseils départementaux doivent fixer les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement entre la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Sont reprises dans le rapport les différentes recettes encaissées entre 2015 et 2019. Pour 2020, il est prévu d'inscrire un montant de 900 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

Je vous propose de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement bases sur les encaissements de l'exercice N-1, comme suit :

- 84,7% pour la politique de protection des espaces naturels sensibles (ENS) ;
- 15,3 % pour les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Pour 2020, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de 125 358 €. *(Adopté à l'unanimité.)*

SUBVENTIONS 2020 – DOTATION CANTONALE

RAPPORT N° CD2020-02/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Tous les ans, une dotation est attribuée à chaque canton afin de faire face aux demandes de subvention émanant des associations sportives, culturelles et sociales implantées sur le territoire du canton.

Une enveloppe globale de 185 600 €, identique à celle de 2019, pourrait être répartie entre les quinze cantons, selon la ventilation proposée dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Même enveloppe et même répartition que l'an dernier.

Je vous propose donc d'entériner la répartition de la dotation cantonale telle que présentée dans le rapport et de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton. *(Adopté à l'unanimité.)*

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES
BUDGET ANNEXE 2020

RAPPORT N° CD2020-02/1/7

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – Il est proposé, en section d'investissement, de poursuivre le programme de renouvellement des équipements analytiques et de maintien de l'immobilier.

En section d'investissement, les principaux investissements ciblent : le renouvellement des automates ELISA, pour 60 000 € ; l'acquisition d'un automate d'extraction des acides nucléiques de 40 000 € ; une nouvelle station automatisée d'enregistrement et de suivi des températures des enceintes du laboratoire, pour 20 000 € ; et l'achat d'un banc de minéralisation. Si vous avez besoin de compléments en informations techniques, M. le Directeur du Laboratoire, se fera un plaisir de vous expliquer à quoi servent tous ces engins.

Sont également concernés : le renouvellement de serveurs informatiques pour 20 000 €, d'unités centrales pour 2 500 € et de la machine à mise sous pli pour 3 000 € ; la réalisation de divers travaux de maintien de l'immobilier pour un montant de 8 000 € ; le financement de l'implantation de panneaux photovoltaïques, dont 26 000 € restent à la charge du Laboratoire ; l'acquisition de licences informatiques pour 19 000 € ; le renouvellement d'un véhicule de collecte des analyses, pour 15 000 €.

En section de fonctionnement, en dépenses, les frais de personnel s'élèvent à 2 003 700 € tenant compte de la revalorisation des rémunérations des personnels.

Pour les différents autres postes de dépenses, d'un montant de 1 178 692 €, les propositions d'inscription ont été établies au vu de l'exécution du budget 2019. Je relève l'augmentation des postes « Produits pharmaceutiques, réactifs », 405 000 € contre 326 800 € en 2019, et « Autres consommables de laboratoire », à 193 000 € contre 150 000 € au BP 2019. Cette augmentation s'explique par l'accroissement d'activité de l'Unité vétérinaire, liée à la prise en charge des analyses de santé animale, qui lui sont confiées par la Coopérative départementale agricole d'action sanitaire de la Haute-Vienne, la CDAAS 87, et à différents postes de dépenses – affranchissement et frais d'analyses sous-traitées – revalorisés afin de tenir compte du surcroît d'activité.

Les prévisions de recettes commerciales, supérieures à celles inscrites en 2019, s'établissent à 2 637 892 €, contre 2 433 850 € en 2019. Ces recettes prennent en considération l'évolution tarifaire de 2 % votée par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2019 ainsi que des éléments tendanciels de l'évolution de l'activité observée en 2019. Cette prise en compte permet d'estimer la dotation de service public à 540 000 €, dont 190 000 €

correspondant au montant de l'aide accordée précédemment par le Conseil départemental sur son budget principal au bénéfice de ses éleveurs adhérents.

Il est rappelé que la loi NOTRe désigne, en matière sanitaire, la Région comme chef de file. Le Président ROUSSET a été très clair : la Région Nouvelle-Aquitaine n'interviendra pas financièrement aux côtés des Laboratoires et ne s'impliquera pas dans les plans départementaux sanitaires. Les Départements doivent donc compenser financièrement.

Permettez-moi d'anticiper une question sur l'augmentation de la dotation de service public car il vous est, en effet, proposé d'inscrire 544 000 € à ce budget prévisionnel. En 2019, nous avions inscrit un montant de 375 000 €. Comme je l'indiquais précédemment, ce delta de 190 000 € correspond à un changement de mode de soutien auprès de nos éleveurs. Lorsque nous avons répondu au marché du Groupement de défense sanitaire, le GDS de la Haute-Vienne, il a fallu modifier notre intervention auprès du GDS de la Creuse. Nous versions auparavant au GDS 23 un montant qui oscillait entre 240 000 € et 270 000 € afin d'apporter une aide à nos agriculteurs. Pour fonder sur une base d'équité avec la Haute-Vienne, nous avons modifié notre aide. Les agriculteurs bénéficient désormais de tarifs préférentiels ; ils ne sont plus soumis aux prix du catalogue, parce que ce sont d'importants clients qui représentent un grand chiffre d'affaires et une part importante des recettes de notre Laboratoire. Cela explique ce delta et cette augmentation, qui n'a rien d'inquiétant.

Selon le compte administratif 2019, dont je vous livre quelques éléments bien qu'il ne soit pas encore totalement consolidé – ces résultats sont donc à prendre avec précaution –, en 2019, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 209 000 €. En 2018, il s'établissait à 256 000 €. L'activité supplémentaire dans le domaine vétérinaire nous apporte donc des recettes supplémentaires nous permettant de pérenniser durablement l'activité de notre Laboratoire départemental, dans un contexte concurrentiel farouche entre le privé et le public et face aux créations de syndicats et de regroupements entre laboratoires. Il faut être pugnace et attentif à tout ce qui se passe, mais il faut également développer une véritable politique commerciale pour aller chercher toujours de nouveaux marchés.

Pour conclure, je tenais à saluer le travail réalisé par le Directeur et toute l'équipe du Laboratoire. Les techniciens y sont très compétents et, pour m'y rendre régulièrement, je puis vous assurer que c'est toujours un réel plaisir, parce qu'il y règne une réelle bonne ambiance. Nous les sentons très intéressés par leur travail et les marchés qui se présentent ; en outre, ils sont toujours dans une démarche de recherche de nouveaux marchés pour pérenniser l'activité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – M. SIMONNET a fait une présentation positive et optimiste du fonctionnement du Laboratoire...

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – Ce sont des éléments factuels, monsieur LOZACH.

M. LOZACH. – J'espère que c'est bien ce qui se passera, je ne souhaite nullement le pire à tel ou tel établissement relevant du Conseil départemental. Je n'ai pas approfondi le sujet, mais vous justifiez l'augmentation de la dotation de service public, qui est une subvention d'équilibre – il faut bien appeler un chat un chat ; il s'agit d'un service déficitaire auquel nous apportons une subvention d'équilibre – et le passage de 375 000 € à 540 000 € par le changement du mode de soutien aux éleveurs.

Pouvez-vous, en quelques mots, nous dresser un bilan du premier trimestre d'application du marché de la campagne de prophylaxie du CDAAS 87 puisqu'il s'agit de structures départementales ? Ce marché porte sur un an, mais nous devons d'ores et déjà avoir une esquisse sur un trimestre, correspondant au dernier trimestre de l'exercice 2019. J'espère que la tarification est la même pour chaque éleveur creusois et chaque éleveur de la Haute-Vienne. J'espère également que l'explication correspond effectivement au changement de soutien apporté aux agriculteurs ; autrement, cela voudrait dire que plus on gagne de parts de marché et plus le déficit s'accroît. Cela signifierait indirectement que ce sont les contribuables creusois qui paient pour les éleveurs de la Haute-Vienne – ce qui, je l'espère, n'est pas le cas.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne manquait plus que ça !

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – Où allez-vous chercher tout cela, monsieur LOZACH ?

Mme LA PRESIDENTE. – Peut-être est-ce l'inverse ?

M. LOZACH. – C'était une interrogation.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – J'avoue avoir quelques difficultés à suivre votre cheminement, mais je vais tenter de vous répondre.

M. LOZACH. – A situation équivalente, mon raisonnement est parfait. Vous expliquez qu'il y a eu un changement de mode de soutien aux GDS. C'est ce que j'attends de votre part.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – Ce que vous dites est teinté de subjectivité. Nous allons donc faire preuve d'objectivité, car les chiffres ne sortent pas des chapeaux du service, ce sont des éléments factuels. Vous le savez pour avoir été chef de l'exécutif de ce Département, on ne fait pas mentir les chiffres. Ils sont là.

Nous avons récupéré ce marché du groupement départemental sanitaire de la Haute-Vienne au début de la campagne de prophylaxie. Celle-ci a été lancée en octobre et s'est achevée au mois d'avril pour les retardataires, voire en mai pour ceux qui étaient très en retard,

me souffle M. BARREAUD. Il est vrai qu'il a fallu un peu de temps pour que cela se mette en place parce que c'était nouveau. Quelques conflits politiques sont également intervenus, somme toute assez naturels, parce que la situation devenait compliquée entre la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental de la Haute-Vienne et la CDAAS 87. Il a donc fallu que tout se mette en place. Nous pouvons aujourd'hui affirmer que cela fonctionne bien. Les analyses des éleveurs haut-viennois arrivent, les vétérinaires les transmettent en Creuse et l'activité venant du 87 est même supérieure à celle du 23. Pour le moment, tout se passe au mieux.

J'en viens au montant de la dotation de service public. Il s'agit d'une dotation d'équilibre, nous en sommes tous convaincus, au-delà de la loi NOTRe et de cette obligation. Il faut en retenir que plus le montant est faible, mieux les finances du Département se portent. En supprimant ces 190 000 € qui étaient auparavant versés au GDS, l'apport du budget principal du Département au Laboratoire est en baisse. C'est le principal point à retenir.

Dans les années 2014-2016, la dotation de service public frôlait le million d'euros. Elle était très élevée. *(M. LOZACH proteste.)* Parfaitement, monsieur LOZACH ! Nous avons vécu des moments très difficiles au sein de ce Laboratoire. C'est d'ailleurs pour cela que vous aviez tenté de vous rapprocher du GIP Départements d'élevage. Nous n'avons pas suivi cette option. Elle aurait peut-être très bien convenu au Laboratoire, je ne peux pas préjuger ce qui se serait passé. Nous constatons toutefois que l'effort du Département est moindre aujourd'hui, et ce, en allant chercher des marchés qui rapportent des recettes car, nous le savons, ce sont les marchés de services vétérinaires qui rapportent de l'argent.

Si vous avez d'autres questions, je vous répondrai volontiers.

M. LOZACH. – Je vous fais confiance, monsieur SIMONNET. Le GIP que nous souhaitions créer avec le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Loire et la Haute-Loire fonctionne aujourd'hui très bien, sans la Creuse et sans la Corrèze. Deux Départements, le Rhône et le Cher, l'ont d'ailleurs rejoint.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires, rapporteur. – Tant mieux s'il fonctionne très bien ! Nous ne pouvons que le souhaiter parce qu'il faut le reconnaître, les laboratoires départementaux relevant du service public sont malmenés. Ils sont soumis à une concurrence farouche du privé qui s'attaque aux marchés de la santé animale – en fait, ils ne prennent que les marchés qui les intéressent dans les laboratoires. Ainsi, l'analyse des eaux, activité plutôt déficitaire, ne les intéresse pas.

Mais, souvenez-vous, ce qui avait freiné l'opposition à l'époque était la part demandée par le GIP, qui se fondait sur certaines années de référence. Pour que le Conseil départemental puisse rejoindre le GIP, cette participation était estimée à quelque 600 000 € par an, gravés dans le marbre. Nous y avons donc regardé par deux fois, et nous avons bien fait puisque, aujourd'hui, si vous enlevez les 190 000 €, nous vous demandons d'inscrire des montants bien moindres. Cela va plutôt dans le bon sens.

M. BARREAUD m'indique que le Laboratoire public du Rhône a fermé à la fin de l'année 2019. La vigilance sur les laboratoires s'impose donc toujours.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer sur ce budget annexe ?...

Je propose de :

- réaffecter les résultats anticipés de la section d'investissement au budget 2020, avant l'adoption du compte administratif 2019, pour un montant de 104 432,95€ ;
- de voter le budget annexe 2020 du Laboratoire, ci-annexé, qui prévoit l'inscription d'une dotation de service public à hauteur de 540 000 €. Celle-ci correspond exclusivement aux missions de service public exercées par le Laboratoire. *(Adopté à la majorité.)*

BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » 2020

RAPPORT N° CD2020-02/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce budget annexe « Energies Renouvelables » a été créé le 14 décembre 2018 pour permettre à la Collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet. Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver ce budget annexe primitif « Energies Renouvelables » qui applique la nomenclature M4, avec autonomie financière, pour l'exercice 2020.

Nous observons le même principe de reprise anticipée des résultats de clôture 2019, soit 18 572,33 € en investissement et 18 907,78 € en fonctionnement.

En investissement, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 36 860,33 €, dont 29 160,33 € pour les travaux de création d'une centrale sur la toiture du centre d'exploitation de Royère-de-Vassivière et 5 000 € pour les frais d'études et de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les principales recettes proviennent du résultat de l'exercice N-1, de 18 907,78 € et du virement de la section de fonctionnement de 17 056,33 €.

En fonctionnement, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 20 708 € correspondant aux frais de maintenance des installations, à la Taxe d'utilisation des réseaux publics d'électricité, dite TURPE, à la dotation aux amortissements, et au virement à la section d'investissement de 17 056,33 €. Les recettes proviendront de la vente d'électricité de la première centrale installée sur la toiture de la grange de l'Etang des Landes, pour 1 822 €, et de la reprise du résultat de l'exercice N-1, soit 18 907,78 €.

Vous disposez des équilibres dépenses-recettes en page 168 du rapport de la Présidente, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des remarques sur les propositions qui sont faites ?

Je vous propose de valider la proposition qui nous est faite et :

- d'affecter, avant l'adoption du compte administratif 2019, le résultat anticipé de la section d'investissement au budget 2020 pour un montant de 18 572,33 €, et le résultat anticipé de la section de fonctionnement pour un montant de 18 907,78 € ;
- de voter le budget annexe 2020 « Energies Renouvelables », tel qu'annexé, assujetti à la TVA avec une déclaration trimestrielle. *(Adopté à l'unanimité.)*

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N° CD2020-02/1/9

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ce dossier revient régulièrement puisqu'en contrepartie de la délégation accordée à Mme la Présidente, il est rendu compte à chaque séance des marchés conclus d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € hors taxe, par le biais des tableaux annexés à ce rapport.

Ce compte rendu concerne les marchés conclus depuis l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019, pour les différents services ainsi que pour le Laboratoire départemental d'analyses.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous invite de me donner acte du compte rendu des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT N° CD2020-02/1/10

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Par délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2019, l'Assemblée départementale a décidé de la constitution d'un nouveau groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications, en vue de la fin des accords-cadres actuels, prévue le 31 décembre 2020.

Le groupement de commandes en cours, et qui prendra fin lui aussi au 31 décembre 2020, est composé du SDIS 23 ainsi que des Centres hospitaliers de GUERET et de BOURGANEUF.

Il s'agit d'acter le nouveau groupement de commandes ouvert à une liste constituée de quarante-cinq structures creusoises, parmi lesquelles les EPCI du département, les associations d'aide à domicile, les EHPAD et des partenaires tels que CREUSALIS, EVOLIS 23, la Fédération des Œuvres Laïques, l'APAJH 23, etc. Cette liste était cependant fermée afin de préserver l'homogénéité du besoin et de la faisabilité du projet. La liste des structures sollicitées figure en annexe 1 du présent rapport. Eu égard aux contraintes de temps, elles avaient jusqu'au 31 décembre 2019 pour adhérer au projet. Au total, vingt-deux structures, dont la liste fait l'objet de l'Annexe 2, ont répondu favorablement.

Le fonctionnement du groupement de commandes est défini dans sa convention constitutive dont le projet a été présenté en Commission Permanente. La version finalisée de cette convention est jointe en annexe 3 du présent rapport.

La participation financière des membres a été fixée à 400 € pour couvrir les divers frais administratifs et de gestion. Elle sera versée au coordonnateur après la notification des marchés et la communication de ces derniers aux membres du groupement. Afin de faciliter le fonctionnement du groupement de commandes, la commission d'appel d'offres du Conseil départemental est désignée comme étant celle du groupement de commandes. Elle se réunira et fonctionnera conformément au règlement intérieur.

Il vous est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes formé entre le Département de la Creuse et les adhérents dont la liste figure en Annexe 2.

Pour votre parfaite information, les marchés porteront sur les prestations de téléphonie fixe - abonnement plus consommation ; de téléphonie mobile – abonnement plus consommation ; de fourniture d'accès à internet ; et d'interconnexion sécurisée des sites distants – *Virtual Private Network* (VPN).

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

Je vous propose :

- d'adhérer au groupement de commandes forme entre le Département de la Creuse et les structures adhérentes mentionnées dans la convention constitutive jointe, dans les conditions suivantes :
    - Le groupement de commandes a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection du ou des attributaire(s) jusqu'à la notification du (des) marché(s) pour la fourniture de services de télécommunications, ainsi que la passation des avenants éventuels à ces marchés.
    - Le Département de la Creuse est le coordonnateur du groupement de commandes et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. Il sera charge des opérations de mise en concurrence, de la gestion des procédures de passation des marches jusqu'à leur notification, y compris la signature et de la passation des avenants éventuels dans le respect des règles du droit de la commande publique.
    - La convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que son périmètre.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer cette convention constitutive du groupement de commandes, selon le projet joint en annexe.
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet ;
- de désigner la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Départemental comme CAO du Groupement de Commandes. *(Adopté à l'unanimité.)*

AVENANT N° 3 À LA CONVENTION ÉTABLIE LE 2 JANVIER 2013 ENTRE LE GIP MDPH ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

RAPPORT N° CD2020-02/1/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Jusqu'à présent, la MDPH gérait de façon autonome l'entretien de ses véhicules avec les garages Citroën et Renault, et s'approvisionnait en carburant aux stations-service Picoty.

En 2013, une convention de service a été conclue avec le Conseil Départemental pour bénéficier de services et compétences en matière de finances, de ressources humaines, d'informatique, de logistique et autres. Le Parc départemental dont une des missions est l'entretien des véhicules du Conseil départemental pourrait être ajouté à cette convention.

De la sorte, la MDPH pourrait bénéficier des larges compétences des agents du Parc. Deux véhicules de la MDPH pourraient ainsi être confiés au Parc départemental dès le 1er janvier 2020, sous la forme de prestations dites de « station-service ». D'autres prestations pourraient également être réalisées par le Parc sur demande de la MDPH.

Les modalités de fonctionnement sont fixées dans l'avenant n° 3 à la convention établie le 2 janvier 2013 entre le GIP MDPH et le Conseil départemental de la Creuse. Les prestations réalisées feront l'objet d'une valorisation comme contribution aux charges dans le budget du GIP.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver l'avenant n° 3 à la convention établie le 2 janvier 2013 entre le GIP MDPH et le Conseil départemental de la Creuse, tel qu'annexé au rapport et de m'autoriser à signer cet avenant n° 3.

Je précise qu'en tant que Présidente du GIP, je ne prendrai pas part au vote.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Je procède donc au vote sur ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité des votants – Mme Valérie SIMONET, Présidente du GIP-MDPH, ne prend pas part au vote.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2020-02/1/12

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Ces tableaux vous sont présentés à chaque séance plénière ou plutôt des tableaux similaires puisqu'ils concernent les adaptations, les suppressions et les créations de poste qui ont des impacts sur le tableau des emplois de la Collectivité. Les modifications concernent soit des niveaux de rattachement, soit des libellés de postes qui changent et doivent donc être, parallèlement, supprimés. Il arrive enfin que ces modifications portent sur l'ouverture du poste.

Ainsi, le premier poste qui vous est présenté était auparavant ouvert à la catégorie B, il est désormais ouvert aux catégories B ou C. Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, il est également possible d'avoir recours à des contractuels en cas d'impossibilité de recruter des agents titulaires.

Ces modifications sont soumises aux instances représentatives du personnel.

L'impact de chaque proposition se traduit sur le tableau des effectifs et sur l'organigramme de la Collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je souhaiterais une précision. Pour le Laboratoire, je lis que sont proposées la suppression d'un poste d'adjoint au Directeur du Laboratoire et la création d'un poste de référent technique. S'agit-il de la même mission ? Le libellé n'étant pas le même, je m'interroge.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental. – La personne qui occupait le poste d'adjoint au directeur exerçait également une mission de référent de l'unité Environnement. Dans le cadre de la réorganisation du Laboratoire, actée le 15 février 2017, cela avait été un oubli. Aujourd'hui, la personne référente de l'unité Environnement, ingénieur chimiste, n'occupe plus les fonctions d'adjoint au directeur. Autour de moi, l'équipe de direction du Laboratoire se compose de sept personnes, dont deux référents d'unité, la responsable qualité, la responsable informatique et métrologie et la responsable administrative.

Mme MARTIN. – Si je comprends bien, il n'y a plus d'adjoint au directeur, en tant que tel ?

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental. – Il n'y a plus d'adjoint au Directeur au Laboratoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut peut-être préciser, monsieur BARREAUD, que depuis la fin juin, vous travaillez à temps plein. Auparavant, vous étiez à mi-temps. Cela explique aussi cette nouvelle organisation.

La parole est à M. JENSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Pour préciser l'interrogation de Mme MARTIN, il n'est pas question de supprimer les postes de vétérinaire au Laboratoire ? Nous avons toujours un vétérinaire qui signe. Il ne peut en être autrement.

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que c'est une obligation, en effet.

M. JEANSANNETAS. – Dans la mesure où dans le libellé, on supprime un biologiste vétérinaire pour le remplacer par un ingénieur territorial, la question était de si nous disposions toujours d'un vétérinaire avec la signature.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental. – Pour apporter une précision, le vétérinaire n'était pas adjoint au directeur. C'était, depuis 2011, l'ingénieur chimiste qui occupait ce poste. Désormais, l'organisation repose sur une équipe de direction composée du vétérinaire, qui est le référent de l'une des deux unités techniques, le référent de l'autre unité étant l'ingénieur chimiste. C'est une direction collégiale.

Mme MARTIN. – Je profite de l'occasion pour dire qu'il serait utile d'avoir un organigramme précis du Laboratoire départemental suite aux modifications assez importantes qui sont intervenues et pour savoir comment il est organisé. Vous-même êtes passé à plein temps. C'est une information intéressante, d'autant plus que le Laboratoire est sur notre canton. Nous aimerions bien disposer de ces informations.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental. – Je renouvelle à Mme MARTIN ainsi qu'à l'ensemble des élus mon invitation de venir au Laboratoire.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous retenons l'invitation.

M. BARREAUD, Directeur du Laboratoire départemental. – L'organigramme est sur le site. Il doit être à jour, avec les modifications.

Mme MARTIN. – Très bien, et nous sommes preneurs pour l'invitation.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous êtes toujours les bienvenus au sein de tous les services départementaux. Il n'y a aucun souci de ce point de vue.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Permettez-moi une observation qu'il ne faudra pas prendre mal.

M. FOULON. – Non, bien sûr !

M. LOZACH. – Vous me répondrez sans doute que cela fait partie du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif et que cela ne me regarde pas, mais je tenais à vous faire part du grand émoi, de la grande émotion suscitée par la mise au placard de celui qui assurait par intérim la fonction de Directeur des routes et d'adjoint du DGA au pôle Aménagement et transports, le PAT.

Je tenais à le dire parce que nous sommes aussi sur le terrain et, les uns et les autres, nous sommes en relation avec nos UTT et nos centres d'exploitation. Il ne faudrait pas que cela devienne un facteur de démotivation et de démobilisation de nos agents. Je tenais donc à vous faire remonter cette information, ce ressenti, car nous avons été interpellés par un ensemble d'agents sur cette question précise.

Mme LA PRESIDENTE. – Je note vos propos. Si vous en êtes d'accord, nous vous communiquerons les informations au regard de votre observation formulée en des termes forts, qui appelle ou non une justification. Il me semble que vous ayez utilisé le terme de « mise au placard ». Ce n'est pas un terme très administratif, mais je vois tout à fait ce à quoi cela fait référence.

Nous vous informerons point par point – monsieur le Directeur général des services, je vous y engage – et vous apporterons des explications, mais peut-être pourrez-vous dire nommément à M. BOMBARDIER de quel agent il est question, si vous ne tenez pas à le faire publiquement.

M. LOZACH. – Je ne tiens pas à personnaliser à outrance, mais je pense que tout le monde dans l'assistance a compris de qui il s'agit.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous pouvons difficilement apporter des informations sur la situation d'une personne qui n'est pas nommément citée. Si vous souhaitez le faire publiquement, vous en êtes libre et cela ne me dérangerait pas. Si tel n'est pas le cas, je vous invite à donner le nom de cet agent à M. BOMBARDIER afin que ce dernier puisse vous faire part de l'exacte situation le concernant. Avec 1 100 agents au Département, je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur la personne ou les modalités. *(Mouvements divers.)*

S'il vous plaît, nous sommes en séance publique, je vous demanderai de vous taire. Je vous engage à faire les choses correctement.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous invite à adopter les propositions qui vous ont été présentées relatives à la transformation de postes – suppressions et créations – aux sein des services du Conseil départemental de la Creuse, et les modifications qui seront à apporter au tableau des emplois, au tableau des effectifs et à l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : RECRUTEEMT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 3-3 ALINEA 2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2020-02/1/13

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique comprend 95 dispositifs, parus ou à paraître par décret en 2020, 2021, voire 2022, sachant que, pour certains, le Gouvernement a légiféré par ordonnance. L'un de ces décrets concerne la procédure de recrutement des agents contractuels sur des emplois permanents. Ce dispositif s'applique aux recrutements dont l'avis de création ou de vacance d'emploi est publié à compter du 1er janvier 2020.

Il vous est donc proposé dans ce rapport de définir les modalités d'application de ce décret au sein du Conseil départemental de la Creuse. Afin de pourvoir tous les emplois permanents de la Collectivité, il apparaît indispensable d'autoriser le recours au recrutement d'agents contractuels de catégorie A, B ou C sur le fondement des articles de loi correspondants. Ainsi, lorsque les besoins de service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de catégorie A, B ou C selon l'emploi susvisé.

Ainsi, tous les emplois permanents de la Collectivité pourront être pourvus par un agent contractuel de catégorie A, B ou C, en fonction de l'emploi, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Leur rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade correspondant à l'emploi, tout en tenant compte du parcours et de l'expérience professionnelle de la personne recrutée, augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la Collectivité.

Il s'agit donc d'une adaptation nécessaire en raison de cette loi publiée en août 2019 et dont les décrets d'application se déclineront sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc de m'autoriser, si nécessaire et dans le cadre réglementaire, à recourir au recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents de la Collectivité, sachant que cette décision entraîne notamment une modification du tableau des emplois et du tableau des effectifs de la collectivité. *(Adopté à l'unanimité).*

Mme LA PRESIDENTE. – M. MORANÇAIS va maintenant nous présenter ce rapport dont il a été question ce matin, relatif à la création de deux postes de contrôleurs au titre de la politique de contrôle du RSA.

CREATION DE DEUX EMPLOIS DE CONTRÔLEURS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DU RSA

RAPPORT N°CD2020-02/1/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Le Département, en tant que chef de file des politiques de réinsertion, est chargé de la mise en œuvre et de la coordination du dispositif RSA, en partenariat avec la CAF et la MSA qui versent la prestation, et avec le service public de l'emploi pour l'accompagnement professionnel, volet essentiel du RSA.

Le Département souhaite mettre en place une politique de contrôle du RSA qui a pour ambition de garantir le juste droit de chacun, de garantir l'égalité de traitement des allocataires sur l'ensemble du territoire départemental et la bonne gestion des fonds publics, et de lutter contre la fraude qui existe, on le sait bien, même si elle n'est pas généralisée – tout le monde ne fraude pas, mais la fraude existe.

Les contrôles pourront prendre plusieurs formes : contrôles sur place, échanges de données entre administrations ou appels de pièces justificatives.

Pour mener à bien cette mission, il est proposé la création de deux emplois permanents au sein du Pôle Cohésion sociale. Vous disposez du libellé des emplois : un contrôleur-conseil et un contrôleur-conseil sur place, tous deux agents de catégorie B.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

Monsieur MORANÇAIS, vous souhaitez poursuivre ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – En effet, pour donner suite à la demande de M. LEGER ce matin, j'avais prévu de compléter la présentation de ce rapport, car nous avons réfléchi et tout cela s'inscrit dans un contexte donné.

Le Département souhaite renforcer le contrôle des allocataires RSA, notamment le dispositif de fraude. Nous avons posé les choses à trois niveaux : le cadre, les missions des contrôleurs, et la procédure et les outils.

Pour ce qui est du cadre, un plan annuel viendra compléter le plan de contrôle de la CAF qui cible déjà, au travers de ses méthodes d'exploitation de données, de nombreuses situations à risque de fraude.

S'agissant des missions des contrôleurs, pour amorcer ce travail, il est prévu de recruter deux contrôleurs RSA, qui seront placés sous l'autorité du responsable administratif et financier du Pôle Coordination. L'objectif est de créer une cellule « contrôle », composée de ces deux agents, qui prendrait en charge l'étude des rapports d'enquête transmis essentiellement par la CAF, et par la MSA dans une moindre mesure. Ces contrôleurs seront chargés de mettre en œuvre le plan annuel de contrôle qui sera défini par la commission. Il s'agit de vérifier qu'une orientation et un accompagnement des bénéficiaires du RSA – qui ont des droits, mais sont aussi soumis à des devoirs – ont bien été mis en place et de s'assurer que ces derniers remplissent bien les conditions d'octroi de cette prestation. Cette vérification pourra s'opérer sur des publics cibles, désignés dans le plan annuel de contrôle comme, par exemple, les bénéficiaires dans le dispositif depuis plus de deux ans, les personnes de plus de 65 ans qui pourraient faire valoir leur droit à la retraite ou d'autres critères très ciblés.

En ce qui concerne la procédure et les outils, pour réaliser ce travail, le contrôleur pourra s'appuyer sur le logiciel de suivi du Département en lançant des requêtes informatiques ciblées. Il signalera ensuite à nos travailleurs sociaux les bénéficiaires sans orientation, ceux que nous appelions, fut un temps, les « perdus de vue » – c'est-à-dire les personnes qui s'inscrivent à la CAF et à la MSA et qui, en raison d'un problème important de transmission des données, se retrouvent dans la nature sans accompagnement et sans contractualisation – ou les personnes convoquées dans le cadre de leur parcours d'insertion qui ne répondent pas. Une sanction sera possible, et je reviendrai par la suite à nos commissions de suivi des publics, que nous tenons mensuellement.

Outre le contrôle, il serait important pour notre Collectivité, qui verse l'allocation à la CAF ou la MSA, de disposer de tableaux de bord et d'indicateurs permettant un suivi assez pointu.

Enfin, l'agent en charge du contrôle devra transmettre à la CAF et à la MSA les suspicions de fraude détectées par les travailleurs sociaux en charge du suivi des bénéficiaires *via* les demandes de contrôle. Je vous rappelle que seuls les agents de contrôle de la CAF et de la MSA sont assermentés pour mener à bien les contrôles sur pièces et sur place et rendre un rapport d'enquête.

Plusieurs de nos collègues font partie de cette commission départementale des suivis mensuelle qui ne fonctionne plus par binôme d'UTAS, mais qui est devenue départementale. Elle se réunit depuis maintenant un an. Ce n'est pas avoir une vision totalement négative de ce public en difficulté que de parler de trois tiers, car nous pouvons *grosso modo* constater qu'un tiers des bénéficiaires est en grande difficulté sociale, de santé, d'addiction et de freins divers, qu'il faut aider, et que nous aidons. Ces personnes qui ont souvent de lourds problèmes de santé sont orientées vers la MDPH pour une reconnaissance de handicap et bénéficient de l'AAH. Un deuxième tiers est constitué des personnes qui passent par le RSA mais qui, grâce à l'accompagnement et la formation, finissent par trouver un emploi en CDD, voire en CDI. C'est ce que l'on qualifie de « sorties positives ». Le troisième tiers, il faut bien se le dire, sont des personnes qui posent problème.

Lors de ces commissions de suivi, ne nous sont présentés que les cas complexes. Nous nous rendons compte que certains profitent du fonctionnement assez compliqué de la démarche RSA pour gagner du temps et, surtout, pour ne pas signer de contrat d'engagement réciproque ou pour ne pas le respecter. Parfois, quand nous leur demandons ne serait-ce que d'aller s'inscrire à Pôle emploi, cela leur paraît inconcevable.

La commission de janvier, dont j'ai ici la synthèse, a été un bel exemple de ces situations complexes : sur trente-huit dossiers, nous avons validé vingt-huit sanctions – réductions ou suspensions prononcées – et huit régularisations. Force est de reconnaître que nos travailleurs sociaux et nos chargés d'insertion professionnelle font tout ce qu'ils peuvent, mais ils ont aussi à suivre un nombre élevé d'allocataires. Notre rôle consiste à les conforter face à ces situations. Avec Marie-Thérèse VIALLE, Armelle MARTIN, Catherine GRAVERON et Annie CHAMBERAUD qui siègent aussi à cette commission, nous nous retrouvons face à des situations qui nous désarment. Nous sommes désemparés parce que, comme je le disais à M. DUMONTANT ce matin, c'est la « vraie vie ». C'est la réalité et, malheureusement, des personnes profitent du système sans y avoir droit, ce qui n'est pas juste. La justice sociale, ce n'est pas cela ; la justice sociale, c'est être équitable à l'égard de tous – je le dis souvent en commission au regard du nombre de sanctions que nous sommes amenés à prononcer. Ces sanctions ont leur vertu. Bien souvent, leur application ne va pas jusqu'à leur terme parce que les personnes sanctionnées réagissent. Une sanction ne tombe pas brutalement, elle donne lieu à plusieurs contacts préalables, à plusieurs courriers. Nos services, nos travailleurs sociaux et nos conseillers en insertion professionnelle font leur maximum pour raccrocher les personnes concernées.

Mais n'oublions pas non plus le ressenti des autres. Je l'entends dans nos communes, et je vous assure que nos salariés, ouvriers, agents ou aides à domicile qui, chaque matin, vont travailler pour le Smic ressentent assez mal ces situations de fraude avérée ou de fraude dans le système, quelle que soit la façon dont on les appelle. En réponse à ce que disait ce matin Jean-Luc LEGER, je puis vous assurer que, depuis un an, nous constatons que nous avons un certain nombre de bénéficiaires qui ont des qualifications, des diplômes, et qui se moquent de nous. Nous pourrions vous en citer de nombreux exemples.

Je vois donc bien ces contrôleurs travailler en collaboration avec l'ensemble des partenaires, parce qu'à l'accompagnement global que nous recherchons en commission, nous y associons également notre partenaire Pôle emploi. J'ai encore comme image la tête de M. BUDEAU, le Directeur de Pôle emploi, face à certaines situations. Vraiment, nous ne pouvons pas rester dans un tel système sans réagir ! Il s'agit de mettre en place avec l'ensemble de nos partenaires qui travaillent sur l'insertion et l'emploi, ainsi qu'avec la CAF et la MSA, un dispositif qui nous permette d'être le plus juste possible entre ceux qui font des efforts et ceux qui, au cas particulier, n'en font aucun.

M. LABAR. – Vous parliez de trente-huit dossiers sur combien d'allocataires ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Nous comptons à peu près 2 500 allocataires et près de 5 000 avec les ayants droit.

Mme GALBRUN. – Combien de recours contre d'éventuels fraudeurs ont été exercés cette année ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – J'ai le bilan interne... vous n'étiez peut-être pas arrivée, madame GALBRUN, ce matin lorsque j'en ai parlé.

Mme GALBRUN. – Non, je n'étais pas encore arrivée. Excusez-moi.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Non, je ne me permettrais pas une critique. Il ressort du bilan interne de la DIL, la Direction Insertion Logement, que nous avons enregistré 24 dossiers d'indus frauduleux pour une somme de 72 000 €.

M. BAYOL. – A-t-on une idée approximative du montant global de la fraude ? Je dis approximative, parce que l'on ne peut pas, bien évidemment en avoir une idée très précise. En fait, c'est un message que vous voulez envoyer à travers ces deux emplois...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – C'est plus qu'un message.

M. BAYOL. – ... car le montant de la fraude justifie-t-il la dépense de deux emplois ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Nous créons deux emplois, certes, mais l'aspect financier n'est pas seul en cause. Comme je l'ai expliqué, il s'agit surtout de consolider les personnes qui suivent ces bénéficiaires pour leur permettre de les suivre et de leur rappeler plus fréquemment leurs obligations car je vous rappelle que, au-delà de la fraude avérée qui ressort de notre bilan et que j'ai portée à votre connaissance, nous ne disposons pas encore les bilans de la CAF et de la MSA. L'aspect financier n'est pas seul en cause, mais nous voyons bien que nos chargés d'insertion professionnelle ont des difficultés à rencontrer certaines personnes qui refusent les rendez-vous...

Mme JOUANNETAUD. – Mais comment pourraient-ils suivre tous les dossiers ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Madame JOUANNETAUD, dans un souci d'équité et de justice, je ne renoncerai pas. Il y a certainement des moyens d'y parvenir. Nos chargés d'insertion professionnelle traitent un nombre élevé de dossiers par travailleur médico-social, TMS. Ils ne peuvent pas les suivre régulièrement. Effectivement, ce sera difficile.

C'est la raison pour laquelle, pour revenir à la question de Philippe BAYOL, le travail sera important et lourd. Cela nécessitera de suivre certains allocataires peu scrupuleux dans leur manière d'agir. Nous le voyons bien lors des commissions des suivis, nous sommes – et je regarde Armelle MARTIN – très déconcertés devant certaines situations. Il faut le faire, ne serait-ce que dans un souci d'équité pour d'autres qui font des efforts et remplissent leur devoir. Le RSA est un droit et un devoir. Il faut dire les mots tels qu'ils sont : certains nous baladent, nous amusent et, le plus souvent, ce sont des personnes dotées de moyens intellectuels et de diplômes.

Mme JOUANNETAUD. – Je comprends votre démonstration et votre souci de soutenir les personnes qui sont sur le terrain, mais j'ai un doute quant à ces deux emplois. Comme vous l'avez rappelé, il existe déjà des procédures, des personnes qui assurent ce travail de suivi et des sanctions sont déjà prévues. Pourquoi ces deux personnes ? Elles arriveraient là avec pour mission...

M. FOULON. – De rechercher les fraudeurs !

Mme JOUANNETAUD. – ... d'être plus virulentes ? Comment voyez-vous cela ? On sait bien que les fraudeurs sont un petit nombre, à la marge, et que ce sont toujours les mêmes, des irréductibles. Je suis très sceptique. Je pense que ces deux emplois auront un coût pour la Collectivité alors qu'ils ne seront pas d'un grand renfort.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ce n'est pas à vous, madame JOUANNETAUD, à votre sensibilité, que je pourrais parler de justice sociale...

Mme JOUANNETAUD. – Nous sommes d'accord sur la nécessité de justice sociale.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – ... entre des personnes qui sont en grande difficulté et d'autres qui profitent du système. Eh oui, nous en sommes là !

Parmi ces deux postes de contrôleur-conseil, vous aurez noté que l'un est sur des missions et l'autre est contrôleur sur place. Je préside cette commission avec nos collègues, que je remercie de leur participation active, toujours en bonne intelligence. Personnellement, je me sens désemparé. Madame JOUANNETAUD, le nombre de suivis assurés par chargé d'insertion et par travailleur social est élevé. Les plus malins tentent de frauder le système, peut-être pas pour une fraude avérée, mais pour gagner du temps. Nous l'avons bien vu dans le cadre de certains dossiers. Des personnes disent ne pas pouvoir rencontrer leur chargé d'insertion ou leur travailleur social parce qu'ils ont rendez-vous au CHS et qu'ils doivent déposer une demande auprès de la MDPH, mais six mois ou un an après, nous n'avons toujours rien. Je veux bien tout entendre, que les rendez-vous médicaux sont difficiles à prendre ou autres arguments, mais nos travailleurs sociaux relancent à plusieurs reprises pour des prises de rendez-vous, et ces personnes ne viennent jamais, sans même s'excuser. Souvent, mes collègues vous le diront,

lorsque la sanction tombe, ils sont prêts à revenir vers le travailleur social ou le CIP pour signer un contrat d'engagement réciproque. Et il ne s'agit pas de signer n'importe quoi parce qu'en 2015, j'ai vu des contrats dans lesquels ce qui était demandé n'était vraiment pas grand-chose. Des personnes en arrivent à être sanctionnées alors que la demande était qu'elles s'inscrivent à Pôle emploi. Les chiffres de janvier de la commission des suivis que je cite sont éloquents : 26 dossiers de sanction alors que, je vous le rappelle, nous n'examinons que les dossiers complexes.

Notre responsabilité est grave, car nous sommes observés sur le territoire par le monde des salariés qui ont de petits salaires, des ouvriers... Et savez-vous comment cela finit ? Cela se traduit par le vote extrême. Je ne participerai pas à cela et je ferai tout mon possible, avec l'appui de la majorité et de la Présidente, pour l'éviter. J'aurais bien aimé le faire aussi avec votre appui.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. –Vous savez aussi qu'en appliquant de trop fortes sanctions *(protestations)*, ces personnes tombent dans la précarité et nous allons devoir les aider d'une autre façon. C'est un cercle vicieux.

M. FOULON. – Ce sont des personnes que nous allons aider de toute façon.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ceux qui sont en grande difficulté sont notre priorité, nous les aidons. Ce n'est pas ceux-là qui nous posent problème. Mais de nouvelles familles, il faut oser le dire, arrivent sur le territoire – elles souhaitent opérer un changement de vie et c'est tout à fait leur droit – mais le RSA famille, avec des enfants, représente 800 € à 1 000 € alors qu'il existe des formations, parfois diplômantes, et des propositions d'emploi qui ne sont pas satisfaites dans le département. Comme l'expliquer à notre population ? Nous sommes tous co-responsables.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Le message envoyé en créant ces deux emplois permanents me gêne aussi. Il contribue à labourer pour les extrêmes parce que nous semblons dire que la fraude est telle que cela justifie la création de ces emplois. La création de deux emplois permanents pour 38 dossiers de fraude me semble disproportionnée. Le nombre de dossiers me paraît insuffisant pour justifier une telle création d'autant que, d'après ce que vous dites, des contrôles et des sanctions existent déjà.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Je me suis peut-être mal exprimé, ou pas assez précisément, il nous faudrait plus de temps. En effet, contrôles et sanctions existent, mais le système est lourd.

Comme vous le savez, nous gérons l'allocation du RSA pour le compte de l'Etat. Or l'essentiel de la procédure repose sur une doctrine nationale qui nous lie à des démarches administratives lourdes. Les sanctions que nous prononçons aujourd'hui sont importantes. En évoquant les chiffres de janvier, je voulais montrer que ce nombre augmentait. Mes collègues qui participent à cette commission pourront en témoigner. La création de ces deux postes permettrait d'accentuer le suivi parce que, à l'heure actuelle, nous prononçons des décisions mais le nombre de dossiers est tel qu'il arrive que ces personnes ne soient pas vues pendant plusieurs mois. Il s'agit de renforcer nos effectifs pour permettre ce meilleur suivi et avoir plus d'exigence.

Comme je le disais, vous êtes demandeur bénéficiaire du RSA, vous faites votre démarche auprès de la CAF ou de la MSA, selon votre régime ; puis, il y a une transmission informatique des données. La perte de données entre les deux est importante. Nous avons fait en sorte que cela rentre dans l'ordre mais auparavant, chaque mois, nous adressions des requêtes pour des personnes qui bénéficiaient du RSA sans accompagnement social, sans proposition de ce contrat d'engagement réciproque qui acte l'échange entre le bénéficiaire et le travailleur social, pour coconstruire un parcours et sortir de cette situation. Nous pourrions parler de la fraude fiscale, qui n'est pas rien non plus dans ce pays...

Mme PENICAUD. – Eh bien, voilà !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ce sont pareillement des personnes qui profitent du système.

La fraude n'est pas neutre chez nous, avec ces nouvelles familles qui arrivent et nous amènent des situations de plus en plus complexes.

Permettez-moi d'apporter une dernière précision : un autre Département a proposé la même action. Il s'agit de la Dordogne qui est pourtant à majorité socialiste.

M. BAYOL. – Je n'ai jamais dit que j'étais contre la création de ces deux postes. Je voulais seulement avoir une idée de l'ampleur de la fraude. Ce n'était pas une question politicienne.

M. MORANÇAIS. – J'avais bien compris, mais je réponds qu'il y a plus que l'aspect financier. Mme MARTIN pourrait vous le préciser.

Mme LA PRESIDENTE. – Lors d'une plénière, chaque année, nous faisons rapport des actions estées en justice. Je me rappelle que nous avions eu un échange avec Mme GALBRUN à ce sujet. Le montant financier des actions en justice est énorme. Mme GALBRUN avait raison et nous le savons très bien, ce n'est parce que nous estons en justice que nos actions aboutiront, notamment en termes de récupération d'indus. Mais cela prend des proportions importantes et d'autres allocations ouvrent droit à des minima sociaux, dont nous savons également que, compte tenu de la méthode déclarative, il est aisé de ne pas rester dans les cadres de l'allocation. Je n'en dirai pas plus, mais vous le savez tous.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – En complément de ce que vous disiez, madame la Présidente, concernant ce rapport dans lequel nous avons examiné les actions en justice, cela prouve bien que les contrôles de la CAF et la MSA sont efficaces, et extrêmement renseignés. Je ne sais pas si vous avez lu un dossier de contrôle de la CAF. Ils sont extrêmement précis et détaillés ; on recherche les comptes bancaires, la situation fiscale, etc. Créer un poste de contrôleur, voire deux, dont l'appellation n'est peut-être pas appropriée, car il vaudrait mieux, à mon sens, parler de travailleurs sociaux qui accompagneraient... *(Protestations.)*

Mme PENICAUD. – Mais ne protestez pas. Bien sûr, c'est cela qui choque...

Mme GALBRUN. –Si je peux terminer... Cela viendra en doublon...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Mais non !

Mme GALBRUN. – ... de la MSA et la CAF qui sont tout à fait performantes pour assurer de tels contrôles. Dans la mesure où, de plus, il existe un transfert de données entre ces organismes et le Département, je ne vois pas l'utilité de ces postes.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Madame GALBRUN, vous avez raison, les rapports présentés par la CAF, surtout lorsqu'ils vont en justice, sont très renseignés. Mais il y a tous les autres, les autres partenaires et les autres dossiers, et peut-être faudrait-il nuancer votre appréciation car, en commission, je sens nos partenaires CAF, MSA et Pôle emploi quelque peu dépassés face à certaines situations. Quand la fraude est avérée, ils engagent le processus et il n'y a pas de souci. Mais il arrive que l'on perde trace de bénéficiaires soumis à engagement et devoir. Parfois, un an se passe sans aucun signe. C'est là que nous pourrions intervenir, bien évidemment en lien avec nos partenaires qui travaillent sur l'insertion et l'emploi.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Ce qui nous choque tous est que nous avons un pourcentage, que vous ne définissez pas, de potentiels resquilleurs au RSA. Le ratio que vous avez livré est minimaliste, de l'ordre de 1,5 à 2 %. Même s'il est de 3 %, vous ne nous donnez pas de chiffres, et nous allons recruter deux personnes pour ce contrôle alors que vous nous dites que les agents en charge du suivi sont totalement débordés. Donc, les contrôleurs en question ne semblent pas être le bon profil de poste pour le suivi de ces dossiers...

M. FOULON. – Vous voudriez des travailleurs sociaux ?

Mme GUILLEMOT. – À l'évidence, cela me paraître être ce dont nous avons besoin. Vous allez employer deux contrôleurs pour traiter 3 % des dossiers alors que ce travail est déjà fait. Cela ne paraît pas répondre aux besoins.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Votre analyse est partielle. Je livre les données qui sont portées à ma connaissance. Vous avez fait un calcul sur les 72 000 €...

Mme GUILLEMOT. – J'ai fait le calcul sur les 38 dossiers.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Ce n'est que pour un mois. Ce document n'est-il pas parlant ?

Mme GUILLEMOT. – Je n'en dispose pas.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – Écoutez : 38 dossiers de situation complexe présentés en janvier et 26 situations qui nous ont suffisamment interpellés pour que nous prenions une décision de sanction totale ou partielle...

Mme GUILLEMOT. – Et combien de personnes bénéficiant du RSA ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'action sociale, du retour à l'emploi et du logement, rapporteur. – En Creuse, nous dénombrons 2 500 bénéficiaires du RSA ; avec les ayants droit que sont les conjoints et les enfants, ce nombre double quasiment. Je vous l'ai dit, nous sommes là pour soutenir financièrement le tiers des personnes en grande difficulté, tout comme nous soutenons ceux qui, passant par le processus des minima sociaux, retrouvent le chemin de l'emploi, mais reste l'autre tiers composé de personnes qui, depuis dix ou quinze ans, n'ont pas eu d'accompagnement, n'ont pas réussi ce contrat d'engagement réciproque et qui ont glissé dans un certain laxisme et se sont maintenues dans le système. Il faut ouvrir les yeux, certains ont bien saisi les failles du système et profitent de sa complexité et de la lourdeur des procédures pour rester bénéficiaire sans être embêté.

Mme LA PRESIDENTE. – Je voudrais porter le témoignage de travailleurs médico-sociaux et d'assistantes sociales qui, chaque jour, accompagnent ces personnes en grande difficulté pour les aider à sortir de leur statut de pauvreté. Le Président de la République lorsqu'il lançait sa Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté avait bien saisi la nécessité de l'accompagnement et du retour à l'emploi.

Je ne vois mal comment il est possible aujourd'hui de survivre avec une allocation de RSA, même si cela peut se faire, bien sûr. Nous en mesurons, au bout de deux ou trois générations, les conséquences : l'enlisement de certaines familles, de leurs enfants et leurs petits-enfants dans ce processus ; le manque d'éducation à la citoyenneté ; des enfants sans ambition, que leur famille ne pousse pas à aller vers des formations et, donc, des emplois. Cet enlisement est patent ici, en Creuse, comme ailleurs.

Nos travailleurs nous disent que, malgré la mise en place des actions inscrites dans le Plan départemental d'insertion et bien que le contrat d'engagement réciproque soit retravaillé et revu avec les allocataires eux-mêmes pour qu'il soit simplifié et plus compréhensible, avec un nombre croissant d'allocataires, ils n'arrivent pas – peut-être la situation est-elle très complexe pour eux – à enclencher la démarche vers des emplois aujourd'hui vacants qui ne demandent pas de compétences poussées. Les freins à la mobilité ont été levés, plus d'un million d'actions – l'année dernière, un million et demi d'actions – ont été mises en place pour les accompagner et leur permettre de sortir de leur situation. Des actions de lutte contre l'illettrisme, d'aide à la mobilité, de soutien à la santé et bien d'autres sont engagées, et nos travailleurs sociaux n'ont d'autre solution aujourd'hui que de baisser les bras face à ces allocataires qui s'en moquent un peu parce qu'ils passent entre les mailles du filet.

C'est en écoutant leurs craintes, de plus en plus avérées, que nous avons étudié les nouvelles actions mises en place dans d'autres départements, dans de grands départements comme celui du Nord où les populations à accompagner sont en nombre très élevé. Certaines mesures de l'ordre de celle que vous propose aujourd'hui M. MORANÇAIS ont montré une efficacité. A mon avis, tant que nous n'aurons pas essayé, nous n'aurons pas tout tenté pour sortir les gens de leur pauvreté. Renoncer, c'est accepter. Je vous assure qu'il faut user de mesures plus incitatives pour aller vers ce que doivent être les droits mais aussi les devoirs des populations que nous accompagnons.

En réalité, la situation s'est modifiée ces dernières années parce que la déclaration pour bénéficier des droits est devenue extrêmement simple et ce n'est qu'après un temps de transmission de l'inscription des personnes au droit au RSA qu'il est vérifié si elles peuvent y prétendre. Ce délai est, à mon avis, un message extrêmement néfaste adressé à ces personnes. Vous pouvez ainsi bénéficier de l'allocation pendant plusieurs mois et, en fait, être loin d'y avoir droit. Il faut accompagner les personnes dans les politiques dont elles peuvent bénéficier, et le RSA n'est pas un fourre-tout pour tout faire et n'importe quoi. Le RSA est une allocation bien trop faible et bien trop fragile pour offrir un avenir à ces personnes. Ce qui nous intéresse n'est pas tant le versement de l'allocation que de resserrer le filet afin que les bénéficiaires s'engagent aux devoirs auxquels ils doivent se soumettre.

Monsieur SAUTY, vous aviez demandé la parole ?

M. SAUTY. – Je ne vais pas en rajouter à cette heure. Ce que je souhaitais dire rejoint vos propos, et je pense que le débat est terminé, tout a été dit.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Sans vouloir y passer la nuit, je pense comme vous qu'il faut lutter contre la fraude aux allocations sociales, parce que c'est de l'argent public qui doit aller en priorité à ceux qui en ont le plus besoin, et la lutte contre la pauvreté doit être une priorité.

J'ai toutefois du mal à imaginer quels outils juridiques nous serons en mesure de fournir à ces contrôleurs. Je ne suis pas juriste, mais nous vivons dans une société de droit. La première chose que fera un allocataire sera de se défendre. Quelle sera leur prérogative pour pouvoir dire que telle personne fraude ? J'aurais besoin sur ce dossier d'avoir un cadrage plus juridique.

Je comprends la mission, je comprends l'objet. J'ai entendu des travailleurs sociaux et nos concitoyens nous rapporter ce que vous décrivez. Mais, parfois, il y a beaucoup de procès d'intention. Il faut rester objectif, et je ne sais dans quel cadre nous nous situons. Les contrôleurs de la CAF ont des prérogatives, ils peuvent avoir accès aux comptes bancaires et à certaines pièces parce qu'ils sont assermentés. Finalement, dans notre démocratie et notre République, seule la justice peut dire qu'une personne fraude. Les procédures sont longues et nécessitent des agents habilités. Certes, il existe des fraudes manifestes.

J'ai besoin de cet éclaircissement juridique parce qu'il ne faudrait pas non plus que l'on puisse nous attaquer arguant du fait que nous pratiquons des contrôles pour lesquels nous ne sommes pas habilités puisque vous n'avez pas de pouvoir judiciaire.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Premier point, je reviens sur les chiffres pour vous apporter des précisions : à la fin de l'année 2019, nous comptions 2 589 foyers, ils étaient 2 623 en 2018 – la situation est quasiment identique. Ces 2 589 foyers, incluant les personnes couvertes par le RSA au titre d'ayants droit, porte les bénéficiaires à 5 038 personnes.

Pour répondre à Eric JEANSANNETAS s'agissant du cadre, comme je l'ai précisé, ces agents en charge du contrôle travailleront sur le respect des engagements. En cas de non-respect du contrat d'engagement réciproque, qui est le fondement de l'engagement du bénéficiaire RSA, l'information sera transmise à la CAF et à la MSA, dont seuls les agents sont assermentés pour mener les contrôles sur pièces et sur place. Nous n'allons pas entrer dans l'illégalité, soyez-en assuré. Ces deux personnes seront fléchées sur les suivis.

Pour répondre à Mme GUILLEMOT, ils ne sont pas que quelques-uns. C'est bien parce que nous voyons la situation se dégrader que nous vous proposons cela. Vous avez raison, il est difficile de la quantifier en nombre, mais je puis vous assurer que le nombre va croissant. Je pense à une situation que nous examinerons lors de la prochaine commission, je ne dévoilerai rien en raison de la confidentialité qui s'attache à ces dossiers, mais la personne nous menace des médias : « Si vous m'inscrivez en sanction pour non-respect de mon contrat d'engagement réciproque, je vous menace des médias ». Eh bien, qu'elle le fasse, et aille même voir le Président de la République ou le Pape ! C'est ainsi : il y a des devoirs et des obligations.

Sur ces cas quelque peu particuliers, lorsque nous siégions dans ces commissions par binôme, j'ai ouvert plus d'une fois grand les yeux et je me suis plus d'une fois agacé, mais les cas restaient relativement limités. Dans ces commissions départementales ne nous sont présentées que les situations complexes et, parmi ces situations complexes, globalement, on

peut constater que la situation se dégrade. Nous le sentons bien en commission. Tous les partenaires, CAF, MSA, Pôle emploi, Mission locale...,

Mme MARTIN. – Le CCAS...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – En effet, le CCAS, dont la présidente est très pertinente, et je l'en remercie. Vraiment, quand on siège au sein de ces commissions, parfois, les bras nous en tombent ! Je comprends vos interrogations, madame GUILLEMOT, mais il s'agit vraiment d'un souci d'équité et de justice sociale.

Mme GUILLEMOT. – Nous avons ces mêmes principes, monsieur MORANÇAIS. Notre problème est celui du ratio : deux emplois pour un pourcentage que vous n'êtes pas en capacité de me donner, qui s'occuperont d'un pourcentage que nous ne pouvons pas définir. Nous préférerions que ces deux personnes s'occupent plus globalement de tous les bénéficiaires qui ont besoin d'être accompagnés pour un retour à l'emploi. Ce ratio de deux emplois pour traiter d'un nombre, certes croissant, mais que nous espérons limité, par rapport au nombre de bénéficiaires qui peuvent y prétendre et ont droit à un accompagnement de qualité, nous choque.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – S'il est besoin, par la suite, de redéfinir la fiche de poste, nous l'adapterons. Deux CIP sont travailleurs indépendants parce que beaucoup de bénéficiaires ont des projets en tant que travailleurs indépendants – pour certains, je dois avouer qu'il faut être bien assis sur sa chaise pour valider de tels projets, dont on sait qu'ils courent à l'échec et ne constitueront pas un encouragement à une insertion réussie. Mais nous avons également créé un troisième poste de CIP pour les travailleurs indépendants.

Donc, s'il faut faire évoluer la fiche de poste, nous le ferons. Mais quant au fait de contrôler ces situations de fraude dans le système, cela nous paraît évident. De toute façon, en commission, la tension monte, puis, nous retrouvons la même situation six mois ou un an après, parce que la procédure impose de faire comme ci ou comme ça et qu'il faut une lettre recommandée, etc. Il y a une procédure à respecter...

Mme GALBRUN. – C'est normal !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Oui mais, madame GALBRUN, elle est tout de même très favorable aux bénéficiaires du RSA. En termes de droits des personnes, on ne va pas autant au-devant des smicards et des salariés et des ouvriers de ce pays.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous propose de clore les débats sur ce sujet. Nous pourrions en parler très longuement. Cela va au-delà de la seule question du contrôle et suscite tout un tas d'autres questions à l'échelle du département et à l'échelle nationale.

Je vous indique que M. Jean-Jacques LOZACH a donné pouvoir à M. Guy AVIZOU, M. Guy MARSALEIX à Mme Hélène PILAT, M. Philippe BAYOL à Mme Armelle MARTIN et M. Eric JEANSANNETAS à Mme Pauline CAZIER.

Il vous est proposé de valider, dans le cadre défini dans le rapport, la création de ces deux emplois permanents de catégorie B au sein du Pôle Cohésion sociale. Cette proposition entraîne la modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la Collectivité. *(Adoptée à la majorité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux modifications concernant le Pôle social, à commencer par le rapport sur le règlement d'astreinte relatif à la protection de l'enfance.

REGLEMENT D'ASTREINTES
RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

RAPPPORT N° CD2020-02/1/15

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – Par délibération du 19 octobre 2009, l'Assemblée départementale a décidé la création d'un dispositif d'astreintes relatif à la protection de l'enfance. Il vous est proposé d'étendre la liste des agents concernés par le règlement adopté en 2009 au directeur DEFJ, au chef de service ASE, au chef de bureau Service de prévention et d'aide à la parentalité et aux responsables du service Accueil et accompagnement familial.

Il est également question d'étendre les plages horaires comme suit : tous les jours de 17 h 30 au lendemain 8 h 30 ; le vendredi soir de 17 h 30 au lundi suivant 8 h 30 ; les jours fériés de 17 h 30 la veille au soir du jour férié au surlendemain 8 h 30 ; et les jours supplémentaires accordés par la Présidente du Conseil départemental, de 17 h 30 la veille au soir du jour concerné au surlendemain à 8 h 30.

Les taux de paiement des astreintes seront modifiés conformément à l'arrêté du 3 novembre 2015.

Par ailleurs, un rapport correctif vous a été remis sur table dont seuls les éléments en grisé font l'objet de modifications. Cela concerne pour l'essentiel les mises à disposition de véhicule, comme par exemple, celle d'un véhicule équipé de matériel de puériculture. Il est précisé également que si le délai de prévenance de l'astreinte est inférieur à quinze jours avant la date de réalisation de l'astreinte, les montants seront majorés de 50 %. Le paiement de l'indemnisation pourra s'accompagner d'un temps de repos, reprenant le temps de travail garanti minimal. Ces interventions relèvent d'un régime dérogatoire, mais des temps de récupération pourront être octroyés en accord avec la directrice général adjointe. S'agissant des modalités pratiques, ces journées pourront faire l'objet de récupérations.

En matière de suivi de l'astreinte, l'agent remettra des fiches complétées à son supérieur hiérarchique pour vérification, qui seront ensuite transmises au Directeur général

adjoint du pôle Cohésion sociale pour visa, puis à la Direction des ressources humaines qui déclenchera le paiement dû sur la paie du mois suivant.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des interrogations concernant ces propositions ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc :

- d'abroger le règlement d'astreintes en matière de protection de l'enfance par délibération N°09/1/33 du Conseil général du 19 octobre 2009 ;
- d'adopter le nouveau règlement, ci-annexé. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE
ANNEE 2020

RAPPORT N° CD2020-02/2/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Chaque année, au moment du vote du budget, des organismes constructeurs ont déposé une demande de garantie prévisionnelle à hauteur de 50 % maximum dans le cadre du financement destiné à la construction ou à la réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département.

Nous aidons donc Creusalis, pour la construction de logements à CHAMBON-SUR-VOUEIZE, pour 320 000 €, et la S.C.P. La Maison familiale creusoise à GUERET et LA SOUTERRAINE, pour 300 000 €, soit un total de 620 000 €. Ce montant marque une baisse puisque, l'année dernière, cette enveloppe s'élevait à 12 150 380 € et 8 916 395 € ont été affectés en 2019, pour le rachat du patrimoine creusois de France Loire et Dom'Aulim par l'OPH Creusalis.

Un tableau récapitule la situation au 1er janvier 2020 des emprunts garantis par le Département dans le domaine du logement social pour les différents organismes et le montant des annuités dues au cours de l'année 2020. Je vous laisse en prendre connaissance.

Pour rappel des modalités d'intervention, le Conseil départemental accorde sa garantie à hauteur de 50 % maximum pour les opérations de réhabilitation et de construction que les organismes constructeurs réalisent sur le Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions ou des remarques particulières ?

Je précise que M. MORANÇAIS ne prend pas part au vote, et vous propose :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2020 ;
- de m'autoriser à signer les conventions ci-annexées ;

- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice MORANÇAIS ne prend pas part au vote.)*

PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

RAPPORT N° CD2020602/2/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le Plan départemental de l'habitat, ou PDH, a été instauré par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Il s'agit d'un document stratégique destiné à assurer une vision cohérente de l'habitat sur l'ensemble du territoire départemental. Dans la continuité des travaux engagés avec les EPCI du territoire dans le cadre des PIG, programmes d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat et de la constitution du groupement d'intérêt public CREUSE HABITAT, il est proposé d'engager l'élaboration d'un PDH.

Grâce à ce document, nous disposerons d'un outil plus complet en matière de connaissance de la situation du logement en Creuse. Au-delà de sa dimension sociale, que les études préalables aux PIG ou le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées permettent d'investiguer, cette question du logement est essentielle pour notre territoire et son développement. Cette démarche permettra d'élaborer un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs creusois, en recherchant à concilier une approche départementale et une approche plus territorialisée, permettant d'identifier les enjeux communs aux territoires et ceux qui pourraient leur être plus spécifiques.

Le PDH n'a pas vocation à être prescriptif, mais surtout à identifier des axes prioritaires en matière de politique du logement. C'est pourquoi la réalisation du diagnostic est une étape essentielle du plan. Dans la continuité des missions qui lui ont été assignées, il est ainsi proposé de confier la réalisation du diagnostic à CREUSE HABITAT, par l'intermédiaire d'une mission cofinancée par le Département et l'Etat, la DDT. Les montants de cette mission seront prochainement soumis à la validation de la Commission Permanente.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un processus qui se poursuit sur un bon et efficace partenariat, qui mérite d'être souligné.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'approuver l'engagement de la démarche de réalisation du Plan Départemental de l'Habitat ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier, à l'exception de l'approbation du document final qui demeure de la compétence de l'Assemblée Départementale. *(Adopté à l'unanimité.)*

AIDES FINANCIÈRES DE SOLIDARITÉ

RAPPORT N° CD2020-02/2/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Dans ce rapport, il convient de procéder à la revalorisation du quotient familial ainsi qu'à la révision des règlements applicables.

Des modifications sont à apporter pour améliorer la lecture du règlement du fonds d'insertion professionnelle et renforcer son effet levier en matière de retour à l'emploi. Les actions d'insertion développées depuis plusieurs années sur le champ de la mobilité permettent de proposer des solutions de location d'un véhicule aux personnes n'en disposant pas. Le recours à ces dispositifs est à privilégier pour les phases de recherche d'emploi, en cas de contrat de travail ou de formation de courte durée.

C'est la raison pour laquelle le règlement vient préciser que le fonds d'insertion professionnelle soutient l'acquisition d'un véhicule en cas de formation ou de contrat supérieur à six mois. Afin d'éviter l'acquisition de véhicules peu fiables, il est précisé que l'aide du fonds intervient en complément d'un plan de financement plus complet, en recourant par exemple au microcrédit social, tout en conservant le même montant d'intervention. Enfin, changement important, l'achat devra être réalisé auprès d'un professionnel.

Une nouveauté en cohérence avec les actions liées à l'insertion : il est proposé d'élargir l'intervention du fonds à l'acquisition d'un matériel informatique par les travailleurs non salariés, en particulier lorsqu'il s'agit pour eux d'améliorer la gestion de leur activité. Cette aide est plafonnée à 300 €.

Une mise à jour du règlement intérieur du fonds de solidarité logement, FSL, est également nécessaire pour préciser certaines modalités techniques. La fiche descriptive de l'aide est mise à jour pour la prise en compte du nouveau montant du quotient familial.

S'agissant des conditions d'attribution – nous allons revenir à notre discussion sur le RSA –, les demandeurs bénéficiaires du RSA devront être en conformité au regard de leurs droits et devoirs. Cette disposition s'applique à tous les fonds, à l'exception des aides attribuées dans l'intérêt de l'enfant.

Seront supprimés la Carte transport solidarité ainsi que le Passeport vie associative. Ce dernier était essentiellement utilisé pour les loisirs des enfants ; l'aide financière nécessaire peut donc être instruite par l'intermédiaire du Fonds d'aide sociale à l'enfance, destiné aux familles – à ne pas confondre avec l'ASE. D'autres dispositifs peuvent être activés, soit auprès de la CAF et de la MSA, soit auprès de la Région. Pour simplifier la gestion globale des dispositifs d'aide financière, il est proposé de ne conserver que le Passeport culture.

La valeur plafond du quotient familial, fixée à 630 €, n'a pas été revalorisée depuis longtemps. Considérant le montant de l'AAH, revalorisé à 900 € le 1er novembre 2019, le

nouveau plafond du quotient familial s'établit à de 693 €. Les dérogations au quotient familial ne seront possibles que pour couvrir les besoins fondamentaux de la personne.

Ainsi, chacune des fiches du règlement départemental des aides financières de solidarité est actualisée pour prendre en compte ces nouvelles modalités. Je vous invite à vous reporter au rapport dans lequel sont reprises toutes les fiches concernées.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'un travail important de remise à niveau. Y a-t-il des questions ?

Je vous propose :

- d'approuver la revalorisation du quotient familial applicable aux aides financières de solidarité et de le porter à 693 € ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- d'adopter les modifications relatives à la fiche du règlement départemental des aides correspondant au Fonds d'Insertion Professionnelle – FIP –, telle qu'annexée ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de modifier les fiches du règlement départemental des aides suivantes – voir annexe :
    - Fiche Fonds départemental de lutte contre la précarité
    - Fiche Fonds d'Insertion Professionnelle,
    - Fiche d'aide aux Jeunes en difficulté,
    - Fiche Fonds d'aide sociale à l'Enfance,
    - Fiche Fonds de solidarité Logement,
    - Fiche Passeport Culture,
    - Fiche Micro Crédit social ;
- de modifier le Règlement intérieur du Fonds d'aide aux Jeunes en difficulté ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de modifier le Règlement intérieur du Fonds Solidarité Logement ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de supprimer les fiches du règlement départemental des aides suivantes :
    - Fiche Carte transport solidarité,
    - Fiche Passeport vie associative ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de donner délégation à la Commission Permanente pour revaloriser autant que de besoin le montant du quotient familial. *(Adopté à l'unanimité.)*

DEMANDE DE DÉROGATION AUX PRINCIPES DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

RAPPORT N° CD2020-02/2/19

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Il s'agit d'examiner le cas d'un bénéficiaire de l'aide sociale aux personnes handicapées servie par le Département de la Creuse, afin de le soutenir dans le règlement du coût de son hébergement au foyer d'un ESAT, situé dans un autre département.

S'appuyant sur les fondements du Code de l'Action sociale et des Familles, le REDAS, le Règlement départemental d'aide sociale de la Creuse pose les principes suivants pour ce qui concerne la facturation des frais d'hébergement en cas d'absences du résident :

- les absences dites pour convenances personnelles comprennent toutes les absences autres que l'hospitalisation, week-ends et jours fériés compris ;
- pour les séjours supérieurs à 35 jours ou pour des séjours excédant 35 jours cumulés sur une même année, le tarif hébergement des jours supplémentaires est à la charge exclusive du résident ;
- la facturation au tarif hébergement classique, avec prise en charge par l'aide sociale, reprend le jour du retour du résident dans l'établissement.

Chaque Département dispose cependant d'une certaine latitude pour interpréter les dispositions du code et fixer des mesures plus favorables, notamment au titre de mesures extra-légales, ce qui est le cas du Département concerné qui poursuit ses financements sur 105 jours d'absence par année civile, au lieu de 35 jours en Creuse.

Le Conseil départemental de la Creuse pourrait ainsi exclure du calcul des 35 jours les week-ends et jours fériés, ce qui est la revendication de la mère de l'intéressé qui s'est absenté 70 jours au cours de l'année 2019, soit une dépense de 5 442,50 €, non réglée par le Département de la Creuse. En appliquant le principe de ne pas prendre en considération les week-ends et jours fériés dans le calcul de la durée cumulée des absences, ce dernier ne dépasse pas la limite des 35 jours prévus réglementairement.

Sa mère sollicite une dérogation aux principes actés par la Collectivité afin que les dispositions prises par le REDAS de la Creuse sur le traitement des jours d'absences pour convenances personnelles puissent s'appliquer à la facturation faite à son fils, et ce dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des résidents de la structure, M. F. étant la seule personne handicapée ne relevant pas de la compétence du Conseil départemental dudit Département.

Tout cela dans l'attente de la modification du REDAS sur ce point particulier, qui sera proposée à l'Assemblée départementale de juin 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose, à titre exceptionnel, d'appliquer les dispositions du Règlement départemental du Département d'hébergement, soit la Charente-Maritime, sur le champ du traitement des absences pour convenances personnelles, dans l'attente de la modification du Règlement. *La dépense correspondante, d'un montant de 5 442,50 €, sera imputée au chapitre 935-2 article 652423. (Adopté à l'unanimité.)*

CONVENTION POUR LA RÉALISATION PRATIQUE D'UNE PARTIE DE LA MISSION DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE PAR LE CENTRE MÉDICAL NATIONAL

RAPPORT N° CD2020-02/2/20

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – La convention signée le 17 décembre 2007 entre le Département et la MGEN - Action Sanitaire et Sociale pour le Centre médical national Alfred LEUNE a, depuis, été renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Centre médical national, service de pneumologie, doit développer des actions en matière de lutte contre la tuberculose des adultes afin de compenser l'absence de médecin affecté à cette tâche dans les services du Conseil général, puis départemental.

Cette compétence étant désormais dévolue à l'Etat, lors de la séance plénière du 13 décembre dernier, je vous ai demandé d'autoriser Mme la Présidente à signer un avenant prolongeant la convention en cours jusqu'au 31 mars 2020, afin d'assurer la continuité de cette politique de santé publique le temps que les acteurs concernés mettent en place une nouvelle organisation. A l'issue de cette période de concertation, il vous est proposé de prolonger la convention jusqu'à la fin de l'année 2020, sachant qu'au 1er janvier 2021, cette compétence sera reprise par l'ARS.

Vous trouverez en annexe l'avenant N° 4.

Le rapport reprend les modalités d'intervention du Département relatives à sa prise en charge. La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 – dont M. LOZACH aurait pu nous parler puisque c'est lui le parlementaire – fixe la feuille de route du ministère de la santé pour la période 2019-2013 sur la problématique de la tuberculose. Je tiens cette référence à votre disposition.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc de m'autoriser à signer l'avenant N°4, ci-annexé, à la convention entre le Département et la MGEN Action Sanitaire et Sociale et le Centre médical national Alfred Leune. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

RAPPORT N° CD2020-02/2/21

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous avons déjà abordé ce sujet. Globalement, le Programme départemental d'insertion pour 2020 – PDI 2020 – maintient les financements de l'année 2019 puisqu'il est prévu un financement à hauteur de 1 207 551 € pour 2020.

Il prévoit également une enveloppe complémentaire d'un montant de 270 030 €, liée à la candidature à l'appel à projets 100 % inclusion, sur les contributions propres du Conseil départemental et sur le Fonds social européen, accordée par l'autorité de gestion déléguée et ayant fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du 20 décembre dernier.

Pour ce qui est des actions d'insertion sociale, le PDI 2020 poursuit celles financées en 2019, d'accompagnement et de soutien aux dispositifs alimentaires ainsi qu'aux centres sociaux. Il est également proposé de réserver des crédits, à hauteur de 227 037 €, pour la mise en œuvre de l'appel à projets 100 % inclusion, et de 35 000 € pour la concrétisation de la Maison d'assistantes maternelles au sein du quartier prioritaire de politique de la ville, conformément à l'action n° 10 de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, signée le 25 juin 2019 avec l'Etat.

Lors de sa séance d'avril 2020, la Commission Permanente aura à se prononcer pour attribuer des contreparties départementales aux actions d'insertion sociale cofinancées par le FSE, pour un montant prévisionnel de 93 307 €. Ces différents appels à projets représentent un montant prévisionnel de FSE de 200 000 €. Il s'agit notamment d'engager l'action 2020 « Lever les freins linguistiques » et de poursuivre l'action « Lever les freins à la mobilité ».

Il est également proposé de reconduire l'action ISBA qui traite de toutes les problématiques liées à l'accompagnement à la santé.

Sur le chapitre relatif aux actions logement, il vous est proposé de reconduire les actions à l'identique. Pour mémoire, il s'agit de l'accompagnement social lié au logement par l'UDAF – Union départementale des associations familiales – et de la gestion locative adaptée assurée par l'association Escale ainsi que des subventions allouées aux résidences Habitat Jeunes et aux foyers de jeunes travailleurs.

Concernant les actions d'insertion à caractère professionnel, il est proposé que le Conseil départemental s'engage *via* la Convention annuelle d'objectif et de moyen signée avec l'Etat, sur un niveau comparable de contrats aidés, tant sur le volet Parcours Emploi Compétences – 28 PEC sur l'année – que sur les contrats à durée déterminée d'insertion des chantiers d'insertion – 46 CDDI sur l'année. Il est également proposé de conserver à un niveau similaire l'enveloppe dédiée aux chantiers d'insertion.

L'action avec les GEIQ, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, est supprimée, puisque cette dernière a été repensée dans le cadre d'un appel à projets validé en décembre 2019, intitulé « Cheminement vers l'alternance ». Il est envisagé que le Conseil départemental apporte 71 200 € de contreparties aux actions financées par le FSE, dont ce Cheminement vers l'alternance.

Il est également proposé de réserver 98 200 € pour la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle liées à l'appel à projets 100 % inclusion.

Enfin, il est envisagé que différents appels à projets se traduisent par un engagement d'un montant total de 111 356 € au titre du FSE, parmi lesquels des projets liés à l'appel à projets 100 % inclusion et l'action Réseau de l'IAE 2020, pour 48 000 €.

Un tableau reprend, en page 292, le budget prévisionnel du PDI 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous l'aurez compris, nous maintenons l'effort et l'accompagnement, le nombre d'allocataires n'ayant pas significativement augmenté pour l'instant. Rappelons toutefois que le taux de chômage a réellement baissé dans le département ;

nous aurions pu imaginer que le nombre d'allocataire baisse également. Mais cela n'a pas été le cas.

Avez-vous des questions particulières sur l'un des points qui viennent d'être présentés sur les actions que le Département souhaite mener ou renouveler ?

Si vous en êtes d'accord, nous procéderons à un vote global des propositions que vient de vous énumérer M. MORANÇAIS ?... *(Acquiescement général.)*

Je vous propose donc :

- de valider les orientations et les objectifs proposés pour l'année 2020 au titre du Programme départemental pour l'insertion ;
- d'attribuer aux partenaires du PDI, les subventions détaillées dans le rapport pour un montant total de 983 509,46 €, imputé sur le budget départemental au chapitre 935.6 ;
- de m'autoriser à signer :
    - les conventions au titre du Programme départemental pour l'insertion et les avenants ; à intervenir, conformément au modèle validé par l'Assemblée plénière du 24 mai 2016 ;
    - la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'Etat relative aux dispositifs des contrats aidés, qui est annexée au présent rapport et fixé au Département les objectifs pour l'année 2020 ;
    - le bulletin d'adhésion à Alliance Villes Emploi – vous voudrez bien en cas d'accord, autoriser le versement de la cotisation correspondante de 709,46 € ;
- et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers. *(Adopté à l'unanimité.)*

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION ET À L'EXERCICE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ

RAPPORT N° CD2020-02/2/22

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai relevé ce matin quelques erreurs lors de l'impression, que je vous signalerai. Décidément !

Comme vous le savez, des mesures ont été mises en place depuis plusieurs années, mais le Gouvernement réaffirme sa volonté d'accompagner tous les habitants de ce territoire national en termes de qualité d'accès des soins en proximité. Malheureusement, comme nous le disions ce matin, malgré les initiatives, ce n'est pas pour autant que nous voyons pléthores de nouveaux installés dans le Département, qu'il s'agisse de médecins ou d'autres professionnels de santé. Aussi, depuis l'été dernier, nous avons travaillé avec la Mutualité française pour tester la mise en place de centres de santé. La Mutualité travaillait déjà avec d'autres collectivités, comme CREUSE CONFLUENCE et l'Agglo du GRAND GUERET. Nous verrons ce qu'il adviendra à AUBUSSON, puisque nous avons accompagné la Mutualité dans la démarche de proposer à l'ARS, dans le cadre de l'appel à projets, d'y installer également

un centre de santé. Dans le même temps, un autre centre de santé devrait voir le jour à BELLEGARDE-EN-MARCHE, porté par des usagers citoyens et élus.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas allés dans le sens choisi par d'autres Départements, qui souhaitaient porter eux-mêmes des centres de santé dotés de médecins salariés par le Conseil départemental. Au regard de ce qui se faisait ou ne se faisait pas, nous avons pensé plus judicieux de construire un dispositif qui permette de resserrer les mailles du filet.

Par ailleurs, je rappelle que nous sommes tous engagés – Intercommunalités, Conseil départemental et Collectivités – dans de grandes politiques d'accueil et d'attractivité du territoire, que ce soit pour développer du marketing territorial, reposant sur l'image et la communication qui sont faites de notre département, sachant que les EPCI souhaitaient que cette notion d'accueil de professionnels de santé soit portée à l'échelle départementale.

Nous avons donc construit, en concertation avec la CPAM 23, la MSA Limousin, l'ARS, les Conseils de l'Ordre et les syndicats de professionnels de santé, un plan qui, nous l'espérons, serait adapté aux mesures qu'il faudrait mettre en place. Ces mesures seront cumulables avec les aides proposées par la CPAM 23. Nous avons d'ores et déjà fixé un rendez-vous avec les EPCI afin d'apporter plus de visibilité en faisant en sorte de présenter un plan unique, seul à répertorier toutes les mesures mises en place.

Je pense que vous l'avez lu avec attention. Nous l'avons travaillé récemment avec la commission d'action sociale. Nous voulons mettre en place des aides pour que de jeunes étudiants – étudiants en médecine, en dentaire, en kinésithérapie, en orthophonie ou en orthoptie – découvrent la Creuse.

Nous comptons, bien évidemment, sur les maîtres de stage pour les accueillir et leur laisser un bon souvenir quant aux conditions d'exercer dans le Département en leur apportant une aide forfaitaire au déplacement et/ou à l'hébergement.

Nous proposerions également des bourses départementales, à la condition de s'engager à s'installer en CREUSE dès l'obtention du diplôme. A cette fin, nous avons ciblé les étudiants en médecine, dès lors qu'ils intègrent la formation d'interne généraliste – de la 7ème à la 9ème année – pour un montant de 600 € par mois. De la même manière, pour la filière dentaire, nous avons ciblé les étudiants de 4ème et 5ème années ; en kinésithérapie, les étudiants de la 2ème à la 5ème année ; en orthophonie, les étudiants de la 2ème à la 5ème année ; et en orthoptie, les étudiants de 3ème année. Voilà pour ce qui est du premier volet des aides.

Le second volet porte sur l'accompagnement à la téléconsultation. Comme l'ARS la déploie dans les EHPAD, il nous a semblé intéressant, s'agissant des MSP, des centres de santé et autres lieux de santé, de permettre aux populations d'accéder à des soins de cette manière. Nous souhaitons souligner que la téléconsultation ne se fait pas toute seule, au moyen d'un ordinateur, isolé dans une télécabine, mais qu'il serait pertinent de permettre à des infirmières ou des infirmiers de ville, travaillant en libéral, d'accompagner ces téléconsultations puisque, aujourd'hui, ces actes sont inscrits dans leur nomenclature et remboursables. Ainsi, pour le diplôme universitaire de télémédecine, à condition d'exercer en MSP ou d'adhérer à une CPTS en CREUSE, il est proposé de verser à ces infirmiers 200 € par mois, soit 1 400 € pour cette formation de sept mois sur une année. Pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée – toujours à condition d'exercer en MSP ou d'adhérer à une CPTS en CREUSE – la

formation est de 15 jours par mois durant deux années et coûte 5 000 € par an, soit 10 000 € par IDE pour la totalité de la formation. Cela sous-entend que, pour être incitatifs, nous verserions les aides au démarrage des formations mais qu'en cas d'échec, les sommes versées seraient remboursées. Il convient donc de supprimer les mentions « pendant trois ans » figurant sur cette fiche.

S'agissant des aides à l'investissement immobilier, dans leur grande majorité, les maisons de santé ont été financées à 60 % par des fonds Etat-Région. Si, dans les projets des Collectivités locales à venir, ces maisons de santé ou ces centres de santé n'étaient plus financés à cette hauteur, le Département s'engagerait à verser une aide complémentaire pour ces investissements immobiliers, jusqu'à concurrence de 50 000 €.

Nous avons également pensé aux professionnels de santé libéraux qui ne demandent pas l'accompagnement des Collectivités pour porter un projet immobilier ; c'est l'objet de la fiche 8. Nous accorderions une aide forfaitaire de 10 000 € à ces professionnels, à condition qu'il s'agisse d'un projet de santé labellisé.

Pour ce qui est des aides à l'investissement matériel, nous n'avons ciblé que les dentistes. En effet, au regard des zonages qui prédominent dans le département, seule cette profession semble être moins aidée par rapport aux investissements nécessaires à une première installation. Un fauteuil dentaire coûte, pour un premier prix, près de 35 000 € ; en ajoutant le reste du matériel, l'investissement d'un dentiste pour s'installer est de l'ordre de 50 000 €. Or le zonage fait qu'ils n'ont droit qu'à 20 000 € d'aide, contre 50 000 € pour des médecins. Même les kinésithérapeutes reçoivent plus. Nous proposons donc de leur accorder une aide complémentaire de 10 000 €.

Enfin, si des Collectivités locales ou des professionnels de santé ont un projet de télémédecine, ils méritent être accompagnés pour se doter des outils nécessaires. Nous proposerions une aide de 10 000 € à l'acquisition de ces équipements.

Tel est donc le plan d'accompagnement que nous avons construit. Bien évidemment, il n'est ni figé ni gravé dans le marbre. Si cela se révélait nécessaire, nous pourrions, à l'avenir, y apporter des modifications.

La parole est à M. DUMONTANT

M. DUMONTANT. – Je ne tiens pas à alourdir le propos, puisque, comme vous l'avez souligné, nous avons déjà évoqué le sujet lors de nombreuses commissions. J'ai moi-même assisté à celle de mardi.

Depuis des années, en effet, les collectivités territoriales mènent de nombreux projets en ce sens. Que ce soient les Régions ou les Départements, on ne pourra pas dire qu'elles ne se sont pas engagées pour accompagner l'installation des professionnels de santé. C'est bien normal puisque, comme nous le savons, la santé est l'un des premiers postes d'attractivité des populations. Nous ne pouvons donc qu'approuver cette volonté d'aider à l'installation de médecins ou de professionnels de santé sur notre territoire.

A titre personnel, comme je l'ai pu le dire à mes camarades en commission, même si vous avez fait un autre choix, je pense que, dans un souci de coordination et d'articulation

entre les différentes structures, le Département aurait pu être l'échelon qui prenne la tête du dispositif. Mais comme vous le disiez, rien n'est gravé dans le marbre, cela peut encore évoluer.

A titre encore plus personnel, depuis une dizaine d'années que les Collectivités mettent en place des dispositifs avec des résultats plus ou moins probants, je me dis que, peut-être, le législateur devra-t-il un jour aller plus loin pour favoriser l'installation de praticiens sur certains territoires. Je soumets cette idée à votre réflexion. Bien que ce ne soit pas l'objet de notre discussion, je tenais à le rappeler.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement des territoires. – Madame la Présidente, je partage partiellement la vision de notre collègue Jean-Baptiste DUMONTANT.

Le Conseil départemental doit, en effet, tenir toute sa part dans la résolution de ce problème de l'accès aux soins dans notre Département – et c'est d'ailleurs le sens de la proposition présentée aujourd'hui. Pourtant, il me semble que l'échelon intercommunal a tout son sens et tout son rôle à jouer, dans la mesure où il permet une analyse du territoire plus fine que ne peut l'avoir le Conseil départemental dans un cadre de compétence plus générale.

A mon sens, et j'en parle en connaissance de cause, le rôle de l'intercommunalité est de créer ces centres de santé et de conventionner, si elle le souhaite, avec des structures telles que la Mutualité française limousine. Les politiques du Département doivent, quant à elles, venir en appui pour accompagner l'installation des médecins, favoriser la venue d'étudiants en médecine par le biais de bourses d'études et en faisant de la prospection dans les facultés de médecine. Son action prend tout son sens au travers de la notion d'attractivité ; il s'agit de donner envie de venir s'installer en Creuse. C'est ce projet de vie que nous souhaitons défendre en travaillant sur l'image. Nous nous y employons tous : intercommunalités, Département et l'ensemble de nos partenaires. C'est de cette manière que nous parviendrons à inverser la tendance, en nous battant pour cela et en y croyant fermement. Tel est le rôle du Département.

L'enveloppe de 500 000 € qui est proposée est une première. Contrairement à l'approche de nos voisins Corréziens qui ont créé un Centre de santé dans lequel ils salarient les médecins. Je serais curieux, à la fin du mandat départemental, de connaître le bilan ou d'avoir une évaluation de la solution retenue par la Corrèze, pour savoir si elle aura été efficace, et ce que cela aura coûté aux contribuables. Par comparaison, l'approche proposée par Mme la Présidente me paraît aller dans le bon sens.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie. Nous observerons ce qu'il en sera mais il est vrai que si ces centres de santé portés par la Mutualité et celui de Bellegarde-en-Marche se mettent en place, je n'ose imaginer que signifierait l'arrivée de douze médecins salariés pour le Département ; ce serait extraordinaire ! Mais il faut également veiller à ne pas en faire trop et à ne pas venir en concurrence déloyale en usant de moyens de pression, car on sait bien que l'installation est aujourd'hui conditionnée à une aide à l'installation ou à un loyer gratuit. La Mutualité peut cadrer tout cela. Toutefois, face à la situation terrible dans laquelle nous nous trouvons, le rôle de l'Etat pourrait être de premier plan ; il devrait jouer un rôle de régulation et d'autorisation s'agissant des engagements des Collectivités, afin d'éviter que ne se créent des situations forcément injustes. En effet, les petites collectivités comme la nôtre seront toujours pénalisées puisque le Département d'à-côté pourra toujours donner 1 000 € supplémentaires, et

nous verrons les médecins partir. Nous savons bien que le système des hôpitaux publics a engendré. Attention à ne pas reproduire ce phénomène en soins de ville ! J'y suis très vigilante.

Si vous souhaitez que nous adoptions le plan qui vous est présenté aujourd'hui, je vous propose de poursuivre la concertation avec nos partenaires, qu'ils apposent leur estampille sur notre plan afin que celui-ci soit validé à l'échelle départementale, et d'y adjoindre, demain, ce que font les EPCI, de façon non concurrentielle entre territoires à l'intérieur du département.

Nous avons dimensionné une enveloppe de 400 000 € en fonctionnement – pour ne pas être trop juste dès le départ, l'enjeu est trop important, mais nous verrons ce qu'il en sera – et 100 000 € en investissement – c'est sans doute là qu'il faudra rajouter rapidement des moyens, à mon avis.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Depuis dix ans, l'Agglo du GRAND GUERET travaille sur ces questions. Le rôle de notre collectivité est de construire les fondations. Force est de reconnaître qu'au bout du compte, il faut mettre le doigt dans l'engrenage et se dire que, dans la mesure où l'Etat ne débloque pas la situation, nous sommes obligés de nous intéresser au recrutement de ces professionnels.

Je ne pense pas qu'il existe de dispositif parfait. La Corrèze a fait un choix, nous allons en faire un autre, et nous tirerons le bilan de cette expérimentation. Il me paraît surtout intéressant de pouvoir mettre bout à bout toutes nos politiques pour créer un effet levier, renforcer cette fameuse notion d'attractivité, grâce à l'arrivée de professionnels de santé de proximité. C'est indispensable car, pour avoir discuté avec de nouveaux arrivants venus de Normandie, dont la femme avait une bronchite et ne trouvait pas de médecin, je m'interroge : que faut-il faire ? Même si nous pouvons le déplorer, il me semble indispensable que nous soyons partie prenante de cette attractivité.

Nous verrons bien quel sera l'effet de ce plan pour renforcer l'attractivité de notre Département sur les professionnels de santé. Je considère toutefois que nous ne pourrons gagner cette bataille que tous ensemble, grâce à un engagement collectif. Je l'ai déjà dit en commission : de toute façon, nous devons faire une proposition et l'accompagner, car cela ne peut plus durer.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est exactement ce que j'ai dit ce matin : « Ensemble, nous sommes plus forts. » J'en suis absolument persuadée pour ce qui est des départements comme le nôtre.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc :

- d'adopter le Plan santé, ci-annexé ;
- de poursuivre la consultation de nos partenaires institutionnels, Conseils des Ordres et EPCI sur ce plan, auquel ils pourront souscrire ;

- de procéder à une inscription budgétaire de 400 000 € en fonctionnement – nous avons provisionné une enveloppe suffisamment large pour ne pas être trop juste au départ – et de 100 000 € en investissement – c'est là que nous risquons d'avoir besoin de plus ;
- de me donner délégation pour engager toute action de mise en œuvre de ce plan. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous abordons les rapports de la commission Attractivité du territoire.

SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE SYNTHESE DE L'ACTIVITE

RAPPORT N° CD2020-02/3/23

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – L'action du Syndicat mixte repose sur trois missions principales : conserver, valoriser et diffuser ; accompagner une filière économique ; et constituer un pôle d'attractivité. Le projet que porte le syndicat est orienté selon quatre axes : le patrimoine ; la création contemporaine et la recherche ; la formation et le développement économique ; et l'équipement immobilier de la Cité. Le Département en est le premier financeur au travers, d'une part, de sa participation en sa qualité de membre, d'autre part, du soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sont menées.

Au titre des faits marquants de l'année 2019, il est à noter que la fréquentation de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé a été élevée puisqu'elle a accueilli près de 40 000 visiteurs. L'exposition estivale « Les biennales internationales de tapisseries contemporaines de Lausanne 1962-1969 » a rencontré un vif succès. Il est prévu de présenter en 2020 des œuvres issues du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines pour marquer ses dix ans d'existence.

La Cité témoigne d'une politique dynamique de recherche de mécénats et de partenariats. Un chargé de développement économique a été recruté en 2017. Je ne reprends pas la liste des mécènes, parfois prestigieux ; elle figure dans le rapport. La tendance actuelle de la politique de mécénat des fondations et des entreprises est essentiellement dirigée vers la création contemporaine, la transmission des savoir-faire et la promotion des métiers d'art. Quant aux partenariats avec les acteurs du secteur, ils sont fondés sur la recherche et l'innovation et s'appuient sur des établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création, dont la liste vous est également fournie dans le rapport.

Au-delà de la mise en place de la formation de lissier, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Un premier bilan fait état de cinq nouveaux ateliers – solde net entre les ateliers fermés et ceux créés – et laisse entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement. L'activité de tapisserie et la notoriété de la marque Aubusson doivent conduire à l'implantation de petites entreprises sur le Sud creusois à

travers le pôle de compétences Art textile – Art tissé, aménagé rue Chateaufavier à AUBUSSON par la CCI en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, avec le soutien du Plan Particulier pour la Creuse. La reconnaissance en 2018 des savoir-faire au travers de l'obtention des indications géographiques « Tapis d'Aubusson » et « Tapisseries d'Aubusson » a constitué un atout supplémentaire.

Le projet immobilier s'est également précisé. En 2019, le contenu, le calendrier et le plan de financement de la deuxième tranche du projet immobilier de la Cité ont été précisés. L'étude de programmation sera finalisée en 2020. L'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine est partie prenante du processus d'acquisition de l'ancien garage situé à AUBUSSON destiné à accueillir le nouveau pôle professionnel de ce projet.

Dans les perspectives pour 2020, il est prévu que le Département accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit en faveur du renforcement de l'image de la tapisserie autour de « l'univers Aubusson », à savoir : le soutien du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines ; la réalisation des 9ème, 10ème et 11ème tapisseries et du tapis de la Tenture Tolkien ; les actions de promotion à destination de porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire Sud creusois ; le projet « Collections de demain, Le Carré d'AUBUSSON » ; ainsi que le tissage d'une tapisserie d'après une maquette du cinéaste japonais Hayao Miyazaki, première œuvre d'une série de cinq pièces, d'un total de 100 mètres carrés.

Le Département figurera également parmi les financeurs du projet immobilier de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé et accentuera le niveau de son engagement financier pour accompagner la programmation de la deuxième tranche, qui comporte deux volets : une extension muséale et la création d'un pôle professionnel autour de la teinture naturelle. Le plan de financement prévisionnel de cette nouvelle tranche a été adopté par le Comité syndical le 18 décembre dernier. Il s'élève désormais à 6 M€ hors taxes. Le Département interviendra à hauteur de 720 000 € sur les quatre années du projet. Une autorisation de programme et des crédits de paiement en conséquence sont proposés dans le cadre du vote du budget pour 2020.

Le soutien financier du Département sera adapté dans la perspective de la modification en 2020 des statuts du syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé proposant une nouvelle répartition des voix au sein du Comité syndical. Dans l'attente de cette décision, l'inscription au budget primitif 2020 du Département des crédits éventuellement nécessaires au versement de sa participation statutaire vous est proposée à hauteur de 445 000 € en fonctionnement et 120 000 € en investissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous sommes en train de travailler au sein du Comité syndical pour donner à la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé les moyens de fonctionner. En effet, depuis son ouverture en 2016, les participations des trois collectivités qui la financent – Région, Département et Comcom – n'ont pas été revues à la hausse, ce qui a engendré un déficit de gestion qui s'est progressivement creusé. Ce déficit s'explique également par la création de nouveaux espaces et par l'augmentation de la fréquentation qui a accru le travail d'accueil et généré plus de dépenses.

J'avais demandé que la seconde tranche ne soit engagée qu'à partir du moment où le Comité syndical serait déjà assuré, pour l'heure, de fonctionner avec les moyens nécessaires,

et que soit prévu dès à présent le surcoût de fonctionnement de la seconde tranche. Cela n'est pas aussi simple et rapide que nous le souhaiterions, mais nous finirons bien par aboutir puisque de nouveaux statuts et une participation en augmentation au titre du fonctionnement, étalée jusqu'en 2023, vous seront proposés.

Cette année, il est donc proposé de participer à hauteur de 445 000 € au lieu de 420 000 €. Dans le cadre du PPC, cette seconde tranche est très bien accompagnée par l'Etat et la Région. Il nous restera donc un montant de 720 000 € à financer, que nous avons préféré verser sur quatre exercices budgétaires et non au fur et à mesure des dépenses engagées.

Telles sont les précisions que je pouvais vous apporter très brièvement. En juin, si les nouveaux statuts sont adoptés en Comité syndical, ils seront ensuite soumis au vote des trois collectivités. Nous espérons pouvoir les faire adopter en juin. Sans doute devrais-je également préciser que le calendrier est très serré, puisque la phase de l'avant-projet définitif doit être engagée avant la fin de l'année 2020 afin que le projet puisse bénéficier de fonds européens portés par la Région, que nous risquerions de perdre autrement, ce que nous ne pouvons nous permettre.

Je précise également que le projet a été revu pour passer de 7,5 M€ à 6,5 M€. L'espace bar lounge a été annulé. Nous avons considéré qu'il était superflu. La ville d'AUBUSSON est de plus en plus dynamique en matière de commerces, et nous souhaitions privilégier le cœur de ville où se trouvent les bars-cafés.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – A la lecture de ce dossier, transparaît l'avancée du développement de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. Vous avez raison de souligner, madame la Présidente, que la situation budgétaire du Comité syndical étant ce qu'elle est, il est important de veiller à un développement raisonné. Mais il convient également de tenir compte de l'affluence. Or, dans la configuration actuelle, malgré un travail remarquable que je tiens à saluer de l'équipe de la Cité de la Tapisserie, nous avons le sentiment d'atteindre un seuil. Personnellement, quand je lis les noms des mécènes ou des artistes qui ont accepté que l'on tisse des tapisseries inspirées de leur univers, quand un cinéaste connu dans le monde entier comme Hayao Miyazaki accepte, je trouve cela remarquable.

Même s'il faut ne pas perdre de vue l'aspect financier, je me demande chaque fois jusqu'où ils vont nous emmener. C'est indéniable, l'effet Cité se ressent sur nos commerces. Cela ne peut être que positif. Je regrette – et Armelle MARTIN en est d'accord – que nous ayons des difficultés à faire venir nos « locaux » à la Cité ; nos habitants doivent découvrir le trésor que représentent les œuvres qui y sont exposées. Nous y travaillons, mais ce n'est pas si évident.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison. Cela rejoint l'idée de marketing que nous promouvons tous aujourd'hui. Nous avons tous saisi combien la communication est essentielle. La beauté et les créations contemporaines comme celle sur l'œuvre de Tolkien touchent les populations tout autour du monde. Avec Miyazaki, nous intéresserons également des populations jeunes. C'est un public cible qui nous intéresse.

Mme GALBRUN pourrait vous en parler aussi bien que moi, mais je tiens partager ce à quoi nous avons assisté il y a 48 heures à LA SOUTERRAINE qui, située sur un axe routier important et dotée d'une gare routière, constitue une véritable porte d'entrée dans notre Département. La Micro-Folie installée dans la Chapelle du Sauveur est extraordinaire ! Extraordinaire tout d'abord par le cadre, mais extraordinaire aussi par ce qui y est présenté, puisque je ne sais plus combien de musées se sont mis en réseau pour proposer leurs expositions sous forme numérique, par des usages multiples et tout à fait intéressants, s'adressant à des publics très variés, des jeunes aussi bien que des personnes âgées, aussi bien lors d'un congrès que de tout autre manifestation. L'utilisation de tablettes numériques qui nous a été montrée avant-hier soir permet de faire de la médiation culturelle, de déconstruire et d'expliquer les œuvres.

Avec la Cité à AUBUSSON et la Micro-Folie à LA SOUTERRAINE, je vous avoue que je suis épatée par la dimension dans laquelle LA CREUSE vient d'être projetée. C'est extraordinaire. Nous devrions organiser une Commission Permanente là-bas pour que vous puissiez découvrir cela. De plus, nous avons assisté à un défilé organisé par les jeunes du lycée du *design* de LA SOUTERRAINE.

Mme GALBRUN. – Oui, une manifestation marquée par une grande créativité, comme d'habitude. Les journées Portes ouvertes du lycée ont lieu la semaine prochaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Que ceux qui peuvent s'y rendre, n'hésitent pas, car c'est bluffant.

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – J'ai eu l'occasion de me rendre dans votre bureau en tant qu'administratrice du CAUE et j'ai découvert que vous aviez la tapisserie de Joséphine Baker de la Tenture Olympe de Gouges. Je souhaitais savoir si le public pourra en profiter à nouveau, car il est vrai qu'elle est tellement belle.

Mme LA PRESIDENTE. – Il s'agit d'une petite histoire assez curieuse. Comme vous le savez, Jacques Fadat a imaginé la Tenture et dessiné les cartons illustrant les dix-sept articles de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne – *girl power* ! Seules quatre tapisseries ont été tissées. La première avait été une commande du Conseil général. Je ne sais plus en quelle année exactement, mais peut-êre Jean-Jacques LOZACH s'en souviendra-t-il. Ce premier exemplaire, qui appartenait donc aux collections départementales, était conservé au Musée de la Tapisserie. Sans doute cette tapisserie n'avait-elle pas la même valeur artistique que d'autres collections ; elle était donc roulée dans une réserve du musée. Lorsque j'ai appris cela, et puisqu'elle ne servait à rien, j'ai demandé à la Cité de l'avoir dans mon bureau de l'Hôtel du Département.

Ce bureau est ouvert régulièrement, pas seulement lors des Journées du Patrimoine, mais nous nous attachons également à l'ouvrir à toutes les personnes qui visitent l'Hôtel du Département, lors de la venue de jeunes gens dans le cadre de jumelages ou de déplacement de clubs du troisième âge, par exemple. Chaque fois, cette tapisserie suscite un fort émoi, d'autant que la vie de Joséphine Baker est exceptionnelle et que cette tapisserie est chargée de messages.

J'ai du mal à m'en séparer, je l'avoue. Je pourrais effectivement la changer mais, pour l'instant, elle ne fait pas l'objet d'un projet d'exposition. C'est dommage. J'ai bien essayé de vendre un certain nombre de ces œuvres, des cartons, à des collègues Présidents de Département. J'ai notamment pensé que ce modèle pourrait à nouveau être tissé pour la Dordogne, où il aurait toute sa place au château des Milandes. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas encore réussi à convaincre.

S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments relatifs au bilan du fonctionnement de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé pour l'année 2019 et des propositions d'orientation pour l'année 2020, sachant que l'inscription des crédits nécessaires au versement de la participation statutaire du Département a été appréciée dans le cadre du vote global du budget. *(Adopté à l'unanimité.)*

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

RAPPORT N° 2020-02/3/24

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Dans le cadre du renouvellement de sa charte, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin souhaite élargir ses prestations. Les modifications proposées sont de trois ordres. Ainsi, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le syndicat mixte pourrait, tout d'abord, être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer les opérations qu'ils lui ont confiées, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le PNR souhaite notamment aider le territoire dans ses réalisations en matière de gestion des eaux. Il pourrait ensuite effectuer des prestations de service et, enfin, recevoir, dans les conditions prévues par l'article L5211-17 du CGCT, un transfert de compétences.

Les statuts précédents précisaient « un transfert de compétences, notamment pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ». Ce « notamment » non exhaustif insistait sur la thématique GEMAPI. Les EPCI fléchés par l'Etat sur la compétence GEMAPI ont toujours eu la possibilité de transférer cette compétence à un syndicat mixte compétent. C'est ce qui se passe dans certains secteurs où des syndicats structurés et compétents à l'échelle du bassin versant existent historiquement, étant en capacité de devenir établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, ou EPAGE, conformément à la loi MAPTAM.

Dès lors, plusieurs interrogations se font jour portant sur la possible concurrence entre le Conseil départemental et le PNR sur la thématique de l'eau, sur la posture du PNR en tant que prestataire de services, ainsi que sur le devenir des syndicats mixtes déjà créés.

Enfin, le PNR proposait une augmentation de la participation du Département de 1 € par habitant.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous nous sommes réellement interrogés sur cette proposition. En effet, des communes du périmètre du PNR situées également dans le périmètre

d'intercommunalités – qui possèdent donc la compétence GEMAPI, obligatoire pour les intercommunalités – ont déjà mis en place des actions en mutualisant leurs moyens. Ainsi, Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Grand Sud et Creuse Confluence – cette dernière n'étant pas située sur le PNR – partagent un chef de mission pour cette action GEMAPI. Nous n'avons pas bien compris le sens des orientations qui se dessinaient ni les raisons pour lesquelles le PNR souhaitait augmenter la participation financière et surtout modifier ses statuts pour exercer la compétence GEMAPI à la place des intercommunalités.

Je ne suis pas favorable à l'augmentation de la participation financière. Lors du travail que nous avons réalisé sur le PPC ou sur d'autres sujets comme le CTE, le contrat de transition écologique, ou le PAT, le projet alimentaire territorial – à propos duquel je pense qu'Armelle MARTIN pourrait sans doute dire la même chose –, j'avais constaté que le PNR répondait à des appels à projets sans tenir compte des orientations que nous souhaitions prendre ensemble. J'avais pourtant identifié certaines compétentes et nous aurions éventuellement pu travailler sur une convention afin d'envisager une mise à disposition des agents et des compétences du PNR pour nous aider dans les actions que nous souhaitons lancer à l'échelle départementale. Mais la barrière semble toujours aussi hermétique.

Par conséquent, s'ils ne veulent pas collaborer avec le reste du territoire, je serais assez mécontente que nous leur accorderions des aides supplémentaires. Je vous proposerai donc de donner un avis défavorable, le PNR, comme le plateau, n'étant pas un îlot régi par des lois qui lui sont propres.

Mme MARTIN. – Nous sommes plusieurs Conseillers départementaux délégués au PNR. Malheureusement, ma collègue Nicole PALLIER et moi-même, nous retrouvons généralement seules. Je le déplore, tout comme je déplore qu'il n'y ait pas plus de concertation. Mais il est vrai que l'augmentation a été votée au dernier conseil d'administration...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr !

Mme MARTIN. – ... sans que nous-mêmes ayons reçu plus d'informations à ce sujet. Mais nous pensions que vous étiez informés.

Mme LA PRESIDENTE. – L'ennuyeux est que les propositions présentées au sein du comité syndical ne sont pas explicitées. Les discussions avec le Président de Région Alain Rousset m'ont fait adopter sa position ; il se méfie, si je puis dire, des syndicats mixtes dans lesquels les collectivités sont représentées. Nous avions déjà vécu cela avec Nicolas Simonnet à Vassivière quand il était question d'augmenter les participations des collectivités. Si nous refusions de voter sans connaître le projet et les raisons justifiant des financements supplémentaires, nous étions montrés du doigt et accusés d'être des empêcheurs de tourner en rond. Puis, par la suite, quand il nous faut présenter ces propositions aux collectivités, dans la mesure où nous n'avons pas été concertés sur les objectifs et n'avons pas validé les nouvelles orientations, quand cela ne bloque pas au comité syndical, cela bloque au niveau des collectivités. Il faudrait que ce principe soit compris par les personnes qui pilotent les syndicats.

Nous parlions précédemment de la Cité de la Tapisserie. Nous prenons soin de rappeler que les propositions traduisent des décisions des collectivités qui financent. Cela doit être très clair, car malgré leurs difficultés, ils ont continué à embaucher. Il faut être attentifs.

Mme MARTIN. – Dernièrement, ils ont ouvert une ligne supplémentaire de trésorerie de 400 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai qu'ils bénéficient de fonds publics de fonctionnement, dont le versement, comme vous le savez, a connu des retards conséquents. Mais en effet, 400 000 € de trésorerie, cela commence à faire beaucoup.

En tant que membre du comité syndical, je trouverais normal d'être concertée en amont. Il existe aujourd'hui des outils qui permettent de savoir quand les uns et les autres sont libres. Nous recevons les documents dix à douze jours avant la réunion pour en prendre connaissance, sans savoir si nous serons disponibles. Cela n'est pas respectueux des élus dont, comme chaun le sait, les emplois du temps sont chargés.

Je vous propose donc

- de donner un avis défavorable à la modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ainsi qu'à une augmentation de la participation financière.
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à la majorité.)*

POLITIQUE TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

RAPPORT N° 2020-02/3/25

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – En annexe, vous est donné le bilan touristique de l'année 2019 ainsi que le Plan d'action porté par Tourisme Creuse.

L'année 2020 est une année charnière d'évaluation du Schéma touristique départemental 2015-2020, adopté le 15 décembre 2014, une stratégie dont les missions ont été remplies, et de travail sur un nouveau schéma, que nous avons voulu très différent.

En 2014, le schéma avait été construit par l'ADRT, Creuse Tourisme, et validé par l'Assemblée plénière départementale, sans concertation avec les territoires. Aujourd'hui, compte tenu du chaboulement institutionnel territorial de la loi NOTRe qui, en 2015, a partagé la compétence tourisme entre les nouvelles grandes Régions – et un CRT renouvelé –, les Départements et les nouveaux EPCI, il a fallu travailler ensemble.

Forts de cette réalité, nous avons apporté des modifications statutaires à Creuse Tourisme pour rendre cette structure compatible avec la nouvelle Agence d'attractivité et

d'aménagement de la Creuse. Nous souhaitons, en effet, co-porter les politiques, le marketing et la communication territoriaux avec les EPCI. Le Département ne fait plus cavalier seul, mais copartage, non parce que la loi l'y oblige mais parce que, comme le disait Mme la Présidente, ensemble, nous sommes plus forts et nous allons plus loin. Il s'agit donc bien de vendre ensemble la destination Creuse.

Au sein de cette agence siègent les EPCI, le Département et l'ensemble des partenaires, dont Creuse Tourisme à laquelle seront confiées des missions qui seront définies par les élus et la gouvernance de l'agence, parmi lesquelles l'élaboration du nouveau schéma. Un travail sera lancé en 2020, que j'ai déjà engagé avec le Directeur de Creuse Tourisme, visant à entrer en concertation avec l'ensemble des prestataires et des partentaires du Département – hébergeurs, hôteliers, restaurateurs, sites touristiques, offices de tourismes et EPCI – pour fixer un cap et une politique lisible et claire. Ce nouveau schéma ne portera très certainement pas sur cinq ans, parce que nous nous sommes rendu compte qu'une politique votée en 2014 n'a plus aucun sens en 2020. L'idée est donc de raccourcir la durée du schéma à trois ans. Cela me semble suffisant, car les situations évoluent très rapidement.

Les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale de Creuse Tourisme, avec une voix contre et une abstention. Ils ont donc été adoptés très largement, et salués par l'ensemble des comités départementaux, des prestataires et des associations qui siègent à Creuse Tourisme, qui sont très satisfaits de cette évolution et de la dynamique mise en place.

Je rappelle les grandes lignes.

Creuse Tourisme sera, bien évidemment, présent au Salon de l'agriculture. Philippe BAYOL soulignait la dynamique et le choix du Département d'être présent lors de cet événement pour mettre en avant le savoir-faire creusois ainsi que nos sites, notre patrimoine naturel et architectural, et la destination Creuse.

A la mi-mars, nous serons présents au Salon international du tourisme à Paris. C'est un événement important, Catherine DEFEMME, en charge de l'attractivité du territoire, ne me démentira pas.

En septembre, Creuse Tourisme et le Conseil départemental ont réservé vingt jours à la Maison Nouvelle-Aquitaine, à Paris, pour faire la promotion du département. C'est le fil conducteur : comme vous le savez, voilà quinze jours, la Creuse a fait l'objet d'une campagne de promotion et d'affichage avec l'accroche « Destination zen », puisque nous jouons vraiment sur le bien-être et les sports de nature. Ce sont des secteurs sur lesquels la Creuse est déjà très bien identifiée. Nous poursuivons dans cette voie : 260 affiches seront placardées en quatre vagues jusqu'au mois de septembre.

Enfin, pour clôturer cette promotion, en septembre, nous irons tous à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour information, puisqu'il n'y a plus de journalistes, nous pouvons en discuter : hier, la société Air France nous a contactés pour nous proposer de faire la promotion de la Creuse sur les tablettes tactiles qui équipent leurs moyens courriers en 2021. Cela signifie que nous savons vendre la destination Creuse. Ils ont apprécié nos vidéos, notamment la première de la nouvelle série sur l'aire des Monts de GUERET. Cela suscite une réelle envie, et ils veulent diffuser ces vidéos publicitaires sur le département de la Creuse sur leurs tablettes. C'est

inattendu, parce que nous n'avons pas l'habitude d'être ainsi mis en lumière mais je suis très satisfait de cette dynamique qui s'est instaurée. Un très beau travail est réalisé par l'ensemble des prestataires. Nous sommes en train de créer l'événément autour de la Creuse grâce à cette politique touristique d'accueil et d'attractivité.

Pour tout cela, il faut des fonds. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'attribuer à Creuse Tourisme un montant de 950 000 €, comme tous les ans. Je vous remercie, toutes et tous, de cet engagement fort car, même dans les moments difficiles budgétairement, ce montant n'a jamais diminué, ce qui témoigne de l'engagement du Département pour le tourisme.

Par ailleurs, dans le cadre du projet partenarial « GUERET - Centre de préparation aux Jeux Olympiques Paris 2024 », il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire de 20 000 € à Creuse Tourisme afin de recruter un *community manager*, un animateur de communauté en ligne, qui fédèrera les internautes autour de l'événement qui sera porté, entre autres, par la Mairie de GUERET.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis vraiment très heureuse de ce qui se passe et de l'accentuation de ce marqueting porté en premier lieu par Creuse Tourisme. N'oublions pas non plus le travail qui a été déployé pour accompagner les fusions des intercommunalités lorsque nous sommes passés de petits syndicats d'initiative s'appuyant sur des personnels bénévoles à des syndicats professionnels. Les chargés de mission de Tourisme Creuse mis à disposition des EPCI – contre contribution, ce qui est normal – ont réalisé un énorme travail, apportant cette vision professionnelle à l'ensemble de nos intercommunalités. C'était sans doute plus facile à GUERET où la démarche était engagée depuis longtemps, mais cela a été le cas aux quatre coins du Département où cet investissement était nécessaire. Je suis bluffée par le travail et l'engagement des agents de Tourisme Creuse pour accompagner les territoires. Nous sommes aujourd'hui dans un monde de la communication et de l'image et c'est ainsi que l'on séduit les publics, au détour d'un couloir sombre de métro.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Nous avons été quelques-uns à ne pas être d'accord sur la gouvernance du conseil d'administration, car nous avons compris que les offices de tourisme et les milieux associatifs étaient moins bien représentés qu'avant. Mais peut-être avons-nous mal compris ?...

Je tenais à le redire, puisque c'est la position que j'ai adoptée lors du conseil d'administration de la DRT, mais je voterai ce rapport puisque je suis tout à fait convaincue par les actions qui sont présentées. Ma réticence portait plus sur la gouvernance.

S'agissant du schéma, s'il me paraît intéressant de lancer une étude, je pense que ce schéma pourrait également être l'objet d'une réflexion sur la gouvernance. Même si cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, il est possible de faire des préconisations de gouvernance dans un schéma car, j'y insiste, nous ne sommes pas tombés d'accord à ce sujet.

Mme LA PRESIDENTE. – M. SIMONNET ne prendra pas part au vote.

Il vous est proposé :

- d'attribuer une subvention de 950 000 € à l'Agence de développement et de réservation touristiques Creuse Tourisme au titre de l'année 2020 ;
- dans l'hypothèse de l'attribution du label dans le cadre du projet Pré-Olympique porté par la Ville de GUERET, de compléter cette aide à hauteur de 20 000 € supplémentaires au titre du financement du poste d'animateur de communaute en ligne (community manager) qui sera créé par l'Agence de développement et de réservation touristiques, Tourisme Creuse ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter la convention d'application 2020 à la convention cadre 2015/2020 intervenue entre le Département et l'Agence de développement et de réservation touristiques, Tourisme Creuse – cette convention d'application précisera le programme d'actions de l'association ;
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Nicolas SIMONET, Président de l'ADRT, ne prend pas part au vote.)*

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « VÉLO ET TERRITOIRES »

RAPPORT N° 2020-02/3/26

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – L'association « Vélo et Territoires » est constituée de 10 Régions, 62 Département et 27 EPCI. Elle est coordonnatrice du réseau national cyclable et joue un rôle important dans l'élaboration et le suivi du schéma national des véloroutes. Elle accompagne techniquement les Collectivités adhérentes et contribue à la promotion des territoires.

Le Département de la Creuse étant reconnu comme un acteur dynamique de la filière, des contacts avec cette association sont d'ores et déjà instaurés. L'adhésion du Département viendrait conforter ces relations, en les légitimant dans le cadre du déploiement de sa stratégie en faveur des sports de nature.

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 5 000 €. L'accompagnement de l'association pourrait être renouvelé durant les cinq prochaines années.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adhérer à l'association « Vélo et Territoires » ;
- de désigner Mme Marie-Christine BUNLON comme membre titulaire et M. Laurent DAULNY, qui s'occupe du sport au sein de la Collectivité, en tant que suppléant, pour représenter le Conseil départemental au sein de celle-ci ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi et la mise en œuvre de ce dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON - GUERET

RAPPORT N° 2020-02/4/27

M. FOULON, rapporteur. – Madame la Présidente, il est 19 h 10. Je vais présenter succintement ce dernier rapport, comme le souhaitent les membres de cette Assemblée.

Les mouvements sur l'aérodrome sont stables, voire en légère hausse. Toutefois, deux points sont pénalisants : la diminution des vols militaires – 915 au lieu de 996 – liée aux restrictions budgétaires ; la limitation accrue de l'activité liée aux drones puique, le drone Sperwer du Groupe SAFRAN étant arrivé en fin d'exploitation, les entraînements deviennnet moins nécessaires.

Parmi les grands projets, l'installation d'une centrale photovoltaïque doit s'achever en mars ou avril pour une mise en service au 1er janvier 2021. Le champ photovoltaïque de 17 hectares représentera une rentrée annuelle de 35 000 €. Ce ne sera pas négligeable pour les finances du Syndicat mixte.

Parallèlement, dans le cadre du PPC, une plateforme sera implantée sur laquelle sera construit un hangar de 400 m^2 pour accueillir les nouveaux drones et réaliser des essais. A cet effet, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat propriétaire et la CCI de l'Allier, exploitant de l'aérodrome, est en préparation.

Petite originalité pour terminer, en 2020, les essais n'auront pas lieu sur l'aérodrome car, pour valider un drone, les essais doivent être réalisés sur une base militaire. La base d'Istres a été retenue, et le drone s'est crashé : 21 M€ perdus ! L'enquête interne est en cours au sein de SAFRAN, toutes les primes pour les personnels ont été supprimées et le lancement du nouveau drone a été décalé.

Mme LA PRESIDENTE. – Mis à part les modifications souhaitées relatives à la non-participation des chambres consulaires dans les syndicats mixtes, notamment au sein du syndicat mixte de l'aérodrome, à propos desquelles la vision avec l'Allier est quelque peu divergente, tout s'est bien passé !

Conformément aux prévisions figurant dans le rapport, il vous est donc proposé d'acter une participation du Conseil départemental de 64 000 € en fonctionnement et de 34 000 € en investissement en faveur du Syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de MONLUÇON-GUERET. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Franck FOULON, président du Syndicat mixte, ne prend pas part au vote.)*

ADOPTION DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 13 DECEMBRE 2019

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, vous avez été destinataires du procès-verbal de la dernière séance plénière de décembre.

Avez-vous des observations à formuler ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de l'adopter. *(Adopté à l'unanimité.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons au vote sur les vœux et motions qui ont été examinés en commission.

Conséquence de la dématérialisation des déclarations fiscales

Vœu déposé par M. Guy MARSALEIX, au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. GAILLARD. – M. SAUTY étant parti, je vous indique les conclusions de la première commission, ce vœu a été validé à l'unanimité par les membres de la commission.

Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** que, depuis 2019, tous les contribuables doivent effectuer leur déclaration de façon dématérialisée ; que ces procédures représentent pour certaines personnes, âgées ou éloignées des nouvelles technologies, des évolutions qu'elles ont du mal à appréhender et qu'elles font réaliser par des proches ;

« **Considérant** que ces nouvelles procédures suppriment par défaut la version papier concernant les avis d'imposition, ces personnes ne sont plus informées par courrier des délais de paiement ; et pour certaines se retrouvent à devoir payer des pénalités pour non-respect de délais dont elles n'avaient pas eu connaissance ;

« **Considérant** que les demandes d'indulgence ont été refusées ;

« **Considérant** que le Président de la République, lors de son tour de France au printemps 2019, avait demandé aux services de l'État d'être moins punitifs et d'essayer de concilier les choses à l'amiable ;

« **Considérant** que le Gouvernement a justement mis en place un droit à l'erreur en matière fiscale, fait ici preuve de bien peu d'égard à l'inclusion numérique, qu'il promeut pourtant par ailleurs ;

« **Considérant** qu'à l'heure où les centres des impôts disparaissent, ces personnes se sentent abandonnées et totalement dépendantes de leur entourage ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020, demande au Ministre de l'Action et des Comptes publics qu'une communication soit faite sur la possibilité de continuer à recevoir les avis d'imposition par voie postale et que, pour cette année, les majorations soient remboursées auprès des contribuables qui en feraient la demande sur leur simple bonne foi. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. GAILLARD. – Ce vœu n'a fait l'objet d'aucune remarque et l'a validé sans modification.

Il est donc ainsi rédigé :

« **Considérant** que ministre de l'Intérieur a décidé d'augmenter de 19 % à 25 % la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels suite à leur forte mobilisation ; que cette décision a été saluée par le président de la Conférence nationale des SDIS qui y voit une « reconnaissance de la dangerosité du métier tout à fait légitime » et que cette prime n'avait pas été revalorisée depuis 1990 ;

« **Considérant** que cette revalorisation de 6 % représente une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros et qu'elle n'est pas supportable sans compensation pour les collectivités qui en ont la charge ;

« **Considérant** que Christophe CASTANER, M. le ministre de l'Intérieur, s'est engagé à prendre un décret dans les prochaines semaines « tout en tenant compte des contraintes budgétaires des collectivités territoriales à travers l'étalement de cette mesure sur une période de deux à trois ans, selon la volonté de leurs assemblées délibérantes » ;

« **Considérant** qu'il n'est pas acceptable que ce geste du Gouvernement se traduise par une nouvelle augmentation de charges pour les Départements et les Communes ; que si l'Etat contraint les dépenses de fonctionnement des collectivités d'une part, il doit cesser de les solliciter d'autre part, en répondant favorablement à une demande sociale aussi légitime soit elle ;

« **Considérant** que plusieurs pistes ont déjà été soumises au ministre par l'AMF et l'ADF pour parvenir à dégager des financements, ceci malheureusement sans succès et que nous sommes dans l'attente d'arbitrages du ministre de l'Action et des Comptes publics qui tardent à venir.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020, demande au ministre de l'Intérieur** que le décret, actant cette revalorisation de la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels, comprenne également les mesures compensatoires pour les collectivités locales qui devront en assurer la charge, comme la suppression de la sur-cotisation à la CNRACL.

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Plan Particulier pour la Creuse

Motion proposée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. GAILLARD. – La motion a été validée, sans modification, à l'unanimité des membres de la commission.

Je rappelle qu'elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** la rencontre à l'Elysée du 17 octobre 2017, de M. le Président de la République et d'une délégation d'élus creusois, suite au licenciement de 157 salariés par la société GM&S, équipementier automobile situé à la Souterraine ;

« **Considérant** la décision prise ce jour-là d'un plan global de revitalisation du département, dit Plan Particulier pour la Creuse (PPC) ;

« **Considérant** la signature de ce Plan, le 5 avril 2019, au lycée des métiers du bâtiment de Felletin, par M. le Premier ministre et de nombreux partenaires publics et privés – Etat, collectivités territoriales, EPCI, parlementaires, associations des maires et adjoints, chambres consulaires ;

« **Considérant** la nomination, en mars 2018, d'un sous-préfet, comme directeur de projet en charge du PPC, auprès de M. le préfet de la Creuse, afin de coordonner les initiatives émanant du terrain et l'intervention des services ministériels ;

« **Considérant** le départ précipité de ce sous-préfet en décembre dernier et le silence de l'Etat quant à son éventuel remplacement ;

« **Considérant** la nécessité de mener à son terme un PPC qui a nécessité l'implication de nombreux opérateurs locaux – dix-sept groupes de travail ont proposé environ 120 projets concrets et opérationnels – et suscité une forte attente dans la population creusoise ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020**,

« **Demande à M. le Premier ministre** de nommer, dans les plus brefs délais, un nouveau directeur de projet, chargé de la coordination et du suivi du PPC, auprès de Mme la préfète de la Creuse. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Pour l'effectivité des transferts d'emplois publics dans la Creuse et le renforcement du maillage territorial des services publics

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du Groupe de la Gauche

Mme DEFEMME. – Catherine GRAVERON étant partie, je vous indique que cette motion d'urgence a été adoptée sans modification en commission.

Elle est ainsi rédigée :

« **Considérant** que dans le cadre de la réduction des réseaux des finances publiques, plus de 1 200 trésoreries rurales ont fermé leur porte en France, ces dernières années et que s'agissant de l'ex-Limousin, une dizaine d'entre elles a été supprimée le 1er janvier 2019 ;

« **Considérant** que, lors de sa venue à LAVALEIX-LES-MINES, le ministre de l'Action et des Comptes publics a fait part de la volonté de réorganisation et de réimplantation des services publics de proximité au sein des territoires ; qu'à cette fin, il a choisi plusieurs départements pilotes, dont la Creuse, afin de promouvoir un nouvel accès aux services de la Direction générale des finances publiques ;

« **Considérant** que le ministre avait déclaré lors de cette visite vouloir rapidement « faire du concret pour que les habitants aient accès à plus de services publics » et augmenter jusqu'à 30 % « la présence humaine » de son ministère ; qu'il avait annoncé une réimplantation ou « déconcentration » d'emplois publics de l'Etat ;

« **Considérant** que le Plan Particulier pour la Creuse a pour objet de répondre aux difficultés structurelles de la ruralité en faisant de ce territoire un laboratoire d'expérimentation des politiques publiques bénéficiant de l'attention de tous les pouvoirs publics, que M. le Premier ministre, signataire dudit plan le 5 avril dernier à FELLETIN, a déclaré que « l'acte II du quinquennat est celui des territoires » ;

« Considérant que la liste des 50 communes retenues pour des transferts d'emplois publics, présentée le 29 janvier dernier, ne comporte, pour l'ex-Limousin, que LIMOGES et GUERET ;

« « **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020,**

« **Rappelle** que notre département ne conservera qu'une poignée de trésoreries de plein exercice – dits « centres de gestion comptable » – à l'issue de la mise en place d'une vingtaine de points d'accueil de proximité portés principalement par les Maisons France Service ;

« **Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Action et des Comptes publics** de réaliser le transfert de postes d'agents publics et de leurs familles à BOURGANEUF et AUBUSSON – et donc, de répondre favorablement au dossier présenté par ces deux communes, une deuxième vague de sélection étant prévue au printemps.

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Reconnaissance de calamités agricoles sur l'ensemble du territoire creusois

Vœu présenté par M. Laurent DAULNY,
au nom du Groupe de la Majorité départementale

Mme DEFEMME. – Le vœu a été adopté par la commission, sans modification.
Il est ainsi rédigé :

« **Considérant** que l'Etat a le devoir de protéger et soutenir sa population lorsque des catastrophes environnementales arrivent ;

« **Considérant** que les difficultés financières sont déjà suffisamment importantes pour le monde agricole ;

« **Considérant** que c'est tout le département creusois qui fut touché par la sécheresse ;

« **Considérant** que les sept mois de sécheresse durant l'année 2019 ont occasionné la perte de récoltes vitales pour tous les agriculteurs creusois ;

« **Considérant** que la répercussion de cette sécheresse s'étendra sur l'année 2020, notamment sur les capacités à nourrir les animaux d'élevage ;
« **Considérant** qu'un effort fut demandé par l'Etat afin de diminuer la consommation en eau, et que les agriculteurs ont respecté cette demande ;

Le Conseil Départemental de la Creuse réuni en assemblée plénière, le vendredi 7 février 2020,

« **Demande à M. le Ministre de l'Agriculture**, Didier GUILLAUME, qu'au même titre que l'effort demandé et accepté par les agriculteurs, l'Etat fasse l'effort financier de reconnaître toutes les communes creusoises en calamités agricoles. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Lacunes de l'indemnisation des conséquences de la sécheresse de l'été 2019

Vœu proposé par M. Guy AVIZOU,
au nom du Groupe de la Gauche

Mme DEFEMME. – Le vœu se lit ainsi :

« **Considérant** qu'après une première réunion en décembre dernier ayant permis l'attribution à 80 % des agriculteurs du département de la Creuse d'une enveloppe d'indemnisation de 12 millions d'euros, le Comité national de gestion des risques en agriculture s'est réuni à nouveau fin janvier dernier ;

« **Considérant** que la demande de prise en compte du territoire de trente-sept communes de l'ouest de la Creuse exclues du dossier de calamité agricole en décembre a été rejetée, au motif que les données statistiques ne démontreraient pas que le seuil de 30 % de pertes a été atteint sur ce secteur ;

« **Considérant** que cette décision suscite à juste titre l'incompréhension et la colère des agriculteurs impactés et celles des syndicats agricoles qui dénoncent une décision incompréhensible dans un contexte de crise dramatique pour l'agriculture creusoise et la ruralité ;

Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 7 février 2020,

Demande à M. le Ministre de l'Agriculture d'être à l'écoute de la profession agricole et, donc, de répondre au moyen d'une mesure de solidarité nationale aux préoccupations exprimées relativement au caractère injuste et incomplet des mesures d'indemnisation des conséquences économiques de la sécheresse de 2019 sur le territoire creusois. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

Contre le manque d'organisation des transports en commun et la suppression des lignes de bus du territoire creusois

Motion présentée par Mme Catherine DEFEMME, au nom du Groupe de la Majorité départementale

M. FOULON. – La motion est ainsi rédigée :

« **Considérant** que l'Etat ne doit pas laisser ses citoyens sans services publics et que les citoyens des territoires ruraux ont les mêmes droits que les autres ;

« **Considérant** que le département de la Creuse est insuffisamment desservi en liaisons ferroviaires ;

« **Considérant** que les horaires d'arrivée des trains sont en décalage avec les bus navettes et que la prise en charge des bus régionaux n'apparaît plus sur le site internet de la SNCF ;

« **Considérant** que l'adéquation entre le service ferroviaire et les transports de bus est inexistante ;

« **Considérant** que la logique actuelle est la diminution de l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, dans un souci d'écologie et de respect de l'environnement ;

« **Considérant** que la mise en cohérence des transports est nécessaire afin d'optimiser au maximum les déplacements et de rendre aux usagers le service auquel ils ont droit ;

« **Considérant** que le développement de la Creuse est lié à cette problématique des transports ;

Le Conseil Départemental de la Creuse réuni en Assemblée Plénière, le vendredi 7 février 2020,

Demande à M. le Secrétaire d'État chargé des Transports, Jean-Baptiste DJEBBARI, de donner les moyens de maintenir un service de qualité et de coordination sur les territoires ruraux, les citoyens ayant les mêmes droits aux services publics sans que leur localisation puisse interférer dans ce droit commun et universel. »

Mme LA PRESIDENTE. –Personne ne demande la parole ?...

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLOTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour étant épuisé, notre séance se termine.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt.)